



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
REPUBLIQUE DU BÉNIN

03 B P 2900 Cotonou - Bénin

Tél. + 2 2 9 21 30 10 87

+ 2 2 9 21 30 04 10

www.agriculture.gouv.bj

PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE PALMIER À HUILE AU BÉNIN

RAPPORT DE FAISABILITÉ DÉTAILLÉE



Mars 2020

Réalisé par COTEF SARL

Equipe de réalisation

- KONNON Dieu-donné
- ANAGO CODJO Emmanuel
- DOSSOU TOGBE Euloge
- OGOUEDJJI Georges
- KOUNOUEWA Romaric

Avril 2020



TABLE DE MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX	9
LISTE DES FIGURES	11
RESUME	12
1. CONTEXTE ET METHODOLOGIE	19
1.1 <i>Contexte</i>	19
1.2 <i>Objectifs et résultats attendus de l'étude</i>	20
1.2.1 Objectifs de la mission	20
1.2.2 Résultats attendus de la mission	21
1.3 <i>Démarche méthodologique</i>	21
2. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE PALMIER A HUILE	27
2.1. <i>Le palmier à huile dans le monde et en Afrique</i>	27
2.2. <i>Historique de la filière palmier à huile au Bénin</i>	32
2.3. <i>Contexte actuel de promotion agricole au Bénin</i>	34
2.3.1. Rappel de la politique actuelle de développement du secteur agricole	34
2.3.2. Paysage institutionnel du secteur agricole	35
2.4. <i>Aperçu de la filière palmier à huile au Bénin</i>	35
2.4.1. Chaînes de Valeurs Ajoutées (CVA) prioritaires et marchés des produits de palmier à huile du Bénin	35
2.4.2. Approvisionnement en intrants pour la production de palmier à huile	38
2.4.3. Production nationale de palmier à huile	42
2.4.4. Transformation des produits du palmier à huile	46
2.4.5. Commercialisation des produits du palmier	49
2.4.6. Normes, qualités et aspects sanitaires	52
2.5. <i>Analyse organisationnelle, politique et environnementale de la filière</i>	54
2.5.1. Acteurs de la filière et leurs organisations	54
2.5.2. Acteurs d'appui à la filière	55
2.5.3. Cartographie des acteurs des CVA de la filière et relations d'affaires	56
2.5.4. Politiques et stratégies de promotion de la filière	61
2.5.5. Filière palmier à huile et environnement	61
2.6. <i>Viabilité économique de la filière palmier à huile</i>	63
2.6.1. Contribution de la filière palmier à huile à l'économie	63
2.6.2. Rentabilité de la filière palmier à huile	63
2.6.3. Viabilité sociale des CVA de la filière palmier à huile	66
2.7. <i>Analyse FFOM de la filière palmier à huile et contraintes majeures</i>	67
2.7.1. FFOM de l'approvisionnement en intrants	67
2.7.2. FFOM de la production de palmier	67
2.7.3. FFOM de la transformation des produits du palmier à huile	68

2.7.4.	FFOM de la commercialisation des produits du palmier à huile	69
2.7.5.	Contraintes majeures au développement de la filière	69
3.	DESCRIPTION DU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE PALMIER A HUILE	72
3.1	<i>Vision, objectifs et résultats du programme de développement de la filière</i>	72
3.1.1	Vision de développement de la filière palmier à huile au Bénin	72
3.1.2	Objectifs de développement de la filière palmier à huile au Bénin à l'horizon 2025	72
3.1.3	Résultats attendus du programme de développement de la filière palmier à huile à l'horizon 2025	73
3.1.4	Enjeux majeurs et chaînes de valeurs ciblés	74
3.1.5	Bénéficiaires du programmes	75
3.2	COMPOSANTES DU PROGRAMME ET CADRES LOGIQUES	76
3.2.1	Composante 1 : Amélioration de la productivité des systèmes de productions du palmier à huile	76
3.2.2	Composante 2 : Renforcement de la transformation de noix de palme en huile rouge de palme de qualité et de l'huile rouge en huile raffinée et en savon	88
3.2.3	Composante 3 : Amélioration de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et de la consommation locale de ces produits	97
3.2.4	Composante 4 : Facilitation de l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et autres structures financières	105
3.2.5	Cadre logique du programme	111
3.2.6	Théorie de changement du programme	117
3.3	Composante 5 : GOUVERNANCE DU PROGRAMME	118
3.3.1	Structure de coordination et de mise en œuvre du programme	118
3.3.2	Partenariats et arrangements institutionnels	121
3.3.3	Mécanisme de promotion de la prise en compte des normes de qualité et de renforcement des capacités des producteurs, transformateurs et commerçants	124
3.3.4	Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du PNDF-PH	128
3.3.5	Mesures d'inclusion sociale basée sur l'analyse genre	139
3.3.6	Mécanisme de suivi-évaluation et de communication	142
3.4	COÛT GLOBAL DU PROGRAMME ET MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES	148
3.4.1	Cout Global du programme	148
3.4.2	Stratégie de mobilisation de ressources financières	151
3.5	SYNTHÈSE DES OPTIONS CLÉS DU PROGRAMME ET EFFETS ATTENDUS	153
3.5.1	Synthèse des options clés du programme	153
3.5.2	Effets et impacts des options clés au plan économique, social, et sécurité alimentaire	154
	ANNEXES	157

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACMA 2	:	Programme Approche Communale pour le Marché Agricole Phase 2
ADAPAMI	:	Projet d'appui au développement, à la professionnalisation et à l'assainissement de la microfinance au Bénin
AIC	:	Agriculture Intelligente face au Climat
ALIDé	:	Association de Lutte Promotion des Initiatives de Développement
AMAB	:	Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
ANE	:	Association Non Étatique
ANM	:	Agence Nationale de la Normalisation, de Métrologie et du contrôle qualité
ANPME	:	Agence Nationale pour la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
ARFACC	:	Appui aux Programmes de Recherche pour la Génération de Technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques
ASF	:	Association des Services Financiers
ASCFEA	:	Atelier de Soudure, Conception, Fabrication des équipements Agricoles
ATDA	:	Agence Territoriale de Développement Agricole
BID	:	Banque Islamique de Développement
BM	:	Banque Mondiale
BOAD	:	Banque Ouest Africaine de Développement
BPF	:	Bonne Pratique de Fabrication
CA	:	Chiffre d'Affaires
CAR	:	Coopérative d'Aménagement Rural
CAVECA	:	Caisse Villageoise d'Épargne et de Crédit
CBDIBA	:	Centre Béninois des Initiatives à la Base
CC	:	Cellule Communale
CCIB	:	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CCOS	:	Conseil Communal d'Orientation et de Suivi
CDés	:	Conseil Départemental de Suivi
CEDEAO	:	Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CERPA	:	Centre Régional pour la Promotion Agricole
CESCA	:	Caisse d'Épargne de Solidarité et de Crédit Autogérée
CFE	:	Centre Financier aux Entreprises Agricoles
CGES	:	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CEFACOM	:	Centre de Formation, Fabrication et Ajustage en Construction Métallique
CLCAM	:	Caisse Local de Crédit Agricole Mutuel
CNAB	:	Chambre Nationale d'Agriculture
CNOS	:	Comité National d'orientation et de Suivi
CNS	:	Comité National de Supervision

CODA	:	Complexes Oléagineux d'Agonvy
CORAF	:	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole
CR	:	Cadre de Résultats
CRADIB	:	Centre de Recherche et d'Action pour le Développement des Initiatives à la Base
CRAPP	:	Centre de Recherches Agricoles Plantes Pérennes
CSB	:	Consortium Soja Bénin
CSE	:	Cellule Suivi Évaluation
CTE	:	Comité Technique d'Élaboration
CVA	:	Chaîne de Valeurs Ajoutées
DDAEP	:	Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
DG	:	Directeur Général
DPH	:	Direction de la Production Halieutique
DPP	:	Direction de la Programmation et de la Prospective
DPV	:	Direction de la Production Végétale
DSA	:	Direction des Statistiques Agricoles
ECOWAP	:	Regional Agricultural Policy for West Africa
ESA	:	Enquête Statistique Agricole
ETI	:	Ethical Trading Initiative
FADeC	:	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAO	:	Food and Agriculture Organization
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENUCAR	:	Fédération Nationale des Unions de Coopérative d'Aménagement Rural
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FNDA	:	Fonds National de Développement Agricole
FNPPH	:	Fédération Nationale des Planteurs de Palmier à Huile
FMI	:	Fond Monétaire International
GDT	:	Gestion Durable des Terres
GFRP	:	Global Food Crisis Response Program
Ha	:	Hectare
IBCG	:	Industrie Béninoise des Corps Gras
IDA	:	International Development Association
IFDC	:	Centre International pour le Développement des Engrais
IG	:	Indications Géographiques
IMF	:	Institutions de Micro Finance
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
INRAB	:	Institut National des recherches Agricoles du Bénin
JICA	:	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KCI	:	Chlorure de potassium
Kg	:	Kilogramme
kg/ha	:	Kilogramme à l'hectare

LDPDR	:	Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural
MAEP	:	Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
MCA-Bénin	:	Millenium Challenge Account Bénin
MPD	:	Ministère du Plan et du Développement
NEPAD	:	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	:	Objectifs de Développement Durable
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPA	:	Organisation Professionnelle Agricole
PACER	:	Projet d'Appui à la Croissance Economique Rurale
PASCIB	:	Plateforme des Acteurs de la Société Civile du Benin
PADA	:	Projet d'Appui à la Diversification Agricole
PADA-FA	:	Projet d'Appui à la Diversification Agricole-Financement Additionnel
PADMAR	:	Projet d'Appui au Développement du Maraîchage
PADME	:	Association Pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprises
PAG	:	Programme d'Action du Gouvernement
PAGER	:	Projet d'Activités Génératrices de Revenus
PAPAPE	:	Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants
PAPSFRA	:	Projet d'Appui à la Promotion des Services Financiers Ruraux Adaptés
PDA	:	Pôle de Développement Agricole
PDAC	:	Projet de Développement Agricole des Communes du Bénin
PDAP	:	Plan de Développement Agricole du Pôle
PADME	:	Projet d'Appui aux Développement des Micro-Entreprise
PDC	:	Plan de Développement des Communes
PDDAA	:	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PEA	:	Pôle d'Entreprises Agricoles
PEBCO	:	Programme d'épargne Crédit à base communautaire
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PMASN	:	Projet Multisectoriel d'Alimentation, de Santé et de Nutrition
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PNDF	:	Programme Nationale de Développement des Filières
PNIA-Bénin	:	Programme National d'Investissement Agricole du Bénin
PNIASAN	:	Plan National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNOPPA	:	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBS	:	Planification, Programmation, Budgétisation, Suivi
PPP	:	Partenariat Public Privé
PSDSA	:	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSRSA	:	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers

PU	:	Prix Unitaire
RCSE	:	Responsable de la Cellule Suivi Evaluation
REDAD	:	Réseau de Développement d'Agriculture Durable
RENOVA	:	Réseau National des ONG actives dans l'Agriculture Durable au Bénin
RGPH4	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat (4 ^{ème} édition)
RNA	:	Recensement National de l'Agriculture
RSPO	:	Roundtable Sustainable Palm oil
SAN	:	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SDDAR	:	Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural
SFD	:	Système Financier Décentralisé
SODECO	:	Société pour le Développement du Coton
SSPDA	:	Service Suivi de la Promotion du Développement Agricole
T/ha	:	Tonne à l'hectare
TDL	:	Taxe de Développement Local
URCAR	:	Union régionale des Coopératives d'aménagement Rural
UNACREP	:	Union Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêts
UEBT	:	Union For Ethical Bio Trade



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Acteurs rencontrés pendant la collecte des données de terrain.....	24
Tableau 2 : Répartition des plantations de palmier à huile en Afrique	29
Tableau 3 : Grands pays producteurs et pays plus gros consommateurs d'huile de palme ..	31
Tableau 4 : Marchés d'écoulement des produits et sous-produits de la filière palmier à huile au Bénin.....	36
Tableau 5 : Superficies des plantations et rendements par système de production au Bénin	45
Tableau 6 : Prix des matériels de transformation déclarés par les transformateurs rencontrés dans le cadre de l'étude d'état des lieux.....	47
Tableau 7 : Critères d'évaluation de la qualité de l'huile de consommation	53
Tableau 8 : Structures d'appui à la filière palmier à huile et types d'appui.....	56
Tableau 9 : Proportion des producteurs selon la nature de leurs relations avec les transformateurs et les commerçants de noix de palme	60
Tableau 10 : Impacts environnementaux du palmier à huile.....	62
Tableau 11 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon pépinière.....	64
Tableau 12 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon production (pour un ha)	64
Tableau 13 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon transformation de noix de palme	64
Tableau 14 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon transformation de noix palmiste	65
Tableau 15 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon transformation de vin de palme	65
Tableau 16 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon commercialisation de l'huile de palme	66
Tableau 17 : Analyse FFOM de la fourniture d'intrants spécifiques de palmier à huile au Bénin	67
Tableau 18 : Analyse FFOM de la production de palmier à huile au Bénin.....	67
Tableau 19 : Analyse FFOM de la transformation du palmier à huile	68
Tableau 20 : Analyse FFOM de la commercialisation des produits de la filière du palmier à huile	69
Tableau 21 : Synthèse des contraintes majeures au développement de la filière au Bénin ..	69
Tableau 22 : Résultats attendus du programme National de Développement de la filière palmier à huile au Bénin 2020 – 2024	73



Tableau 23 : Plan d’actions de la composante 1 du PNDF Palmier à Huile.....	81
Tableau 24 : Plan d’actions de la composante 2 du PNDF Palmier à Huile.....	91
Tableau 25 : Plan d’actions de la composante 3 du PNDF Palmier à Huile.....	100
Tableau 26 : Plan d’actions de la composante 4 du PNDF Palmier à Huile.....	107
Tableau 27 : Cadre logique synthétique du programme national de développement de la filière palmier à huile 2020 - 2024	111
Tableau 28 : Instances de coordination, acteurs et leurs rôles dans la coordination du PNDF palmier à huile	119
Tableau 29 : Principaux rôles à jouer par chaque acteur dans la mise en œuvre du PNDF-Palmier à Huile	122
Tableau 30 : Membres des comités techniques de prise en compte des normes.....	125
Tableau 31 : Planification et budgétisation du mécanisme de prise en compte des normes de qualité dans la mise en œuvre du PNDF Palmier à huile.....	126
Tableau 32 : Impacts environnementaux et sociaux potentiels du PNDF Palmier à Huile ...	133
Tableau 33 : Synthèse du PGES du PNDF-PH.....	135
Tableau 34 : Coûts de gestion environnementale et sociale du PNDF-PH.....	137
Tableau 35 : Critères d’inclusion sociale et genre pour les composantes du PNDF-PH	141
Tableau 36 : Rôles des acteurs de suivi évaluation du PNDF-PH.....	145
Tableau 37 : Budget du PNDF palmier à huile de 2020 à 2024 et sources de mobilisation de ressources financières.....	149



LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Cartes des plantations de palmiers à huile dans le monde en 2017, selon l'analyse par satellite réalisée et revue dans la présente étude (LANDSAT et MODIS).....	28
Figure 2 : Évolution de la production mondiale des principales huiles végétales	30
Figure 3 : Point de la mise en place de graines germées en 2019.....	38
Figure 4 : Proportion des producteurs par rapport à leur degré de satisfaction pour la qualité des intrants demandés	40
Figure 5 : Aire de production du palmier à huile au Bénin.....	42
Figure 6 : Cartographie des acteurs de la CVA huile de palme rouge.....	57
Figure 7 : Cartographie des acteurs de la CVA huile palmiste	58
Figure 8 : Cartographie des acteurs de la CVA alcool de vin de palme.....	59
Figure 9 : Nature des relations entre producteurs et fournisseurs d'intrants (à gauche) et nature des relations entre producteurs et pépiniéristes (à droite)	60
Figure 10 : Théorie de changement du PNDF palmier à huile.....	117
Figure 11 : Instances de coordination du PNDF palmier à huile.....	119
Figure 12 : Démarche à suivre pour l'évaluation environnementale des composantes du Programme National de Développement de la Filière Palmier à Huile (PNDF-PH).....	131
Figure 13 : Schéma du dispositif de suivi-évaluation du PNDF-PH.....	145



RESUME

L'étude d'élaboration du programme national de développement de la filière palmier à huile s'insère dans le volet agricole du Programme d'Action du Gouvernement 2016 – 2021 et vise à doter le secteur agricole d'un document de programme pour la réalisation des actions concrètes devant assurer le développement global de la filière palmier à huile au Bénin.

La conduite de la mission a été faite en deux grandes phases à savoir (i) une phase d'état des lieux / diagnostic de la filière palier à huile au Bénin (ii) et une phase d'élaboration du document de programme. A la phase de de diagnostic, sur la base des orientations reçues au cours de la séance de cadrage pour l'étude, l'équipe en charge de la mission a assuré la collecte, le traitement et l'analyse de données auprès des acteurs directs mais aussi des acteurs publics et privés d'appui à cette filière. A cette phase, les documents tels que les Plans de développement Agricole des Pôles 5, 6 et 7, le document de programme de relance de la filière palmier à huile au Bénin, et le rapport de l'atelier d'élaboration du plan de campagne 2020-2021 de la filière palmier à huile, ont été valorisés. La deuxième phase a été surtout participative avec l'organisation d'un atelier multi acteurs qui a regroupé les acteurs directs de la filière (pépiniériste, producteurs, transformateurs représentants d'OP), et les acteurs d'appui (INRAB, ATDA, DDAEP, etc.) dans un atelier qui a permis de valider le rapport d'état des lieux et de réfléchir ensemble sur la vision, les objectifs, les actions, le plan d'actions et le dispositif de mise en œuvre du programme.

Tout le processus a été conduit sous le contrôle d'un comité de supervision multi acteurs regroupant le Directeur du Cabinet du MAEP, le BAI, le Secrétariat Général du MAEP, la DPP du MAEP, l'Unité Présidentielle de Suivi (UPS), le Conseiller Technique à la Recherche, à l'Agriculture et à l'Alimentation du MAEP, le Coordonnateur de la Cellule Technique d'Appui à l'Opérationnalisation des ATDA, le Directeur Général de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), le Président du Conseil d'Administration de l'ATDA Plateau.

Le diagnostic a montré que :

- La filière regorge de plusieurs produits et sous-produits commercialisés au Bénin et vers le Nigéria. Ainsi elle dispose de plusieurs chaînes de valeurs. Mais les produits phares sont l'huile de palme, l'huile palmiste, et l'alcool de vin de palme. Cependant la graine germée pour l'export, les plants pour l'export et les savons dérivés de l'huile de palme pour le marché national sont aussi non négligeables.
- Le CRA-PP offre des graines germées de bonne qualité aux pépiniéristes agréés mais dont le besoin national n'est pas totalement satisfait avec un dispositif d'expression des demandes qui reste à améliorer pour faciliter la production de graines germées par le CRA-PP à la hauteur de la demande réelle de terrain. L'une

des conséquences de cette situation est la production de plants de palmier par des pépiniéristes agréés et non agréés à partir de graines non fournies par le CRA-PP (tricherie au niveau des pépinières).

- Les pépiniéristes et les producteurs ont accès aux intrants, aux équipements mais disposent de peu d'infrastructures. Pour les engrais une formulation pour la filière n'est pas accessible et les producteurs font des combinaisons à partir des intrants accessibles. Aussi ont-ils déclaré des décalages observés par moment entre la période d'utilisation sur le palmier et la période de disponibilité de ces engrais.
- Les vieilles plantations, notamment celles industrielles ne sont pas renouvelées.
- Le maillon transformation est couvert par des unités artisanales, semi artisanales et industrielles, avec une dominance des unités semi artisanales. Il existe deux industries à savoir CODA et IBCG. Plusieurs efforts ont été fait sur le maillon transformation qui dispose de plusieurs types d'équipements motorisés tels que les cuiseurs, les presses, les concasseuses, etc. de fabrication locale.
- Le maillon commercialisation est opérationnel sur le territoire national et vers le Nigéria avec plusieurs catégories d'acteurs (collecteurs, grossistes, détaillants) et par des circuits de commercialisation qui valorise des marchés régionaux. Cependant il est confronté à la forte concurrence des huiles végétales raffinées provenant de l'Asie.
- L'accès à la main d'œuvre est acceptable au niveau de tous les maillons de la filière. L'accès au financement est faible pour l'ensemble des acteurs, à cause des conditions d'accès, des taux d'intérêts élevés, etc., même si plusieurs SFD (CESCA Microfinance, CLCAM, UNACREP, CAVECA, PADME) octroient des crédits aux acteurs.
- La rentabilité des activités productives le long des chaînes de valeurs est assurée avec des revenus net d'exploitation de 132 FCFA par plant chez les pépiniéristes, 144 500 FCFA par hectare par an chez les producteurs, 57 FCFA par kg de noix de palme transformées et 9 FCFA par kg de noix palmistes transformées chez les transformateurs, 8 FCFA par litre d'huile de palme vendu chez les commerçants.
- Le niveau d'organisation des acteurs de la filière palmier à huile reste à améliorer. Certes il existe une association nationale des pépiniéristes, une fédération nationale des unions des coopératives d'aménagement rural (FENUCAR), la fédération nationale des producteurs de palmier à huile (FNPPH), mais les transformateurs et les commerçants ne sont pas organisés et par conséquent il n'y a encore aucune dynamique d'aller vers une interprofession de la filière.
- La faible disponibilité des statistiques sur la filière, de même que la faible connaissance des normes par les acteurs.

Ces grands constats affichent clairement les défis à relever tout au long des chaînes de valeurs de la filière.

Dans le PNDF, La vision de la filière est « **D'ici 2030, le niveau de vente de l'huile de palme, de l'huile palmiste et des savons dérivés produits selon les normes de durabilité au Bénin s'est accru de 50% sur le marché national et dans la sous-région ouest africaine** ».

L'objectif global du PNDF est d'Améliorer la performance de la filière palmier à huile avec l'installation d'au moins 25 000 nouveaux hectares, l'amélioration d'au moins 20% du rendement moyen en 2024 et l'amélioration de la transformation par la raffinerie et la savonnerie pour la satisfaction du marché national et de celui ouest africain.

Le document de programme a quatre (4) objectifs spécifiques à savoir :

- OS1 : Amélioration de la productivité des systèmes de production du palmier à huile et de sa production ;
- OS 2 : Renforcement de la transformation de noix de palme, de noix palmiste en huiles de bonne qualité et des huiles en savon ;
- OS3 : Amélioration de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et de la consommation locale de ces produits ;
- OS4 : Facilitation de l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et autres structures financières.

Ces objectifs sont déclinés en treize (13) résultats attendus qui sont :

Pour l'objectif 1

- R1.1 L'accès aux intrants pour la production du palmier à huile est amélioré ;
- R1.2 La productivité et la production des systèmes de culture du palmier à huile sont améliorées ;
- R1.3 La gouvernance des organisations de la filière et les liens d'affaires entre les acteurs sont améliorés.

Pour l'objectif 2

- R2.1 La qualité des huiles produites est améliorée ;
- R2.2 L'accès des transformateurs à la matière première, aux équipements modernes, aux infrastructures est amélioré ;
- R2.3 De nouvelles unités de transformation de l'huile rouge en huile raffinée et en savon sont créées.

Pour l'objectif 3



- R3.1 Les relations d'affaires entre les différentes catégories d'acteurs sont améliorées ;
- R3.2 Le marketing des produits de la filière palmier à huile est renforcé ;
- R3.3 Une politique de promotion de la filière tenant compte des coûts, des prix, et des statistiques est mise en œuvre ;
- R3.4 Les commerçants des produits de la filière palmier à huile sont organisés.

Pour l'objectif 4

- R4.1 Les différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs ont accès aux différents guichets du FNDA ;
- R4.2 Les offres de financement des banques et SFD sont plus adaptées et attractives pour les acteurs de la filière palmier à huile ;
- R4.3 La participation des projets/programmes et des PTF au développement de la filière est améliorée

Pour une facilitation de sa mise en œuvre, le programme de développement de la filière palmier à huile au Bénin sur la période 2020 – 2024 est structuré autour de cinq (5) composantes basées essentiellement sur les objectifs spécifiques et le dispositif de mise en œuvre. Ainsi les différentes composantes du programme sont :

- Amélioration de la productivité des systèmes de productions du palmier à huile et de la production (C1) ;
- Renforcement de la transformation de noix de palme, de noix palmiste en huiles de bonne qualité et des huiles en savon (C2) ;
- Amélioration de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et de la consommation locale de ces produits (C3) ;
- Facilitation de l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et autres structures financières (C4) ;
- Gouvernance du programme (C5).

Pour la mise en œuvre de ces composantes plusieurs actions sont identifiées. Les actions des différentes composantes se présentent comme suit :

❖ ***Composante 1 :***

- Appui à la production et à l'accessibilité des graines germées ;
- Facilitation de l'accès aux intrants minéraux et équipements de production pour les pépiniéristes et les producteurs ;



- Mise en œuvre de la Recherche-Développement pour l'amélioration de la qualité des intrants de production de Palmier à Huile ;
- Réhabilitation des anciennes plantations des CAR ;
- Renforcement des capacités du dispositif de suivi permanent et de contrôle par les ATDA, les DDAEP, le CRAPP et la DPV, FNPPH ;
- Facilitation de l'accès des pépiniéristes et des producteurs aux services de conseil agricole (SNCA 2) ;
- Appuis aux pépiniéristes et producteurs dans l'accès aux matériels et équipements de production ;
- Promotion de la recherche sur la petite irrigation des palmeraies ;
- Appui à la relance de la filière au niveau des CAR ;
- Renforcement du contrôle de la production des plants et des capacités d'appui de la FNPPH ;
- Organisation des formations / recyclages sur les rôles et attributions des membres élus des OP ;
- Accompagnement des OP à se mettre en conformité aux textes de l'AUSCOOP ;
- Facilitation du développement de liens d'affaires entre les acteurs de la filière au sein des clusters ;
- Renforcement de la concertation entre les acteurs de la filière PH, les projets/programmes, les PTF et les ATDA 5, 6 et 7.

❖ **Composante 2 :**

- Edition des normes de qualité des produits de la filière palmier à huile ;
- Vulgarisation des normes de qualité relatives aux huiles alimentaires ;
- Accompagnement des transformateurs de noix de palme à respecter les normes de qualité ;
- Promouvoir la certification et la labélisation des produits transformés de la filière palmier à huile ;
- Renforcement des capacités des structures nationales de certification et de labélisation ;
- Renforcement des capacités des structures de contrôle ;
- Promotion de l'utilisation des emballages de qualité répondant aux normes ;
- Promotion de l'utilisation des instruments de mesures standards par les acteurs ;
- Facilitation de l'accès aux zones d'approvisionnement en noix de palme ;
- Facilitation de l'accès aux équipements modernes de transformation ;



- Promotion de la recherche-développement dans les unités industrielles de transformation ;
- Facilitation de l'installation d'unités industrielles de transformation d'huile rouge de palme en huile blanchie et en savon.

❖ **Composante 3 :**

- Facilitation de développement de relations d'affaires entre les acteurs au sein des clusters ;
- Renforcement des relations commerciales avec le marché Nigérian ;
- Renforcement de la publicité autour des produits de la filière ;
- Mise en œuvre d'une méthodologie éprouvée de collecte et de traitement de données statistiques ;
- Mise en place d'un mécanisme de fixation des prix des produits et sous-produits ;
- Mise en place d'une politique fiscale en faveur des produits locaux ;
- Accompagnement des commerçants de la filière à la structuration.

❖ **Composante 4 :**

- Accompagnement des acteurs dans le processus de soumission de dossiers bancables au FNDA ;
- Facilitation de l'accès des acteurs de la filière palmier à huile aux offres de financement des banques commerciales et les SFD ;
- Mise en place des lignes de crédit à taux préférentiel ;
- Amélioration de l'investissement agricole des mairies au profit de la filière palmier à huile ;
- Organisation des séances de concertation entre les acteurs de la filière palmier à huile ;
- Mobilisation du financement des PTF en faveur de la filière palmier à huile.

❖ **Composante 5 :**

Le pilotage du programme est à assurer par l'ATDA du PDA n°6. Cependant plusieurs structures publiques et privés seront associées à la mise en œuvre, notamment les ATDA des Pôles de Développement Agricole n°5 et 7 ; des Directions Techniques du MAEP ; des Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) des départements du Zou, du Mono, du Couffo, de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau, de l'Agence nationale de Normalisation, de Métrologie et du contrôle qualité (ANM) au Ministère de l'Industrie et du Commerce ; les ONG intervenant sur

la filière palmier à huile (The Hunger Project, SNV, Technoserve, IFDC, etc...) ; l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) et les facultés d'agronomie des autres universités ; les Mairies ; les organisations professionnelles de la filière palmier à huile que sont la FNPPH, la FENURCAR, l'ANPA, et leurs démembrements et la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA) ; le Patronat, le CIP Bénin, la CCIB et la CNAB ; le Fond National de Développement Agricole (FNDA) ; les Banques et Services de Financement Décentralisé ; les prestataires de services ; etc...

Le dispositif de suivi du PNDF-PH sera centré au niveau de l'ATDA du PDA n°6 qui travaillera en collaboration étroite avec plusieurs catégories d'acteurs du niveau communal jusqu'au ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche conformément au mécanisme de suivi évaluation des PNDF conçu par la DPP/MAEP.

Dans la mise en œuvre il est prévu de conduire un processus de mise aux normes RSPO¹ pour une production durable et compétitive. Aussi des mesures sociales importantes sont à prendre en compte et la réalisation des études environnementales suivi de l'élaboration de plan de gestion environnementale et sociale est nécessaire. Les coûts relatifs à tous ces aspects sont intégrés au budget du PNDF palmier à huile.

Le coût du PNDF s'élève à six milliards cent trente-quatre million trois cent mille francs (6 134 300 000 F) CFA dont les coûts annuels de 668 500 000 FCFA, 1 611 000 000 FCFA, 1 439 620 000 FCFA, 1 438 620 000 FCFA, 976 560 000 FCFA respectivement pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024. Les estimations selon les sources probables de mobilisation de ressources indiquent un apport de 31,8% de la part du budget du MAEP, 62,9% de la part des PTF et 5,2% de la part des acteurs privés.

¹ Roundtable Sustainable Palm Oil

1. CONTEXTE ET METHODOLOGIE

1.1 Contexte

La République du Bénin reste un pays à faible développement avec des potentialités sous exploitées, avec plus d'un tiers de sa population vivant sous le seuil de pauvreté. Selon un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Institut National de Statistique et d'Analyse Economique (INSAE) paru en août 2016, la pauvreté au niveau national est passée de 33,3% en 2007 à 40,1% en 2015. Et, les évolutions de sa croissance économique : 5,4% en 2017, 6% en 2018 et 6,3% en 2019 (d'après les dernières estimations du FMI) ont des effets limités sur l'emploi et le recul de la pauvreté compte tenu, notamment d'un taux de croissance démographique supérieur à 3,5 % et d'autres facteurs comme le taux d'inflation, etc.

Le secteur agricole est un levier majeur du développement de l'économie béninoise ; il contribue à près de 30% du PIB, 1% du taux de croissance, plus de 50% des emplois et constitue la principale source de devises du pays. Le sous-secteur de la production végétale contribue pour l'essentiel à la formation du PIB agricole. Malgré cette contribution très appréciable au PIB, le secteur agricole n'a pas encore atteint la forte vitalité des économies émergentes.

Dans le contexte actuel marqué entre autres par l'ouverture des marchés, le Bénin doit offrir à travers la diversification agricole, des produits à prix concurrentiels et s'adapter aux changements en rendant les produits accessibles aux marchés extérieurs tout en tenant compte de la présence massive sur les marchés intérieurs de produits de substitution à l'offre locale. Dans le but d'impulser une relance rapide, massive et durable de l'économie nationale, le Gouvernement du Bénin a adopté un Programme d'Actions (PAG « Bénin Révélé » 2016-2021). À travers le PAG, le Gouvernement a fait l'option d'investir massivement pour une agriculture de grande envergure, suivant une stratégie combinant l'approche territoire et l'approche filière pour constituer des zones relativement homogènes ou Pôles de Développement Agricole (PDA) aux fins d'une meilleure valorisation des potentialités locales. Ainsi, des filières locomotives et celles de diversification ont été ciblées par PDA.

Identifié comme filière locomotrice au niveau du Pôle de Développement Agricole 6, le palmier à huile, qui jusqu'au début des années 70 a été la première filière d'exportation du Bénin en dépit des conditions marginales pour sa culture, affiche de nos jours, des performances peu glorieuses. Cela est principalement la conséquence :

- i. du non-respect des itinéraires techniques du palmier à huile ;
- ii. du non renouvellement des vieilles plantations ;
- iii. de l'insécurité foncière ;
- iv. de l'insécurité des investissements agricoles face aux velléités des lotissements ;

- v. de l'existence de pépiniéristes pirates ;
- vi. du faible accès des acteurs aux intrants spécifiques ;
- vii. de la faible mécanisation des opérations culturales au niveau des petits et moyens exploitants ;
- viii. du caractère fortement informel des transactions entre acteurs à divers maillons de la filière ne favorisant pas une bonne organisation de la mise en marché des produits et la redistribution des valeurs ajoutées ;
- ix. de l'utilisation des technologies artisanales de production ;
- x. de la faible compétitivité de l'huile de palme du Bénin sur le plan international.

Aussi depuis le troisième trimestre de 2019, des mesures de réduction des échanges entre le Bénin et le Nigéria ont été prises par le Nigéria à travers la fermeture de la frontière et affectent considérablement les ventes des produits du Bénin vers ce pays voisin qui est l'une des destinations des produits de la filière palmier à huile au Bénin.

C'est dans ce contexte que l'ATDA-6, en synergie avec les ATDA-5 et 7, a lancé au cours du dernier trimestre 2019 la réalisation de l'étude de faisabilité détaillée devant aboutir au Programme National de Développement de la Filière palmier à huile.

1.2 Objectifs et résultats attendus de l'étude

1.2.1 Objectifs de la mission

L'objectif général poursuivi est de réaliser une étude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale du Programme National de Développement de la Filière Palmier à Huile au Bénin (PNDF – PH) en tenant compte des spécificités des trois pôles de développement agricole concernés.

Les objectifs spécifiques sont :

- faire un état des lieux de la filière palmier à huile avec un focus sur les potentialités et chaînes de valeur ajoutée (CVA) devant faire office de promotion, en expliquant les résultats du diagnostic (analyse et évaluation) de la situation de la production et de la valorisation du palmier à huile au Bénin ;
- faire l'analyse économique des CVA porteuses retenues ;
- formuler sur la base des résultats de l'état des lieux et de l'analyse économique, les axes stratégiques de promotion de la filière palmier à huile dans les pôles de développements agricoles (PDA) et au niveau national ;
- décliner et consolider les axes stratégiques en stratégies opérationnelles de développement des CVA porteuses assorties d'une planification quinquennale d'actions concrètes à réaliser par PDA ;
- rédiger le Programme National de Développement de la Filière Palmier à Huile PNDP-PH.

1.2.2 Résultats attendus de la mission

Les résultats attendus sont :

- L'état des lieux de la filière palmier à huile avec un focus sur les potentialités et chaînes de valeurs ajoutées (CVA) devant faire office de promotion est fait y compris le choix des CVA porteuses à promouvoir et leur analyse économique ;
- Les axes stratégiques de promotion de la filière palmier à huile dans les pôles de développement agricole (PDA) et au niveau national à la base des résultats de l'état des lieux et de l'analyse économique sont définis ;
- Les axes stratégiques sont déclinés et consolidés en stratégies opérationnelles de développement des CVA porteuses assorties d'une planification quinquennale d'actions concrètes à réaliser par PDA ;
- Le Programme National de Développement de la Filière Palmier à Huile (PNDF-PH) est validé.

1.3 Démarche méthodologique

Le processus de réalisation de l'étude de faisabilité et d'élaboration du PNDF a été conduit de façon participative. Il a été caractérisé par la recherche du maximum possible de consensus entre les acteurs concernés afin de garantir la réussite de la mise en œuvre du programme.

De manière globale l'étude de faisabilité du PNDF a utilisé la démarche de promotion d'une filière basée sur l'approche chaîne de valeurs ajoutée ValueLinks. Ainsi, l'accent est mis sur les marchés porteurs des produits de la filière et une vision concertée des acteurs de tous les maillons pour le développement de la filière.

Le processus a été conduit en cinq (05) grandes phases que sont :

- a) **Phase 1** : Cadrage de la mission avec le commanditaire et des acteurs clés (acteurs filières, cabinet du MAEP, acteurs d'appui la filière, etc..)
- b) **Phase 2** : Analyse diagnostique de la filière palmier à huile au Bénin en tenant compte des spécificités des trois pôles de développement agricole concernés : Etablissement de l'état des lieux sur les grandes tendances en matière de performances et de potentialités des chaînes de valeurs ajoutées de la filière palmier à huile au Bénin, complétée par l'analyse économique des CVA
- c) **Phase 3** : Atelier consultatif de validation des résultats d'enquête diagnostique, formulation de la vision et des orientations stratégiques et des composantes du programme national de développement de la filière palmier à huile au Bénin ;



- d) **Phase 4** : rédaction du document d'étude de faisabilité et consolidation du PNDF de la filière palmier à huile au Bénin
- e) **Phase 5** : Validation et finalisation du document du programme national de développement de la filière palmier à huile au Bénin.

Cette démarche globale de conduite de la mission est schématisée sur la page suivante avec la précision sur les objectifs par phase et les résultats obtenus.



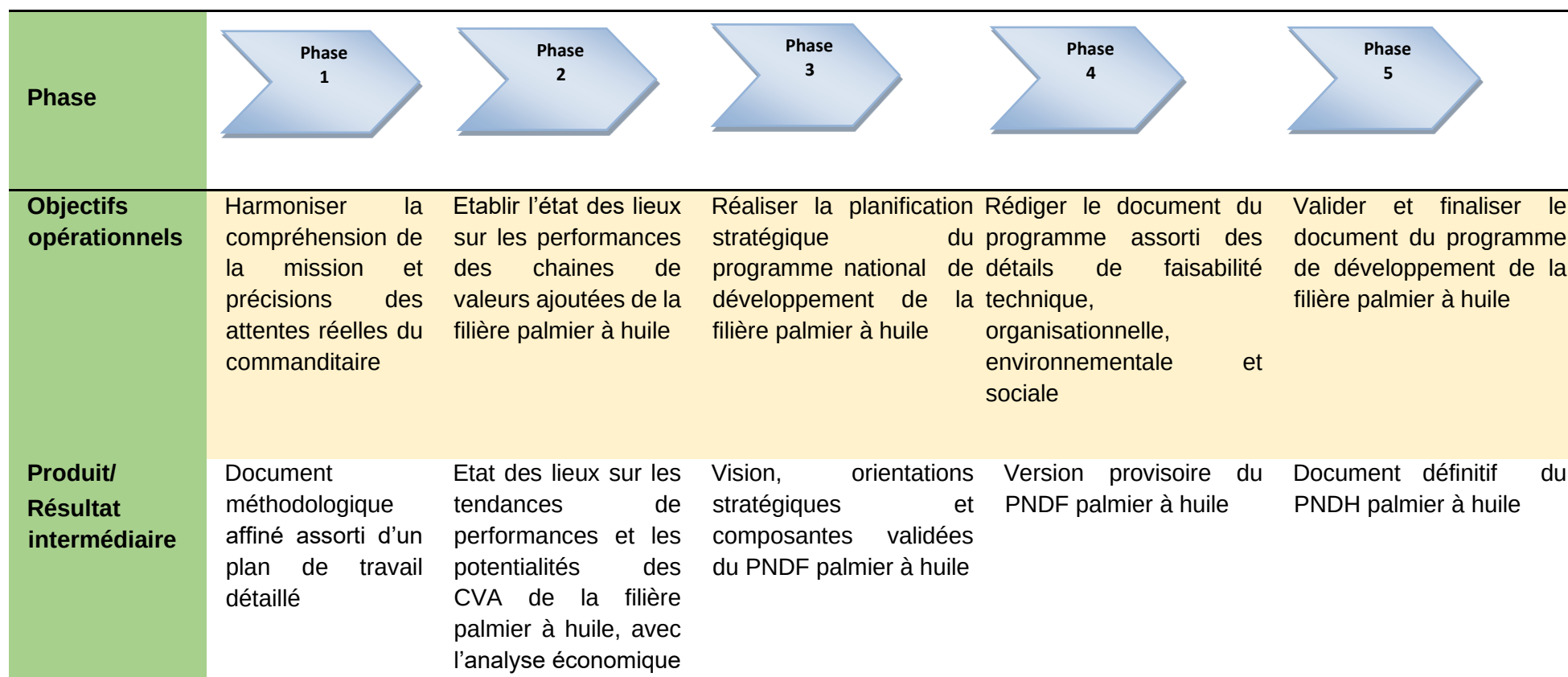


Schéma1 : Démarche globale d'intervention

- Le cadrage a été organisé par l'ATDA 6 sous forme d'un atelier ayant réuni les cadres des ATDA 5, 6 et 7, de la DPP/MAEP, du Secrétariat Général MAEP, des responsables des OP de la filière palmier à huile, des personnes ressources maîtrisant la filière. Cet atelier a permis à l'ATDA 6 de présenter les TDR du processus d'élaboration du PNDF palmier à huile, au cabinet COTEF SARL de présenter sa démarche méthodologique et son calendrier de travail et à tous les participants de faire des observations sur la méthodologie et de faire des apports utiles pour un bon déroulement du processus.
- La démarche d'établissement de l'état des lieux de la filière palmier à huile au Bénin a connu les étapes d'analyse documentaire, de confection des grilles de diagnostic synoptique, d'échantillonnage, de conduite d'une enquête de diagnostic, et de traitement, analyse des informations puis rédaction de rapport d'état des lieux.

L'analyse documentaire s'est appesantie sur l'appréhension des politiques, réglementation et institutions et des acquis en matière de promotion de la filière palmier à huile au Bénin. Des documents de différentes sources ont été collectés et exploités. Il s'agit notamment de documents provenant des ressources des ATDA, du MAEP, et aussi de bases de données disponibles sur internet. L'exploitation de ces données de littérature a permis de consolider l'historique et les performances de la filière au plan mondial et africain. Au plan national, l'exploitation de la bibliographie a aussi permis de faire la revue des politiques et actions d'appui à la filière dans le temps au Bénin.

Pour la collecte de données, différents questionnaires ont été élaborés et transcrit dans un format compatible pour l'application mobile *KoBo Collect*. Au total, huit (08) questionnaires ont été utilisés.

L'échantillon de personnes à enquêter a été élaboré sur la base de différents répertoires d'acteurs mobilisés au niveau des ATDA 5, 6 et 7.

L'enquête de diagnostic auprès des acteurs a été réalisée par l'équipe de consultants appuyée par quatre agents de collecte de données. Avant son démarrage, les agents de collecte de données ont été mobilisés et formés à la manipulation et l'utilisation des différents questionnaires sur des tablettes. Cette étape a consisté à aller à la rencontre des acteurs ciblés dans leurs localités pour des entretiens structurés avec ces derniers sur la base des questionnaires. Les données ont été enregistrées directement sur des tablettes. Pendant cette phase de terrain, une supervision de la collecte de données a été faite et a permis d'apporter une assistance opérationnelle aux agents mais aussi de faire des réorientations.

Le tableau 1 indique les effectifs d'acteurs rencontrés au cours de la phase de collecte de données de terrain, pour chaque catégorie d'acteurs.

Tableau 1 : Acteurs rencontrés pendant la collecte des données de terrain

Catégorie d'acteurs	Échantillons			
	Pôle 5	Pôle 6	Pôle 7	Total
Fournisseurs d'intrants	4	3	4	11
Pépinieristes	4	4	6	14

Catégorie d'acteurs	Échantillons			
	Pôle 5	Pôle 6	Pôle 7	Total
Planteurs	19	20	21	60
Transformateurs de noix de palme	21	19	17	57
Transformateurs de noix palmiste	9	8	10	27
Transformateurs de vin de palme	18	13	16	47
Commerçants d'huile de palme / de palmiste	7	6	9	22
Équipementiers pour production et transformation	3	3	4	10
Centre de Recherches agricoles	-	1	-	1
FNPPH		1		1
ONG	1	0	1	2
DDAEP	1	1	1	3
ATDA	1	3	1	5
CAR et FENUCAR	1	1	0	2
Financement (SFD, FNDA)	0	1	1	2
Total	89	84	91	264

Source : COTEF, 2019

Au total, 50 femmes et 221 hommes ont été rencontrés. Les femmes ont été rencontrées surtout au niveau des maillons de la transformation de noix de palme en huile de palme et de la transformation de noix palmiste en huile palmiste.

Dans le cadre du **traitement et de l'analyse des informations** mobilisées, les données collectées sur le terrain, avec l'application mobile, ont permis de constituer une base de données récupérées sous un format compatible avec Microsoft Excel. La validation et le traitement de ces données a permis diverses représentations synoptiques (graphiques, compte d'exploitation, etc.) de l'état des lieux de la filière palmier à huile au Bénin. Cela a permis d'établir :

- L'analyse du contexte interne et externe des chaînes de valeurs ajoutées de la filière palmier à huile au Bénin ;
- L'identification des parties prenantes, acteurs aux niveaux macro, méso et micro au sein de cette filière en vue de la réalisation de la cartographie des acteurs de chaque CVA de la filière palmier à huile ;
- L'inventaire des ressources disponibles aux plans politique, stratégique, humain, financier, matériel, informationnel et organisationnel sur la filière palmier à huile au Bénin ;
- L'analyse économique des CVA ;
- L'analyse des aspects transversaux tels que le genre et l'environnement dans les CVA ; et

- L'établissement de l'état des lieux sur les grandes tendances en matière de performances et de potentialités des chaînes de valeurs ajoutées de la filière palmier à huile au Bénin, complété par l'analyse économique des CVA.
- La validation de l'état des lieux et l'élaboration des stratégies ont été faites dans un atelier multi acteurs ayant réuni les mêmes catégories d'acteurs associées au cadrage. L'atelier a été animé par des présentations en plénière, des débats en plénière, des travaux de groupes suivis de restitutions en plénière et des échanges entre participants.

Des termes de références spécifiques et des outils de travail précis tels que le tableau de définition des stratégies à partir de l'analyse des contraintes, le tableau d'élaboration de plans d'actions à partir des contraintes, le tableau de priorisation des actions et de budgétisation, etc., ont été utilisés par les participants dans des groupes de travail pour produire progressivement les stratégies, les actions, les indicateurs clés, les échéances de réalisation des activités, les responsables de réalisation des activités, les budgets de mise en œuvre, etc.. Un groupe de participants a travaillé sur le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

2. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE PALMIER A HUILE

2.1. *Le palmier à huile dans le monde et en Afrique*

Le palmier à huile est une espèce originaire de l'Afrique tropicale. Son aire naturelle s'étend sur plus de 6 000 km le long de la côte Atlantique d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à l'Angola. Le palmier à huile a besoin de fortes précipitations, d'un rayonnement solaire adéquat de 16-17 GJ/m² par jour et d'une hygrométrie élevée pour maximiser sa capacité photosynthétique. Il se développe au mieux et produit le plus de fruits dans des zones dont la température maximale moyenne est de 30 à 32°C et la température minimale moyenne de 21 à 24°C. Les conditions idéales de production se trouvent autour de l'équateur jusqu'à 10°N et 10°S (Greenpalm, 2019).

Les zones de croissance du palmier à huile à travers le monde se présentent comme il suit :

- en Afrique, sa culture se fait principalement en dessous de 4°S, bien qu'il existe des exceptions jusqu'à 13°S (Zampalm, en Zambie) et même 18°S (Palmeraie de Melville, à Madagascar) ;
- en Asie, la zone de croissance du palmier s'étend sur une bande équatoriale située approximativement entre 12°N et 12°S ;
- en Amérique, il peut pousser jusqu'à 16°N, dans le Sud du Mexique et au Guatemala.

Le palmier à huile est cultivé dans environ quarante-trois (43) pays², mais les plus grandes plantations sont situées en Indonésie et en Malaisie. La nouvelle carte présentée ici (figure 3) indique que les deux pays abritent respectivement 6 033 868 hectares (32%) et 11 129 434 hectares (60%) de la superficie mondiale actuelle d'environ 18,7 millions d'hectares de plantations industrielles de palmiers à huile.

La figure 1 présente des cartes montrant les régions de plantations de palmiers à huile dans le monde, selon l'analyse par satellite réalisée et revue dans la présente étude.

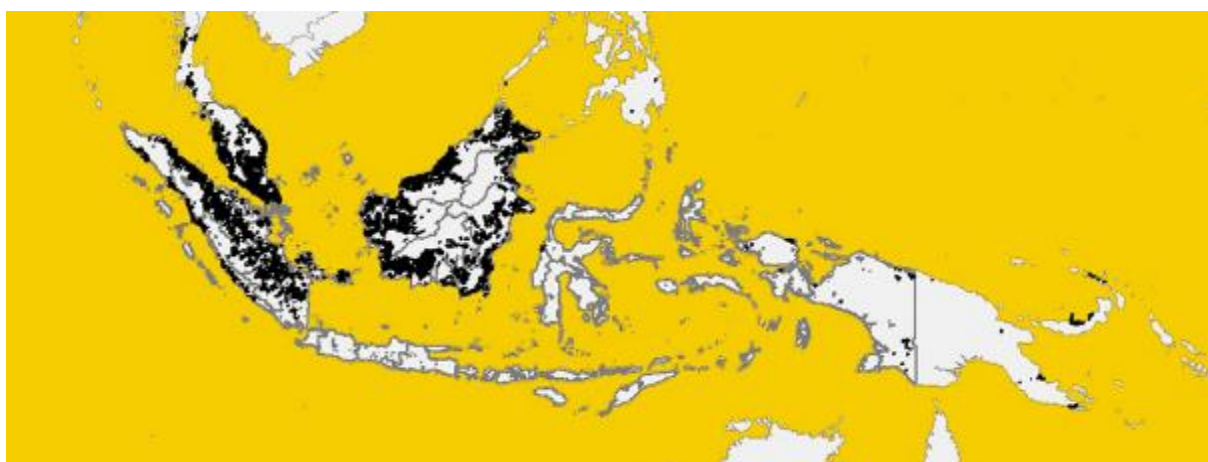
Ces cartes présentent les plantations à grande échelle/industrielles de palmiers à huile. Les données sur les petites plantations et sur les plantations naturelles ne sont pas prises en compte.

² <http://theoilpalm.org/about/>

Afrique centrale et de l'Ouest



Asie du Sud-Est



Amérique centrale et du Sud



Figure 1 : Cartes des plantations de palmiers à huile dans le monde en 2017, selon l'analyse par satellite réalisée et revue dans la présente étude (LANDSAT et MODIS³).

Il est assez difficile de trouver des renseignements fiables sur la superficie que couvrent les palmiers à huile en Afrique, faute de tenue de statistiques sur la production et des

³ Meijaard, E., Garcia-Ulloa, J., Sheil, D., Carlson, K.M., Wich, S.A., Juffe-Bignoli, D. et Brooks, T.M. [éditeurs] (2018). Palmiers à huile et biodiversité. Analyse de la situation par le Groupe de travail de l'UICN sur les palmiers à huile. Gland, Suisse : UICN. xv + 128pp

nombreuses situations de plantation de palmier dans divers systèmes culturels. Le tableau 2 donne qu'une idée très générale de la surface que couvrent les palmiers à huile dans les vingt-cinq (25) pays choisis par le World Rainforest Movement (WRM) en tant que producteurs africains d'huile de palme.

Tableau 2 : Répartition des plantations de palmier à huile en Afrique

Pays	Palmeraies naturelles/plantations traditionnelles (en hectare)	Terres accaparées pour des plantations industrielles (négociées ou en cours de négociations) (en hectares, en 2013) ⁴
Angola	-	17 000
Bénin	300 000	410 000 ⁵
Burundi	-	882 283
Cameroun	25 000	76 500
Congo R	-	604 280
Congo RD	1 000 000 ⁶	140 600
Côte d'Ivoire	140 000	230 200
Gabon	-	315 612
Gambie	-	-
Ghana	-	27 521
Guinée	2 000 000	15 000
Guinée équatoriale	-	7 000
Guinée -Bissau	-	-
Libéria	-	735 587
Madagascar	-	69 100
Mozambique	-	40 000
Nigéria	2 500 000 ⁷	174 000
Ouganda	-	30 000
République centrafricaine	18 000	8 701
Sao Tomé et Príncipe	-	5000
Sénégal	50 000	-
Sierra Léone	32 000	249 800
Tanzanie	-	151 800
Togo	600 000	2 000

Source : Carrère R., 2013

⁴ Ces chiffres correspondent aux données qui figurent dans les chapitres concernant chaque pays (voir plus loin).

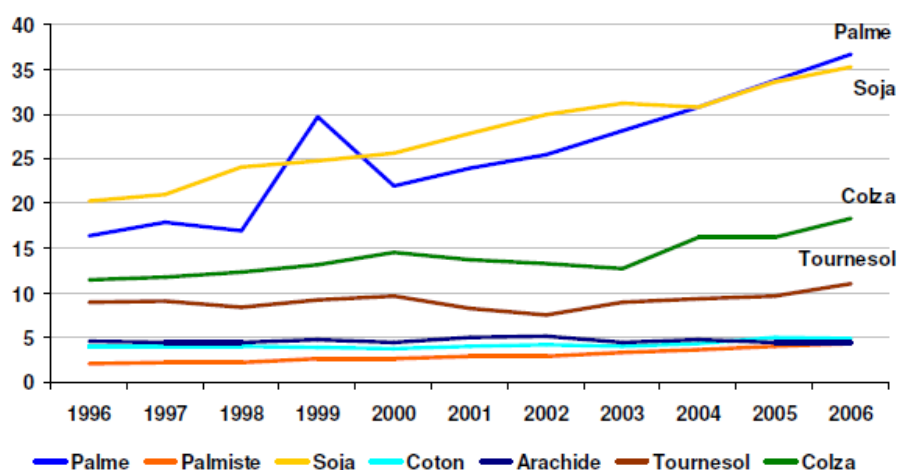
⁵ D'après l'information disponible, « plusieurs groupes industriels malais et sud-africains ont déjà visité le Bénin pour évaluer les possibilités d'y faire des plantations pour la production de biocarburants. Ils ont proposé de transformer dans ce but entre 300 000 et 400 000 hectares de terres humides situées dans le sud du pays ». Dans le tableau, nous avons fait figurer 400 000 hectares

⁶ Plus de 92 000 plantations familiales (chiffres de 1958).

⁷ Les estimations vont de 1,65 million d'hectares à 2,4 millions d'hectares et à un maximum de 3 millions d'hectares

Comme le montre le tableau 3, les plus gros producteurs de l'Afrique jusqu'en 2013 sont le Nigéria (environ 2 500 000 ha), la Guinée (2 000 000 ha), le Congo RD (1 000 000 ha), le Togo (600 000 ha), le Bénin (300 000 ha), la Côte d'Ivoire (140 000 ha).

L'analyse des tendances de production des principales huiles végétales dans le monde au cours de la dernière décennie montre la place prépondérante de l'huile de palme. Cependant la production de l'huile palmiste reste très faible (figure 2). L'Indonésie et la Malaisie produisent à eux seuls près de 90 % de la production mondiale, soit 52,8 millions de tonnes contre 42,6 millions de tonnes en 2009 et 33 en 2005.



Source: Oil World annual (1995-2006) – For data on Malaysian palm oil and palm kernel oil

Figure 2 : Évolution de la production mondiale des principales huiles végétales

Les autres pays importants producteurs sont la Thaïlande en Asie, le Nigeria en Afrique et la Colombie en Amérique latine.

Du point de vue de la rentabilité à l'hectare, la production du palmier peut être comparable à celle de l'hévéa dans certains contextes. Mais dans l'immense majorité des cas, le palmier va apporter plus de revenus car son rendement à l'hectare est exceptionnel et son exigence en travail faible.

Le palmier à huile produit en moyenne 10 tonnes de fruits à l'hectare à l'âge adulte (entre 9 et 20 ans) loin devant plusieurs autres oléagineux comme le soja et le tournesol (Meijaard E. et al, 2018). Ce rendement de fruits permet d'avoir, en plus des 3,74 tonnes d'huile de palme par hectare, 0,4 tonne d'huile de palmiste et 0,4 tonne de tourteau de palmiste (Carrère R., 2013). Le tourteau de palmiste est largement utilisé dans le secteur de l'énergie et de l'alimentation animale. L'huile de palmiste est un ingrédient largement utilisé sur le marché des soins corporels.

En Asie du Sud-Est, là où on passe deux jours en plantations de palmiers, on passe 30 jours en plantations de riz pour dégager le même revenu. Le temps gagné est utilisé pour d'autres cultures ou d'autres activités économiques comme le commerce de détail en milieu rural. En outre, c'est une culture qui ne subit pas de maladies endémiques à contrôler à l'aide d'épandages massifs de pesticides.

La consommation de l'huile de palme a doublé tous les 10 ans depuis 40 ans : en tête des pays consommateurs et importateurs, l'Inde puis la Chine et l'Union Européenne. L'Europe absorbe environ 15% du marché mondial de l'huile de palme⁸. C'est le deuxième importateur mondial, derrière l'Inde et devant la Chine, pour moitié à destination des biocarburants. La demande ne cesse d'augmenter et l'huile de palme est devenue l'une des matières premières les plus consommées au niveau mondial et des plus faciles à faire pousser avec un rendement quatre à cinq fois supérieur à celui du soja. La consommation d'un Européen est d'environ 60 kilos/an d'huile de palme, la consommation moyenne au niveau mondial est d'une vingtaine de kilos/an par personne.

L'huile de palme représente 25% du marché des huiles végétales. 11,37 millions de tonnes d'huile de palme sont disponibles en bio (RSPO), soit 17% de l'offre globale. L'industrie agro-alimentaire représente 80% de la consommation d'huile de palme, suivie par l'industrie cosmétique qui représente 19%, puis les carburants (biodiesel) qui représentent 1%.

À titre indicatif, d'après Greenpalm⁹, en 2015 les plus grands pays producteurs et les pays les plus gros consommateurs sont ceux cités dans le tableau 3, de même que les tonnages concernés.

Tableau 3 : Grands pays producteurs et pays plus gros consommateurs d'huile de palme

Gros producteurs d'huile de palme en 2015 et quantités produites (en tonne)			Gros consommateurs d'huile de palme en 2015 et quantité consommées (en tonne)	
1	Indonesia	33.4 million	India	9.2 million
2	Malaysia	19.9 million	Indonesia	7.3 million
3	Thailand	1.8 million	EU 28	7.2 million
4	Colombia	1.2 million	China	5.8 million
5	Nigeria	0.94 million	Malaysia	2.9 million
6	Ecuador	0.53 million	Pakistan	2.5 million
7	Guatemala	0.52 million	Nigeria	2.3 million
8	Papua New Guinea	0.5 million	Thailand	1.7 million
9			Bangladesh	1.3 million
10			USA	1 million

Source: Greenpalm, 2015

Cette tendance a été déjà observée en 2010, tel qu'affiché par le rapport final de la revue scientifique d'analyse des impacts sociaux et environnementaux de la production du palmier

⁸ Alain Rival, directeur régional Asie du Sud-Est insulaire au Cirad

⁹ www.greenpalm.org

à huile sous les tropiques (Schrier-Uijl, et al.2013)¹⁰,. La Malaisie et l'Indonésie occupent les deux premières places depuis 2010 où elles offraient respectivement 49% et 38% d'huile de palme, soit 87% de l'offre mondiale.

Depuis 1980, la production de l'huile de palme est en accroissement et les estimations montrent que l'accroissement sera de 50% d'ici 2050. Le tableau 4 montre qu'effectivement l'Indonésie qui détient la plus grande superficie est le plus grand producteur suivi de la Malaisie. Ces deux pays ont offert en 2015, 84% de la production mondiale d'huile de palme (Greenpalm, 2019).

Le tableau 3 montre qu'en 2015, le Nigéria était cité parmi les huit premiers producteurs de palmier à huile mais aussi parmi les grands consommateurs. Les chiffres indiquent que le Nigéria a consommé 2,5 fois plus que ce qu'il a produit, ce qui signifie que le Nigéria est un importateur non négligeable d'huile de palme.

L'Inde, l'Union Européenne, la Chine, le Pakistan, le Bangladesh sont des pays consommateurs qui ne figurent pas parmi les meilleurs producteurs. Donc ces pays sont alimentés par les pays grands producteurs.

2.2. Historique de la filière palmier à huile au Bénin

Le palmier à huile, essence naturelle du golfe de Guinée, a fait l'objet d'un développement plus volontariste au Bénin à partir du règne du roi Guézo, que l'on situe entre 1818 et 1858. Les pays occidentaux deviennent en effet de plus en plus demandeurs d'huile de palme pour alimenter leurs savonneries. Les royaumes d'Abomey et de Porto-Novo, et plus particulièrement leurs nouvelles communautés afro-brésiliennes (anciens esclaves affranchis de retour à partir de 1830), répondent à cette demande. On passe de la simple stratégie de cueillette qui prévalait jusqu'alors à l'organisation de véritables palmeraies, volontairement plantées. Le commerce des produits du palmier va prendre un essor considérable durant la seconde moitié du XIXe siècle, se substituant à celui des esclaves, révolu depuis 1848, et connaître un véritable « âge d'or » dans les années 1920-1930. La palmeraie béninoise de l'époque est estimée à 500 000 hectares.

Entre 1951 et 1953, l'administration coloniale française a mis en place un programme de plantation industrielle de variétés améliorées, qui reste modeste. Quatre usines sont mises en route, avec une capacité totale de 50 tonnes de régimes à l'heure.

Le réel démarrage du développement des plants sélectionnés de palmier à huile au Bénin est à situer après l'Indépendance. Entre 1960 et 1974, près de 27 000 hectares de palmiers sélectionnés sont plantés. Les usines étant devenues obsolètes, trois nouvelles usines sont également construites entre 1971 et 1975, dont la capacité totale est également de 50 tonnes de régimes à l'heure. Ces sept (07) usines cohabitent quelques temps, mais les

¹⁰ Schrier-Uijl, A.P., Silvius, M., Parish, F., Lim, K.H., Rosediana, S. & Anshari, G. (2013). Environmental and social impacts of oil palm cultivation on tropical peat – a scientific review.

quatre premières ferment peu à peu, la dernière ayant cessé toute activité en 1981. De nos jours, seule l'usine du Grand Agonyvry reprise par CODA est encore fonctionnelle.

Parallèlement à cette transformation industrielle et en dépit de certaines tentatives de l'administration coloniale, puis des organismes béninois de développement rural pour diffuser du matériel de transformation, l'extraction de l'huile des fruits de la palmeraie naturelle se fait selon des procédés artisanaux qui restent entièrement manuels jusque dans les années 70. Cependant, l'huile de palme béninoise reste concurrentielle sur les marchés internationaux, et les produits du palmier figurent parmi les premières recettes d'exportation béninoises.

Le bilan que l'on peut dresser du secteur de l'huile de palme en 1975 est le suivant :

- la production des 500 000 hectares de palmiers naturels peut être estimée à 56 000 tonnes d'huile, auxquelles s'ajoutent 15 000 tonnes produites en usine à partir des 30 000 hectares de palmiers sélectionnés ;
- la consommation intérieure, avec une population d'environ 3 millions d'habitants à l'époque, peut être évaluée à environ 27 000 tonnes.

Le Bénin avait donc une capacité d'exportation de 44 000 tonnes d'huile de palme, soit plus de 60% de sa production.

Tel que rappelé par un article de l'ONG GRAIN¹¹, en 2006 le gouvernement du Bénin a voulu relancer avec ferveur la filière palmier à huile avec l'accompagnement de l'expertise de la Malaisie. Mais la tentative a échoué pour plusieurs raisons. Les raisons évoquées sont :

- Les conditions climatiques optimales ne sont pas réunies pour avoir de bons rendements. Le Bénin reçoit entre 1000 mm et 1200 mm par an répartis dans la zone de production en deux saisons de pluie (donc inégalement répartis sur les 12 mois de l'année) alors que l'idéal est d'avoir en moyenne 1800 mm d'eau par an et bien répartis dans le temps. Cette situation ne favorise pas l'obtention de bons rendements de palmier à huile.
- Il n'y avait pas suffisamment de terres disponibles à mettre à disposition pour la promotion de la filière palmier à huile à grande échelle par les malaisiens. De plus, il y a des effets de l'expropriation qui avait été faite pour installer des plantations industrielles dans certaines régions du pays dans le passé.¹²
- D'après un Expert Malaisien qui avait fait de la prospection sur place au Bénin, le sol béninois ne serait pas bien propice à la culture du palmier à huile.
- Les problèmes que la filière a connus après le désengagement de l'État tels que les problèmes de confiance et des soupçons de mauvaise gestion qui ont affecté le bon

¹¹ <https://www.grain.org> : Historique de l'exploitation du palmier à huile en Afrique

¹² Stéphane Fournier, Peter Ay, Claude Jannot, André Okounlola-Biaou, Euloge Pédé (2001). La transformation artisanale de l'huile de palme au Bénin et au Nigeria. (*Les anciens propriétaires (17 000 paysans) des terres saisies par l'Etat pour établir les palmeraies industrielles entre 1960 et 1974 ont amplifié leur mouvement de contestation après le retour à la Démocratie*).

fonctionnement des coopératives (Houin – Agamè, Hinvi et Grand Agonvy), par ricochet de tout le secteur.

Ces constats sont donc à prendre en compte dans les réflexions pour la suite de la promotion de la filière palmier à huile au Bénin.

Avec les orientations de politique agricole en cours au Bénin depuis 2016, la filière palmier à huile a toujours retenu l'attention du gouvernement et des acteurs du secteur agricole. Ceci est tellement évident que dans les plans de développement agricoles élaborés pour les pôles de développement agricoles 5, 6 et 7, la filière palmier à huile figure parmi les filières à promouvoir. Dans le Pôle 6, le palmier à huile est la filière prioritaire dans le sous-secteur agriculture. Dans les pôles 5 et 7 le palmier à huile est considéré comme une filière de diversification et est inscrit au PDAP comme telle avec plusieurs activités planifiées.

2.3. Contexte actuel de promotion agricole au Bénin

2.3.1. Rappel de la politique actuelle de développement du secteur agricole

Au regard des défis à relever dans le secteur agricole béninois, les acteurs ont adopté comme vision de développement dans le PSDSA : « un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays ». Cette vision est en arrimage avec le pilier II du Programme d'Actions du Gouvernement : « Engager la transformation structurelle de l'économie » notamment avec son axe 4 « Amélioration de la croissance économique ».

L'objectif global découlant de la vision du PSDSA est « d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ».

Cet objectif global est décliné en trois Objectifs Spécifiques (OS), à savoir :

- Contribuer à la croissance, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes, à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes ;
- Assurer la compétitivité et l'accès des productions et produits agricoles et agroalimentaires y compris ceux produits par les femmes et les groupes vulnérables aux marchés grâce à la promotion des filières agricoles ;
- Renforcer la résilience des populations vulnérables (hommes et femmes) notamment des exploitations familiales agricoles (sous-secteurs agriculture, élevage et pêche/aquaculture).

Dans la dynamique de promotion des chaînes de valeurs ajoutées (CVA), le palmier à huile est identifié parmi les filières à promouvoir car il offre un fort potentiel de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations béninoises. Il contribue aussi significativement à la création de richesses pour les différents acteurs de la filière et à la croissance de l'économie nationale. En tant que tel, cette filière est classée locomotive pour le Pôle 6 et en diversification dans les Pôles de Développement Agricole (PDA) 5 et 7.

2.3.2. Paysage institutionnel du secteur agricole

La gestion du secteur agricole est régie par le cadre institutionnel d'orientation et de suivi dont la version actualisée a été adoptée le 02 novembre 2017 en Conseil des Ministres. Ce cadre précise les acteurs impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement du secteur agricole dont le PSDSA et de tous ses documents d'opérationnalisation.

Les différentes catégories d'acteurs sont (i) l'État, à travers le MAEP et les autres ministères intervenant dans le secteur, (ii) les Collectivités locales et territoriales, (iii) les Organisations de Producteurs Agricoles à travers la PNOPPA, (iv) le Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin, (v) le secteur privé (CCIB, Patronat, etc.), (vi) la Société Civile à travers la PASCiB et les ONG nationales à travers le REDAD, (vii) les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le nouveau cadre institutionnel de développement du secteur agricole consacre la subdivision du territoire national en sept Pôles de Développement Agricole (PDA) ayant chacun comme structure de gouvernance une Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) appelée à se consacrer strictement aux fonctions de promotion des filières. Au niveau départemental, les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP), ont été mises en place pour assurer les fonctions régaliennes de l'État dans le secteur agricole. Pour la campagne 2017-2018, les DDAEP ont été entièrement opérationnelles tandis que les ATDA ont connu un début de fonctionnement qui a été renforcé en 2019.

Le Conseil National d'Orientation et de Suivi du secteur agricole (CNOS) et ses démembrements au niveau départemental (CDÉS) et au niveau communal (CCoS) sont les organes d'opérationnalisation du cadre institutionnel.

2.4. Aperçu de la filière palmier à huile au Bénin

2.4.1. Chaînes de Valeurs Ajoutées (CVA) prioritaires et marchés des produits de palmier à huile du Bénin

La production de palmier à huile au Bénin permet de développer plusieurs Chaînes de Valeurs Ajoutées. En effet, plusieurs produits finis et sous-produits sont obtenus et vendus dans cette filière au Bénin. Au titre de ces produits, on peut citer la noix de palme, l'huile de palme encore appelée huile rouge qui a deux variantes (simple et « *zomi* »), la noix palmiste, l'huile palmiste, le vin de palme, l'alcool de vin de palme communément appelé au Bénin « *Sodabi* » (nom originaire de la langue fon).

Les sous-produits sont aussi nombreux. Il s'agit du tourteau de l'huile palmiste, du tourteau de l'huile de palme, de la coque de l'amande de palmistes, des branches et feuilles utilisées pour fabriquer des balais, des paniers, etc. Aussi, le bois de palmier est-il utilisé dans certaines communautés pour la construction.

Lorsqu'on considère les chaînes de transformation en aval, la filière permet la fabrication de savons locaux dérivés du palmier tels que le savon appelé en langue local fon « Koto », le savon Palmida, etc. Cependant ces dérivés fabriqués en aval n'ont pas été souvent pris en compte dans les chaînes à prioriser.

Le tableau 4 présente les marchés d'écoulement des produits et sous-produits de la filière palmier à huile et les caractéristiques recherchées par ces marchés d'après les acteurs rencontrés dans le cadre de l'état des lieux sur la filière.

Tableau 4 : Marchés d'écoulement des produits et sous-produits de la filière palmier à huile au Bénin

Produits	Marchés d'écoulement	Caractéristiques recherchées par les marchés	Tendances des prix (en FCFA)
Huile rouge (ordinaire et <i>zomi</i>)	Marchés local, marché national, et Nigéria	Sans déchet ni eau, couleur bien rouge (rouge pure) ; bon goût, odeur, texture fluide ; Pour <i>zomi</i> : bien sombre et avec une bonne senteur.	✓ Ordinaire : 10000-18000/ 25l ✓ <i>zomi</i> 13000/ 25l à 14000/25 l
Noix de palme	Marché local	Mûre, rouge et charnue	✓ 3000-4000 / bassine ; ✓ 90000-180000 voire 230 000 / bâchée
Huile palmiste	Marché local (savonnerie surtout), Togo et Nigéria	Pas trop foncée ; pas de présence de tourteau dans l'huile	✓ 8000 – 14000 / 25 l
Noix palmiste	Marché local et Nigéria	Pas de coque dans les noix ; une bonne grosseur	✓ 110 – 120 / kg ✓ 50 – 180 / kg
Tourteau de l'huile palmistes	Eleveurs du bénin ; Nigeria	Peu d'huile dans le tourteau	✓ : 100 – 250 / kg
Tourteau de l'huile de palme	Marché local et national	Peu d'huile dans le tourteau	✓ 50 / unité
Coque de l'amande de palmistes	Nigéria	Pas d'argile dans les coques, Coque bien lavée	✓ 250 / 50kg ✓ 25 / kg
Vin de palme	Marché local	Moins fermenté	✓ 80 – 200 / l
Alcool de vin de palme (Liqueur Sodabi)	Marché national, Nigéria, Gabon, Togo, Côte d'Ivoire.	Fort degré d'alcool ; senteur de vin de palme ; doit prendre feu quand on y laisse une bûchette d'allumette ; doit faire de bulle à la surface, avoir une bonne odeur	✓ 10000 - 14000 / 20l
Balai	Marché Local	Pas spécifié	✓ : 50 / pièce
Panier	Marché Local	Pas de trou dans le tissage ; bien solide, bien ferme	✓ 200 – 2500 / pièce selon la taille

Produits	Marchés d'écoulement	Caractéristiques recherchées par les marchés	Tendances des prix (en FCFA)
Oléine	Supers marchés locaux, Nigéria	A compléter	✓

Source : Données d'enquête, COTEF SARL, 2019

Il faut noter qu'à l'instar de la demande de l'huile de palme et de l'huile palmiste, le vin de palme et la liqueur / alcool de vin de palme (sodabi) sont assez demandés pour la consommation nationale. Très consommé lors des rituels et cérémonies, l'alcool de vin de palme est l'une des boissons les plus partagées au Bénin.

D'après les résultats d'enquête contenus dans le tableau 4, il ressort que les produits et sous-produits de la filière palmier à huile au Bénin sont écoulés essentiellement dans le pays et vers les pays voisins que sont le Togo et le Nigéria. L'alcool de vin de palme quant à lui va au-delà.

Au regard de l'importance du potentiel de développement de chacune des chaînes de valeurs ajoutées de la filière palmier à huile au Bénin, des travaux antérieurs de priorisation sur la base d'analyse pro pauvre et du potentiel de croissance pour l'économie ont permis aux acteurs de la filière de retenir les cinq CVA les plus importantes suivantes :

- Huile de palme pour le marché national ;
- Huile de palme pour le marché régional ;
- Huile de palmiste pour le marché régional ;
- Amande de noix de palme pour le marché international ;
- Alcool de vin de palme (sodabi) pour le marché national.

De toutes ces CVA, celle de l'huile de palme pour le marché régional (Nigéria en particulier) est considérée par les acteurs comme prioritaire devant celles de l'huile de palmiste pour le marché régional et de l'amande de noix de palme pour le marché international.

Dans l'ensemble, le marché national pour l'un ou l'autre des produits de la filière ne semble pas présenter un enjeu majeur.

La CVA de l'alcool de vin de palme est assez orpheline. Elle ne bénéficie quasiment pas d'accompagnement. Cependant, ce produit est commercialisé, comme le montre le tableau 5, aussi bien sur le territoire national que dans différents pays africains dont particulièrement le Togo, le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Gabon. Des unités semi-industrielles de distillation existent avec des noms de marque.

Les prix sur les différents marchés sont dictés par la loi de l'offre et de la demande et selon certaines personnes ressources, ils sont plus influencés par les acheteurs que les offreurs des différents produits.

2.4.2. Approvisionnement en intrants pour la production de palmier à huile

Au titre des intrants pour la production du palmier à huile, on distinguera deux principaux types que sont le matériel végétal d'une part et les fertilisants et pesticides d'autre part.

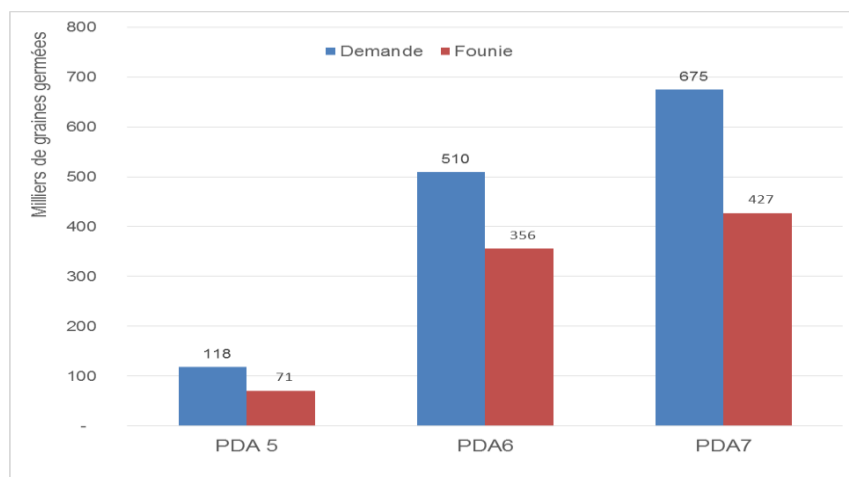
Approvisionnement en matériel végétal

Un dispositif de fourniture à crédit de graines germées de palmier à huile par le CRA-PP aux pépiniéristes existe. Les pépiniéristes agréés reçoivent les graines germées de palmier à huile et produisent les plants qui sont ensuite vendus, au comptant, aux planteurs nationaux mais aussi ceux des pays voisins (Togo et Nigéria).

Cette production de jeunes plants est assurée, pour la campagne 2019-2020, par quarante (40) pépiniéristes agréés dont 5 dans le Couffo, 5 dans le Zou, 12 dans le Plateau, 8 dans l'Atlantique, 5 dans le Mono et 5 dans l'Ouémé.

Il existe des mécanismes parallèles de fourniture de jeunes plants de palmier non contrôlés. Ils sont animés par des pépiniéristes « non agréés », mais aussi par certains pépiniéristes agréés qui produisent au-delà des quantités de graines germées qui leur ont été livrées.

Les pépiniéristes enquêtés dans le cadre de la présente étude sont tous des hommes. Expérimentés ayant majoritairement (67% d'entre eux) plus de dix ans d'expérience. Depuis quelques années, le taux de satisfaction de la demande de graines germées de la part des pépiniéristes est "plafonné" à 65% par le CRA-PP. La situation de la distribution de graines germées par le CRA-PP en 2019 se présente comme il suit.



Source : CRAPP, 2019

Figure 3 : Point de la mise en place de graines germées en 2019

Il faut, par ailleurs, noter qu'il existe dans toute la zone de production actuelle de palmier à huile, des pépiniéristes non agréés (pépiniéristes pirates) qui produisent et fournissent des plants aux planteurs. Ces plants, généralement de mauvaise qualité, mettent en péril les performances de la production de palmier à huile. À cela s'ajoute l'introduction, chez certains pépiniéristes agréés, de graines germées non certifiées par le CRA-PP. Cela pose

le problème de la qualité de matériel végétal fourni aux planteurs et appelle à un assainissement de la fourniture de plants de pépinière.

Les niveaux de production déclarés par les pépiniéristes rencontrés dans le cadre de l'étude d'état des lieux, varient entre 500 et 100 000 plants par an, avec une moyenne de 25 000 plants par an. Le marché de vente des plants par les pépiniéristes est d'abord le marché des producteurs locaux. Néanmoins, des ventes vers le Nigéria ont été signalées dans le département du Plateau. Les prix de vente d'un plant de palmier à huile varient de 700 FCFA à 1000 FCFA selon la demande et les localités, le prix habituel étant autour de 800 FCFA.

Les producteurs s'approvisionnent en plants auprès des pépiniéristes dans leurs différentes zones de production.

Approvisionnement en autres intrants par les pépiniéristes et les producteurs

Le niveau de l'accès aux intrants minéraux (engrais, herbicides, insecticides et fongicides) par les pépiniéristes et les planteurs est assez varié selon l'intrant considéré et l'acteur concerné.

Les besoins des pépiniéristes s'expriment en fertilisants (NPK et urée) puis en pesticides. Ces intrants sont fournis par des distributeurs privés (SODECO via les ATDA et autres particuliers sur les marchés locaux). Il s'agit d'une vente au comptant à des prix moyens de 12 500 F CFA/sac de 50 kg. La SODECO offre des réductions sur le prix unitaire pour des achats de 5 tonnes et plus. En plus des intrants ci-dessus cités, les pépiniéristes utilisent le terreau et la bouse de vache morte, beaucoup d'eau, des pots d'emballages (petits sachets) et de grands sachets. Pour accéder au terreau, les pépiniéristes font la recherche de la zone où le prélèvement est possible puis négocient l'achat. Tous les autres intrants sont acquis directement sur le marché en fonction des opportunités d'acquisition.

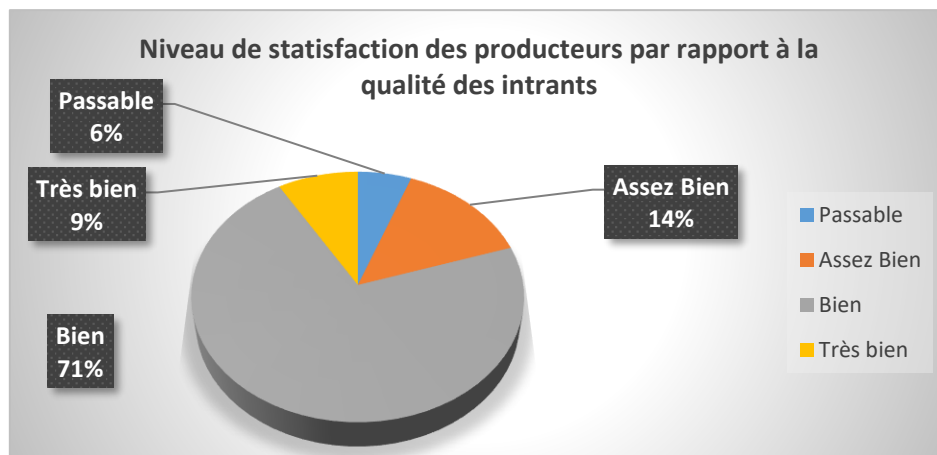
La satisfaction des pépiniéristes par rapport à l'accès aux intrants est mitigée. Leurs appréciations varient de passable (33,3% d'entre eux) à assez bien (8,3% d'entre eux), bien (50% d'entre eux) et très bien (8,3% d'entre eux). Les pépiniéristes qui sont passablement satisfaits le sont parce que selon eux, la disponibilité des intrants est liée à la campagne du coton qui ne coïncide pas avec le moment de leur demande. Aussi, les prix sont-ils élevés et les quantités de graines souhaitées ne sont pas toujours obtenues. Selon les pépiniéristes qui sont assez bien, bien ou très bien satisfaits, ils arrivent quand même à trouver les intrants sollicités. Globalement, la couverture de la demande en intrants à des périodes adaptées est insatisfaisante. Par rapport à la qualité des intrants, les pépiniéristes ont bien apprécié la qualité des intrants.

Les producteurs de palmier à huile utilisent, en dehors des sachets, les mêmes intrants mentionnés ci-dessus et s'approvisionnent de la même manière que les pépiniéristes. Pour ces planteurs, il s'y ajoute une demande en KCl. L'accès à cet engrais se fait dans les mêmes conditions décrites précédemment.

Par rapport au degré de satisfaction des producteurs, 17% d'entre eux déclarent avoir passablement accès aux quantités voulues d'intrants, contre 43% d'entre eux qui ont un accès jugé assez bien et le reste au-delà de bien. Ainsi, la majorité des producteurs (plus de 80%) sont assez bien et bien satisfaits par rapport à la demande en intrants pour le

palmier à huile. Cependant on note la non disponibilité des intrants chimiques à des moments de grandes demandes. La non satisfaction des quantités de plants sollicitées a été aussi mise en exergue.

Concernant la qualité des intrants, les proportions des producteurs selon leur degré de satisfaction sont présentées dans la figure suivante.



Source : Résultats d'enquête, COTEF SARL 2019

Figure 4 : Proportion des producteurs par rapport à leur degré de satisfaction pour la qualité des intrants demandés

La figure 4 montre que les producteurs sont globalement bien satisfaits de la qualité des intrants auxquels ils ont eu accès (71% d'entre eux).

Approvisionnement en équipements par les pépiniéristes et les producteurs de palmier à huile

Les équipements utilisés par les pépiniéristes sont des râpeaux, le système d'irrigation ou d'arrosage (raccord, moto pompe, paume de raccord, arrosoir, etc.) ; des houes, gants, machettes, bassines, racleurs, dabas, bâches, brouettes, tonneaux, bottes, décamètres, piquets, plantoirs richard, pelles, caches nez, pulvérisateurs / appareils de traitement, sécateurs, etc. Ces équipements sont achetés dans les boutiques, les quincailleries dans les communes mais aussi au Nigéria. Les pépiniéristes rencontrés ont tous déclaré être satisfaits par rapport à l'accès aux équipements, sauf que quelques-uns ont évoqué l'insuffisance de ressources financières à leur niveau pour acquérir tout ce qu'il faut comme équipements. Ils sont aussi bien satisfaits de la qualité des équipements. En effet, les déclarations montrent qu'il y a l'accès à des équipements aussi bien de moindre qualité que de très bonne qualité et seuls les moyens financiers disponibles déterminent la qualité à laquelle les acteurs ont accès. La seule difficulté évoquée par les pépiniéristes autour de l'accès aux équipements est alors le manque de moyens financiers. En termes d'infrastructures, les pépiniéristes ont signalé la réalisation de clôture, de magasin, de bureau, de puits, de logement pour ouvriers, de citernes, qui sont tous utilisés à 100% pour la production de plants.

Tout comme chez les pépiniéristes, les producteurs de palmier à huile utilisent des équipements tels que des houes, coupe-coupe, bottes, faucilles, cordes, haches,

pulvérisateurs, habit/blousons pour pulvérisation, bassines, paniers, piquets, machettes, pioches, etc. Il s'agit des équipements qu'ils obtiennent sur les marchés locaux et régionaux du Bénin sans difficulté. Peu de producteurs disposent d'infrastructures dans leurs fermes de production de palmier à huile. Seulement 8% d'entre eux ont déclaré disposer d'infrastructures telles que le magasin (abris dans le champ), le hangar, le lieu de séchage des noix de palme, le forage, le château d'eau, le puits.

Accès à l'encadrement, aux services et au financement

Les pépiniéristes sont encadrés par les structures étatiques que sont les ATDA, le CRA-PP et les DDAEP. Chacune de ces structures dont l'intervention est continue, joue des rôles clés sur lesquels l'accent est mis par les acteurs. Les ATDA font des formations, de l'appui-conseil et du coaching sur les aspects techniques, l'accès au marché, la gestion, à travers un accompagnement rapproché des cellules communales. Le CRA-PP fait aussi des formations, de l'appui conseil, du coaching, des visites d'échange sur les techniques de production de plants et l'accès au marché, de même que le contrôle de l'effectivité de la mise en terre des graines obtenues par les pépiniéristes. Les DDAEP assurent le contrôle et la vérification des productions, de même que le suivi du développement végétatif des plants. Tous ces encadrements sont déclarés gratuits et il n'y a pas de difficulté à y accéder.

Les pépiniéristes ont accès à la main-d'œuvre pour les différentes opérations qui le nécessitent. Aussi, 50% de ceux rencontrés obtiennent-ils des crédits pour leurs activités auprès des SFD tels que CESCO Microfinance, CLCAM, UNACREP, CAVECA, PADME avec des montants pouvant atteindre 10 millions de FCFA. Les pépiniéristes déclarent être satisfaits à 50% par les crédits obtenus compte tenu des taux d'intérêt qui leurs paraissent élevés.

Seules les ATDA ont été citées par les producteurs comme des structures qui les encadrent et seulement 28% de ces producteurs ont fait cette déclaration dans les départements de l'Atlantique, du Mono et du Plateau. Ceci signifie que beaucoup de producteurs ne perçoivent pas encore les effets des ATDA sur le terrain.

En ce qui concerne les services opérationnels, les activités pour lesquels la main-d'œuvre est sollicitée sont des activités de défrichage, de piquetage, de trouaison, de plantation, de repiquage, d'élagage, d'épandage d'engrais, de récolte, de sarclage, de traitements phytosanitaires, d'herbicidage, etc. Tous les producteurs recherchent et accèdent à la main-d'œuvre pour ces différents services opérationnels dans leur milieu de production, donc au niveau local. Cependant, la satisfaction en besoins de main d'œuvre n'est pas totale (Moins de 80% ont accès à plus de 50% de leur besoin). Cet état de chose fait que quelques cas de recherche de main d'œuvre à l'échelle de région ont été signalés ou le recours est fait aux *Holi* (dans le Plateau) ou aux *Adja* (dans le Couffo).

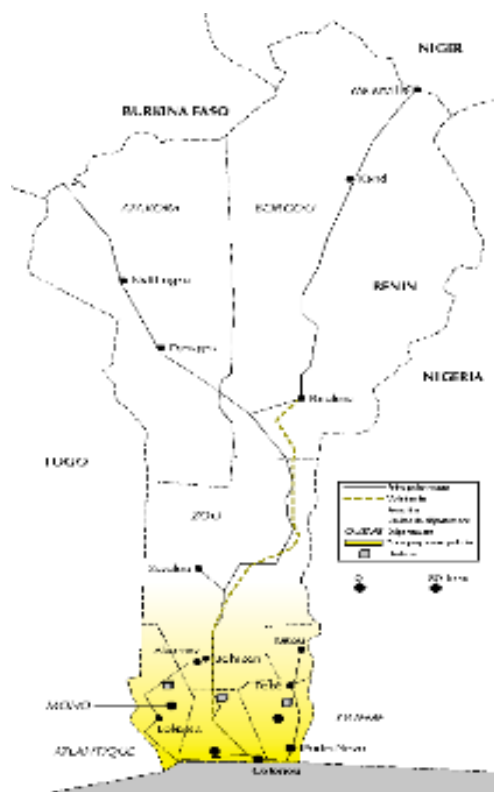
L'obtention de financement auprès des structures de financement est faible. Seulement 25,7% des producteurs ont déclaré avoir déjà accédé au financement auprès des structures telles que le PADME, Défi Microfinance, les CREP, les CLCAM. Les ressources sont obtenues surtout pour les intrants (obtenu par 67% des bénéficiaires de crédits), mais aussi

pour le fonds de roulement (33,3% des bénéficiaires de crédits), et accessoirement pour des équipements. Les montants obtenus par les producteurs enquêtés varient de 400 000 FCFA à 4 millions de francs CFA. Dans l'ensemble les producteurs ne sont pas totalement satisfaits à cause des taux d'intérêt élevés, des difficultés de mobilisation des crédits dans les délais requis, de la lourdeur des démarches de demande de crédits, des difficultés de réunir les garanties sollicitées par les services de financement décentralisés.

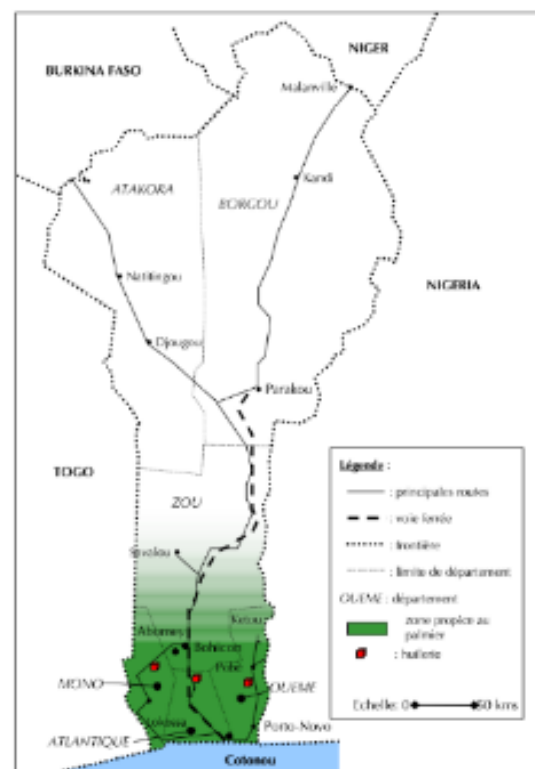
2.4.3. Production nationale de palmier à huile

2.4.3.1. Zone de production actuelle et potentielle d'expansion

Le Sud-Bénin (figure 5) est la zone qui offre les meilleurs atouts au développement du palmier à huile au niveau national. Les deux cartes montrées par la figure, réalisées respectivement en 2007 et en 2016 montrent la même tendance en termes de zone de production de palmier à huile. Cette tendance demeure d'actualité.



Source : FOURNIER S. et al (2007)



Source : Cosinus Conseil, 2016

Figure 5 : Aire de production du palmier à huile au Bénin

Comme le montrent les cartes de la figure 5, au Bénin, la production du palmier à huile est faite dans les départements de l'Atlantique, du Mono, du Couffo, du Zou, de l'Ouémé, du Plateau, et une partie du département des Collines. Sur ce territoire, seul le département du Littoral ne dispose pas de plantation de palmier à huile. Cependant il importe de signaler que la pluviométrie et la répartition des pluies dans la zone de production ne sont pas celles qui favorisent une production optimale.

D'après les relevés pluviométriques au niveau des stations d'enregistrement, la pluviométrie moyenne annuelle sur la période de 2000 à 2015 dans le Sud Bénin ne dépasse pas 1200 mm dans la zone de production de palmier à huile. Mieux, cette pluviométrie n'est pas répartie sur toute l'année. Les pluies s'étalent sur les mois de mars à juillet, et de septembre à novembre. Il est donc évident que les conditions agro-climatiques de cette zone, qui paraît la plus propice pour le palmier à huile au Bénin ne sont pas les meilleures pour favoriser une production optimale du palmier à huile. Les pertes de rendement liées à la sévérité de la saison sèche sont estimées entre 30% et 60% selon le CRA-PP.

Au vu des réalités agro-climatiques, il est difficile d'envisager étendre la zone de production du palmier à huile en termes d'occupation de nouvelles aires géographiques. Les options possibles d'extension des superficies des plantations ne peuvent porter que sur la création de nouvelles plantations dans la zone actuelle de production. Ainsi, le principal enjeu est d'arriver à améliorer les rendements dans la zone de production actuelle tout en restant compétitif au vu des coûts de production.

2.4.3.2. Types de plantation existants et technologies utilisés

Trois types de palmeraie coexistent dans les différentes régions de production dont les caractéristiques sont les suivantes.

- | | |
|---------------------------------|--|
| Palmeraies naturelles | - Peu productives avec des rendements de 2 à 3 tonnes/ha et un taux d'extraction de 6% seulement superficies recouvertes par ces plantations sont en baisse |
| Palmeraies industrielles | - Périmètres aménagés de plantations gérées par les Coopératives d'Aménagement Rural (CAR).
- Grandes plantations créées dans les années 1960 et 1970 (29 125 ha au début dont 4062 ha à Houin-Agamè, 9523 ha à Hinvi, 10334 ha à Grand Agonvy et le reste à Ouidah Nord. |
| Palmeraies sélectionnées | - Plantations généralement promues par les planteurs privés, sont en nette ascension depuis les années 1995, Rendement potentiel dans les conditions climatiques du Bénin se situe autour de 12 tonnes / ha et le taux d'extraction est de l'ordre de 24%.
- Tailles très variables, allant de moins de 0,25 hectare à plusieurs centaines d'hectares |

Afin d'augmenter la production d'huile de palme, en dépit d'une climatologie marginale pour la production de palmier à huile, les techniques d'irrigation localisée (irrigation goutte à goutte) ont été utilisées sur une superficie de 900 ha de palmier à huile à Pobè (INRAB). En effet l'expérimentation précédemment conduite sur la Station de recherches de Pobè a

montré que l'irrigation localisée ou "au goutte à goutte", permettait d'obtenir des rendements de 27 tonnes de régimes/ha. L'irrigation, en supprimant l'effet dépressif de la sécheresse, accroît le potentiel de production et entraîne une augmentation des exportations avec réduction des teneurs foliaires.

Malgré l'engouement suscité auprès des populations, cette culture a très vite connu un déclin. La principale raison de cette chute est (i) le non-respect des itinéraires techniques du palmier à huile par certains producteurs, (ii) le non renouvellement des vieilles plantations, (iii) la mauvaise gestion des plantations industrielles, (iv) l'inorganisation de la commercialisation, (v) l'insécurité foncière ainsi que (vi) l'insécurité des investissements agricoles face aux velléités des lotissements.

En termes d'itinéraires techniques utilisés pour la production, les étapes de mise en place de plantations de palmiers ont fait l'objet d'une plaquette réalisée récemment par le projet ACMA 2.

2.4.3.3. Niveau de production de noix de palme par PDA

Pour soutenir les efforts des planteurs, essentiellement privés, le ministère de l'agriculture à travers ses démembrements (CRA-PP, DDAEP et ATDA) et les organisations des acteurs (ANPA Bénin, FNPPH) interagissent pour faciliter l'accès à divers services pour les producteurs en particulier le conseil agricole, l'accès aux intrants (jeunes plants, fertilisants minéraux). Par ailleurs, des groupes d'investisseurs étrangers (chinois, malais et sud-africains) ont eu, à partir de 2010, des projets pour investir dans la mise en place de plantations industrielles de superficies allant de 10 000 à 400 000 hectares de palmiers à huile.

Aujourd'hui, par défaut de statistiques, il n'est pas possible de faire une évaluation fiable des superficies couvertes par le palmier à huile au Bénin.

D'après l'évaluation du PSRSA faite en 2016 la production de palmier à huile au Bénin est passée de 319 500 tonnes en 2008 à 312 943 tonnes en 2015. D'après les données de la DSA/MAEP, le rendement moyen du palmier à huile au Bénin était de 8,512 tonnes/ha en 2008 mais de 5,95 tonnes/ha en 2013 (dernier chiffre disponible). Mais cette situation est à nuancer car en réalité le rendement varie énormément d'un système de production à un autre.

Une étude de la SNV relayée par le PDAP 5 élaboré en 2018, a affiché les superficies des plantations et les rendements par système de production comme le montre le tableau suivant.

Tableau 5 : Superficies des plantations et rendements par système de production au Bénin

Système de production	Superficies (hectare)	Rendements (tonne / ha)	Production de noix maximale estimée (tonnes)
Plantations naturelles vétustes	60 à 70% des superficies plantées (moins de 300 000 ha)	2 à 3 tonnes / ha et un taux d'extraction de 6% seulement	900 000
Palmeraie vignoble	70 000 hectares dans le Mono et à 13.000 hectares pour le Sud-Zou	Rendement à l'hectare est faible et varie de 500 à 800 kg de noix de palme à l'hectare	66 400
Plantation à partir du matériel végétal sélectionné	plus de 3000 ha en 2004.	Rendement potentiel se situe autour de 12 tonnes / ha avec un taux d'extraction qui est de l'ordre de 24%	
Plantations industrielles	11 000 ha, regroupées en 36 Coopératives d'Aménagement Rural (CAR) et 3 URCAR (Unions Régionales de CAR)		80 000

Source : SNV / ABC citée dans PDAP 7, 2018

Selon les données de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique sur la production agricole en 2015, la production d'huile de palme au Bénin en 2013 s'élevait à environ 75 000 tonnes. Par rapport aux tailles des plantations par producteur, la situation de terrain constatée indique que les producteurs de palmiers à huile ont des plantations de diverses tailles et de divers âges. Il y a des plantations de moins de deux ha comme il y en a de 60 ha. Les âges des plantations des producteurs rencontrés varient de 3 à 27 ans. La disparité notée montre qu'il n'y a pas un département particulier dans lequel sont concentrées les petites ou les grandes superficies.

2.4.3.4. Genre dans la production de palmier

Il y a une forte complémentarité entre les hommes et les femmes, et entre les vieux et les jeunes dans le secteur agricole, ce qui est valable pour la filière palmier à huile. Les déclarations des producteurs indiquent que moins de 25% des propriétaires de plantations sont des femmes, même si ces dernières jouent des rôles importants dans les activités de production du palmier. Cet état de chose peut se comprendre dans la mesure où la mise en place des plantations demande d'avoir le droit de propriété sur les terres utilisées alors que dans plusieurs communautés du Sud Bénin la femme hérite peu de terres.

Les femmes, les hommes, aussi bien jeunes comme âgés interviennent tous dans les différentes tâches relatives à la production de noix de palme. Mais les femmes interviennent plus dans les opérations d'épandage d'engrais, de sarclage, de récolte de noix de palme, de ramassage des régimes de palme, d'essouchage des régimes, et de tri de noix. Les jeunes, quel que soit leur sexe, sont aussi plus actifs dans la réalisation de ces mêmes tâches.

2.4.4. Transformation des produits du palmier à huile

Produits finis

La transformation dans la filière palmier à huile porte sur trois produits de base à savoir la noix de palme, la noix palmiste (qui s'obtient à partir de la noix de palme), et le vin de palme qui donnent respectivement l'huile de palme, l'huile palmiste et l'alcool de vin de palme.

Genre dans la transformation

Aussi bien les hommes que les femmes sont opérationnels dans la transformation des produits de palmiers à huile. Mais les femmes sont plus actives dans la transformation de noix de palme et de noix palmiste que dans la transformation de vin de palme en alcool. Le maillon de la transformation mobilise un grand nombre de femmes qui traitent de faibles quantités en utilisant majoritairement des procédés entièrement manuels. La transformation de noix de palme se fait surtout par des acteurs de façon individuelle, mais aussi par des coopératives. Quant à la transformation du vin de palme en alcool, c'est l'apanage des hommes.

Les femmes assurent toutes les tâches dans la transformation artisanale et motorisée des noix de palme pour obtenir l'huile de palme. Il s'agit des tâches telles que le décorticage et le tri des noix de palme, la préparation/cuisson des noix, la séparation des noix des fibres, la préparation de l'huile. Les activités non abordées par les femmes sont les chargements, la manipulation de la presse et du moule. Les jeunes sont utilisés pour la recherche de bois de chauffe, pour couper les régimes de palme et les ramasser. Ils accompagnent également dans la séparation des noix des fibres, des amandes des fibres, et l'égrappage.

Matière première et intrants

Dans la transformation de noix de palme de façon artisanale, en plus de la noix qui est la matière première, deux autres intrants clés sont utilisés à savoir l'eau et le bois de chauffe. Les transformateurs, surtout ceux utilisateurs de la technologie artisanale, s'accommodent des sources d'eau auxquelles ils ont accès et aussi du bois de chauffe mobilisé au niveau local. Parmi les transformateurs enquêtés, 95% sont tout au moins assez bien satisfaits par rapport à l'accès aux intrants pour la transformation. Mais ce niveau de satisfaction est lié beaucoup plus à l'accès aux noix de palme. Il est tout de même noté qu'il y a une instabilité de prix, faible disponibilité de noix parfois, longue distance à parcourir pour accéder à des plans d'eau et lieux de traitement de noix de palme. La tendance de la satisfaction par rapport à la qualité des noix est la même. En effet, plusieurs transformateurs sont aussi producteurs de noix qu'ils transforment directement. Mais ceux qui s'approvisionnent en

noix auprès de producteurs divers rencontrent des situations où des mélanges de noix de bonne qualité à des noix de mauvaise qualité leurs sont vendus.

Équipements de transformation

Les équipements présentés par les transformateurs sont des bassins de foulage ou malaxage à pieds, des malaxeuses, des bacs à huile, des tonneaux, des presses à huile motorisées, des paniers, des foyers, des chaudières ou cuiseurs, des balances, des clarificateurs ou décanteurs, des séchoirs, des bidons, des passoirs, des paniers, des convoyeurs, des groupes électrogènes, des tanks, des pelles, des souffleurs, des seaux, des pompes, des foyers, des entonnoirs, des marmites.

Ces équipements cités par les transformateurs montrent l'existence sur le terrain de la technologie traditionnelle aux côtés de celle améliorée qui intègre des équipements manuels ou motorisés mais améliorés. En effet, la technologie artisanale a évolué dans le temps par l'introduction des équipements manuels ou motorisés dans les procédés de transformation. C'est ce qui a donné naissance aux cuiseurs, aux malaxeurs, aux presses et presses malaxeuses, aux clarificateurs d'huile améliorés. Ces équipements sont utilisés sur le terrain par plusieurs unités de transformation.

Des centres et ateliers de construction, fabricants d'équipements agricoles proposent pour la filière palmier à huile des matériels comme le cuiseur, le clarificateur, l'épulpeur, des presses, l'égrappeuse, la concasseuse de noix palmiste. Ces différents équipements sont disponibles en option manuelle et/ou motorisée. Parmi les fournisseurs d'équipements, il y a l'Atelier de Soudure, Conception, Fabrication des Equipements Agricoles et Autres (ASCFEA) à Afanmè, le Centre de Formation, de Fabrication, et d'Ajustage en Construction Métallique (CEFACOM) à Azovè, l'établissement SEDDJRO et DEFIS CONSTRUCTIONS à Porto-Novo.

Les prix indicatifs pour ces équipements sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 6 : Prix des matériels de transformation déclarés par les transformateurs rencontrés dans le cadre de l'étude d'état des lieux

Matériels	Prix (en FCFA)	Matériels	Prix (en FCFA)
Tonneau (grand)	25 000	Etau	250 000
Malaxeuse	450 000	Bassine	2 000
Broyeur	500 000 à 1000 000	Chaudière	500 000
Bac à huile	250 000	Balance	800 000
Tonneau (petit)	15 000	Clarificateur	250 000
Presse motorisée	1 200 000 à 3 500 000	Séchoir	600 000
Presse	180 000 à 800 000	Concasseur	250 000

Source : Résultats d'enquête, COTEF SARL 2019

Processus et technologies de transformation

Le projet ACMA 2 a édité une fiche technique sur la production de l'huile de palme et de l'huile palmiste qui permet de récapituler le processus de transformation de noix de palme

comme suit. La synthèse de ce processus est en annexe 1. Les procédés de transformation artisanaux et semi artisanaux avec des nuances sont présentés en annexe 2.

Accès des transformateurs au financement

Peu de transformateurs de noix de palme (26% de ceux rencontrés) ont accès aux services financiers auprès des SFD tels que les CESCO, le RENACA, les CREP, les CLCAM. Il s'agit des crédits obtenus pour l'approvisionnement en intrants, en équipements et pour le fonds de roulement, dont les montants varient de 200 000 FCFA à 4 000 000 FCFA. Aucun des transformateurs ayant accès au crédit n'est satisfait de ce service. Les raisons évoquées sont (i) pas assez d'argent dans les petites structures, (ii) pas d'accès aux banques pour les petits transformateurs, (iii) le besoin d'avoir comme garantie des documents d'un bien foncier, (iv) trop de démarches administratives, (v) la période de remboursement ne coïncidant pas avec la période de vente des bidons d'huile.

Transformation industrielle

Le Bénin ne dispose que de deux unités de transformation que sont l'usine de l'IBCG et celle de CODA. Ces usines d'État ont été privatisées en 1998 après le désengagement de l'État de la gestion des coopératives. Pour leur production d'huile de palme et d'huile palmiste, ces usines s'approvisionnent en régimes de palme auprès des CAR qui sont leurs principaux fournisseurs. On observe de fortes variations de la production des usines d'une année à une autre surtout en raison de la faible capacité des CAR à approvisionner les usines en régime. A l'analyse des statistiques de transformation, il ressort que ces usines sont en sous-exploitation à cause du faible niveau d'approvisionnement en matière première. Ainsi par exemple, au cours de la période de 2009 à 2019, la production de CODA n'a pas excédé 30% de la capacité de production installée¹³. Ce taux est même descendu en dessous de 10% entre 2011 et 2014.

La quasi-totalité de leurs productions d'huiles est écoulée sur le marché nigérian. A priori, il s'agit d'unités industrielles qui ont des procédés composés des opérations de l'huilerie qui regroupent toutes les opérations permettant de fractionner un régime de palme en raffe, fruits, fibres, noix, jus bruts, huile brute, boues, coques, huile finie et amandes. Une succession de préparation des constituants et de leur transformation se fait par les phases intermédiaires dont une description est faite en annexe 3. Il s'agit des phases de pesée des régimes, stérilisation des régimes, égrappage, malaxage, extraction, clarification.

Transformation de noix palmistes

La transformation de noix palmiste est artisanale et semi artisanale. Le lot de matériels utilisés par les transformateurs artisanaux de noix palmiste est constitué de seau, bidon, bassine, entonnoir, bêche, peson et balance, pelle, gants, râtelier, presse, concasseur, tonneaux en tôle et en plastique, bottes, paniers, sacs, et séchoir. Tous ces équipements

¹³ Capacité de production installée à CODA est de 70 000 tonnes de régime par an

sont achetés dans les communes, ou à Cotonou au marché Dantokpa ou au Nigéria. Les structures d'appui citées sont la BRM et le MCA 2 qui apportent des connaissances sur les techniques managériales et l'accès au marché. La production d'huile palmiste au niveau des unités de transformation va de 300 litres à 121 600 litres par an.

Les transformateurs de noix palmistes ont accès à la main-d'œuvre utile au niveau local. Ils ont accès au crédit chez PADME, PEBCO, CAVECA, etc. pour l'activité de transformation de noix palmiste et les montants atteignent 4 millions FCFA.

Transformation de vin de palme

Les équipements pour la transformation de vin de palme sont les marmites, le tuyau, le bidon, le tonneau, des bassines et seaux, des entonnoirs, des jarres. Tous ces équipements sont acquis sur les marchés ruraux locaux et les transformateurs en sont satisfaits. Il n'y a pas de conditions particulières pour accéder à ces équipements. En termes d'infrastructures, ces transformateurs construisent des bassins de refroidissement, des magasins, des ateliers de transformation, etc. La transformation du vin en alcool est artisanale.

La main-d'œuvre locale est utilisée pour l'abatage des arbres de palmier à huile, l'écorçage, la collecte de vin de palme, le transport du vin au lieu de préparation, la préparation de l'alcool, la vente locale de l'alcool, la préparation du sodabi, la recherche du bois de chauffe, etc. Toutefois, des difficultés à trouver la main-d'œuvre sont évoquées. La majorité des transformateurs de vin de palme rencontrés (62,5%) a accès au crédit auprès des CLCAM, CAVECA, PEBCO. Les montants obtenus vont jusqu'à 5 millions FCFA.

Aucun projet et programme n'accompagne la transformation du vin de palme en alcool de vin de palme. Cette activité occupe certains acteurs tout le temps. Cependant elle est intense en saison sèche. La production d'alcool de vin de palme chez certains est assez importante. Par exemple, un producteur rencontré a déclaré avoir fait en 2019 jusqu'à 12 000 litres.

2.4.5. Commercialisation des produits du palmier

Trois types d'acteurs sont impliqués dans la commercialisation à savoir les fournisseurs des produits (producteurs et/ou transformateurs), les commerçants intermédiaires et les consommateurs. La commercialisation est opérée dans le temps et dans l'espace.

Le marché béninois de l'huile de palme est un marché d'autoconsommation. Le marché local est couvert à 83% par de la production artisanale, 10% des importations (huile de palme raffinée) et 7% de la production industrielle. L'huile de palme est exportée par les unités industrielles de transformation mais aussi par des particuliers qui collectent auprès des transformateurs locaux ou organisent la réexportation d'huiles de palme provenant du Ghana et de la Côte d'Ivoire. D'après le PAPA/INRAB (2003), le Bénin vend son huile de palme sous forme brute et rachète en retour de l'huile de palme raffinée pour sa

consommation interne ; les consommateurs, ménages béninois préférant l'huile raffinée à l'huile de palme à l'état brute.

Mécanisme de commercialisation des produits de palmier à huile

Les mécanismes de commercialisation des produits de la filière palmier à huile au Bénin sont la vente non contractualisée, le warrantage et de la contractualisation. La vente non contractualisée est dominante. Les expériences de warrantage sont principalement facilitées avec l'appui du projet ACMA 2. À titre d'exemple, pour la campagne 2018 dans les départements de l'Ouémé, du Plateau et du Zou, le warrantage de l'huile de palme a porté sur plus de 900 tonnes de produits et mobilisé 588 acteurs agricoles et 09 pôles d'entreprises agricoles (PEA) d'huile de palme.

Circuits / flux d'écoulement des produits dans l'espace

Des différentes zones de production et de transformation des produits de la filière palmier à huile, les produits partent pour être vendus et consommés dans les différentes localités du Bénin et dans les pays voisins du Bénin. Les noix de palme et le vin de palme sont commercialisés sur les marchés ruraux et nationaux béninois avec des flux relativement denses. Mais les noix palmistes, l'huile de palme, l'huile palmiste et l'alcool de vin de palme sont vendus sur les marchés local, national et sous régional. La situation récapitulative schématisée des flux de distribution de l'huile de palme, de l'huile palmiste, et de l'alcool de vin de palme dans l'espace sont présentés en annexe 4.

Circuits / flux d'écoulement des produits entre les acteurs

Les commerçants de noix de palme sont directement liés aux producteurs par des relations professionnelles. Elles sont pour la plupart des femmes. Elles sont souvent reliées à plusieurs producteurs chez qui elles font la collecte des noix de palme. En effet, ces femmes peuvent financer les différentes activités de production de noix de palme, et à la récolte, les producteurs remboursent en donnant l'équivalent en régimes de palme. Certains commerçants disposent de voitures bâchées qui facilitent le transport et la collecte des régimes. Ils s'appuient parfois sur des collecteurs pour assurer la mobilisation de grandes quantités de noix de palme. Ils vendent leurs produits aux revendeuses détaillantes des villes ou à des transformateurs.

Les détaillantes se ravitaillent chez les grossistes et parfois chez les producteurs. Les détaillantes vendent leurs produits directement aux consommateurs pour la consommation domestique. Dans les différentes zones d'étude, deux (02) types de circuits de commercialisation sont identifiés selon le nombre d'intermédiaires qui existent entre les producteurs et les consommateurs et le type d'acteurs finaux. Dans le premier cas, les consommateurs des villages (les ménages) constituent les acteurs finaux. Les intermédiaires au niveau de cette chaîne commerciale sont les grossistes et les détaillantes. Le deuxième cas est caractérisé par des acteurs finaux constitués de consommateurs des milieux urbains. On dénombre ainsi trois (03) intermédiaires entre les producteurs et le

consommateur final à savoir les collectrices, les grossistes et les détaillantes. Le schéma qui présente les deux circuits est en annexe 5.

- ***Circuit de commercialisation de l'huile de palme***

Le circuit de commercialisation de l'huile de palme réunit tout comme pour celui des noix de palme, trois (03) types d'intermédiaires à savoir les commerçantes qui sont en contact avec les transformateurs, les grossistes, et les détaillantes.

Les collectrices d'huile de palme sont en majorité des femmes qui sont liées à des fournisseurs spécifiques, qui leur font appel dès que les produits sont prêts. En période de pénurie d'huile de palme, elles s'approvisionnent souvent à crédit chez les transformateurs, mais les remboursent dès leur retour du marché. En revanche, pendant la période d'abondance, ce sont elles qui font des prêts aux transformateurs pour supporter certaines charges de production d'huile de palme. Dans ce cas, les prêts contractés par les transformateurs sont convertis en huile de palme à la production. Des situations de conflit peuvent survenir entre collectrices et transformateurs en période de pénurie où l'huile est chère et donc ces derniers n'arrivent pas à s'entendre sur le taux de conversion de l'huile, vu que le prêt a été contracté depuis la période d'abondance où l'huile était moins chère. On les retrouve souvent au niveau des grands marchés régionaux tels que, Marché de Ouando (Ouémé), Marché de Dogbo (Couffo), Marché de Bohicon (Zou), etc.

Les grossistes, exclusivement des femmes, opèrent au niveau des grands marchés régionaux. Elles s'approvisionnent pour la plupart chez les commerçantes qui se ravitaillent chez les transformateurs. Certaines d'entre elles sont directement liées aux transformateurs qui leur font appel dès que le produit est prêt. Les détaillants des marchés, les détaillants ambulants, les commerçants de rue s'approvisionnent chez elles. Du fait que les marchés ne s'animent pas les mêmes jours, elles fréquentent plusieurs marchés.

Les détaillants, exclusivement des femmes sont installées un peu partout dans les marchés ruraux et urbains. Certaines d'entre elles se promènent avec l'huile de palme, dans l'optique de vite vendre leurs produits. Les détaillants disposent d'un petit capital. Elles sont donc parfois obligées d'acheter à crédit chez leurs fournisseurs et remboursent le jour de marché suivant. Le schéma du circuit de commercialisation d'huile de palme est présenté en annexe 5.

- ***Circuit de commercialisation de l'huile palmiste***

L'huile palmiste intervient aussi bien dans la consommation (pour frire certains aliments) que dans l'industrie cosmétique nationale (fabrication de savon), et particulièrement dans la pharmacie et la pharmacopée. Les intermédiaires qui interviennent dans le circuit de commercialisation de l'huile palmiste sont les vendeurs qui se trouvent entre les transformateurs et les consommateurs ou utilisateurs. Le schéma du circuit de commercialisation de l'huile palmiste est présenté en annexe 5.



Unités de mesure pour la vente des produits

La commercialisation des produits se fait avec diverses unités de mesure. Par exemple, pour l'huile de palme qui est le principal produit et l'huile palmiste, les acteurs utilisent le litre et des bidons de 25 litres comme unités de vente ou d'achat.

Les noix de palme sont vendues par l'unité de mesure appelée « *tohoungolo* », par bassine, par véhicule 404 bâché, ou au kilogramme. La noix palmiste est vendue avec les mêmes types d'unités de mesure (kg, *tohoungolo*, bassine, etc.). Cependant, l'alcool est vendu par litre et par bouteille de 20 litres.

Cette diversité des unités de mesures usuelles et conventionnelles facilite les spéculations sur les différents marchés, de même que la tricherie dans les transactions.

2.4.6. Normes, qualités et aspects sanitaires

Dans la production

Il n'y a pas de déclaration d'acteurs qui montre une certaine connaissance des normes ou standard internationaux ou nationaux concernant la production de palmier à huile. Toutefois, la littérature renseigne sur la norme de la Table ronde pour l'huile de palme durable (**RSPO**, **Roundtable Sustainable Palm Oil** en anglais) qui date de 2005 mais qui apparemment n'est pas connue par les acteurs au Bénin.

Cette norme RSPO de certification de la chaîne d'approvisionnement se présente comme une série d'exigences pouvant faire l'objet d'un audit et conçues pour être utilisées par les organisations dans la filière palmier à huile pour démontrer les systèmes mis en œuvre pour le contrôle des produits issus du palmier à huile certifiés RSPO¹⁴.

Les producteurs béninois font référence plutôt aux règles de bonnes pratiques de production. D'après leurs déclarations, il s'agit de :

- Plantation d'un maximum de 150 plants par hectare ;
- Faire recours aux personnes spécialisées pour le piquetage (souvent les CPV) ;
- Respecter les écartements de 8 m entre les plants ou de 9m sur 7m 80 entre les plants ;
- Respecter pour la trouaison 40 cm en cube ;
- Assurer la plantation au cours de la période mai-juin ;
- Appliquer pour des plants d'un an 200 g d'urée, et par la suite 250 g d'engrais par jeune plant et 1 Kg d'engrais par plant adulte ;
- Respecter les périodes d'épandage d'engrais (après la récolte) ;
- Assurer le sarclage régulier de la plantation : chaque deux mois ;
- Assurer la protection des jeunes plants (exemple : par des manchons de grillage, ou par des boîtes de tomate) ;
- Se protéger soi-même lors de l'application de l'engrais ;

¹⁴ RSPO (2014). Norme de certification RSPO de la chaîne d'approvisionnement Pour les organisations cherchant à obtenir ou détenant une certification

- Interdiction d'abattre les arbres sans prévenir les autorités en charge (agents des eaux et forêts) ;
- Éviter l'utilisation excessive des produits chimiques ;
- Éviter de laisser les branches de palmier dans les champs afin d'éviter la destruction par le feu.

Ces informations de règles pratiques de production cadrent avec la fiche technique de production. Ce qui montre que les producteurs ont une connaissance certaine des itinéraires techniques de production de palmier à huile, même si certains ne les respectent pas bien.

Dans la transformation

Diverses normes en matière de durabilité s'appliquent au secteur de l'huile de palme. La norme principale a été établie en 2005 par la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO, « Roundtable on Sustainable Palm Oil ») et est appliquée depuis lors à un rythme lent mais régulier. Elle couvre environ 21 % de l'offre totale d'huile de palme, produite principalement par de grands groupes. Il existe aussi des normes spécifiques pour certains pays, donnant droit à une certification.

En général, la définition des normes et surtout leur application sont déterminées par les exigences des marchés consommateurs. Pour les huiles de palme et de palmiste, ce sont les normes sur les denrées alimentaires qui s'appliquent. Au Bénin, l'appréciation de la qualité des huiles se fait suivant les paramètres de qualité commerciale, microbiologiques, physicochimiques et toxicologiques.

Le tableau 7 présente les critères d'évaluation de la qualité de l'huile de consommation.

Tableau 7 : Critères d'évaluation de la qualité de l'huile de consommation

Paramètres analysés	Valeurs normales	Méthode utilisée par l'ABSSA
Paramètres de qualité commerciale		
Humidité et Matières Volatiles	0,2%	Méthode ISO 662: 1998
Impuretés insolubles	0,05%	Méthode ISO 663: 2000
Couleur	Caractéristique	Visuelle
Odeur	Caractéristique	Odorat
Saveur	Caractéristique	
Indice d'acide	10mg/g	MO-26.P
Indice d'iode	50-55g/100g	MO-27.P
Indice de Saponification	190-209mg/g	MO-29-P
Vitamine A	500-2000mg/kg	MO-53.P
Paramètres microbiologiques		
Levures et moisissures	< 10000 UFC/ml	MO-53.P
Paramètres physicochimiques		
Plomb	0,1mg/kg	I-MET-FLVVG-072
Paramètres de toxicité		
Aflatoxines totales	< 4µg/kg	ISO 16050 :2003

Source : ABSSA

La qualité de l'huile rouge de palme et l'huile de palmiste produite au Bénin par les transformateurs artisanaux ne satisfait quasiment pas aux exigences des industries de transformation pour la fabrication de savon (exemple de IBCG) en raison de leur taux d'humidité trop élevé, de leur acidité et de leurs caractéristiques microbiologiques. Cependant, le marché nigérian qui consomme l'essentielle de la production d'huiles est tolérant pour ces critères de qualité.

En général, les acteurs de la transformation connaissent peu, et surtout se préoccupent peu de la mise en application des Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH), des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) et de la traçabilité. Ils n'ont pas connaissance des normes privées volontaires actives au Bénin : (Ethical Trading Initiative (ETI), Commerce Equitable – Fair trade (FLO), Union for Ethical Bio Trade (UEBT), Food Safety System Certification ISO : 22 000, Système HACCP, GLOBAL G.A.P.

2.5. Analyse organisationnelle, politique et environnementale de la filière

2.5.1. Acteurs de la filière et leurs organisations

Ils sont majoritairement constitués des producteurs qui remplissent les fonctions de transformation et de commercialisation. Néanmoins, de façon globale, on retiendra :

Les fournisseurs d'intrants : à savoir les pépiniéristes et les fournisseurs d'engrais, de produits phytosanitaires et autres intrants. Les pépiniéristes sont organisés en réseau et bénéficient depuis 1990 d'un appui de l'État à travers la station INRAB/CRA-PP. Cet ensemble de pépiniéristes agréés est régulièrement suivi et dispose d'une capacité de production d'environ trois cent mille (300 000) plants par an. Ces pépiniéristes assurent la production et l'approvisionnement en plants des membres de ces structures et des planteurs individuels. Quant aux fournisseurs d'engrais et de produits phytosanitaires, il s'agit d'opérateurs privés qui assurent la commercialisation des produits. En particulier, la SODECO, via les ATDA, met en place et commercialise des stocks d'engrais. Il existe aussi d'autres particuliers qui fournissent ces produits sur les marchés locaux par la vente au comptant.

Les Planteurs : ce sont des planteurs privés individuels et les trente-six (36) CAR répartis entre les trois URCAR de Grand Agonvi, Grand Hinvi et Houin Agamey. Les CAR et URCAR ont traversé au cours des dernières années une crise institutionnelle qui a paralysée pendant quinze (15) ans leur fonctionnement. Grâce à l'implication active de l'Etat dans la gestion de la sortie de cette crise, la filière connaît depuis 2019 un nouvel essor au niveau des coopératives.

La Fédération Nationale des Producteurs de palmier à huile (FNPPH) est une organisation de type associatif qui fédère plus de 4640 planteurs dont 1830 femmes et 2810 hommes (Tchobo A.¹⁵) et est enregistrée sous le N° 02/01/03/941.

¹⁵ A. TCHOBO, sans date ; Diagnostic de la situation actuelle de la filière palmier à huile au Bénin

Les transformateurs sont répartis dans trois catégories d'unités de transformation existant. Il s'agit des (i) unités artisanales de transformation qui sont les plus nombreuses, présentes dans la quasi-totalité des communes de production du palmier à huile et caractérisées par l'inexistence d'équipements de transformation, (ii) les unités semi-industrielles de transformation qui disposent de quelques équipements motorisés et (iii) les deux unités industrielles de transformations [Complexe Oléagineux d'Agonvy (CODA) et l'Industrie Béninoise des Corps Gras (IBCG)] cédées par l'État à des privés.

Les commerçants qui achètent et revendent les produits.

Les exportateurs d'huile de palme essentiellement orientés vers le Nigéria et d'autres destinations à travers le pays. Ils s'approvisionnent principalement à travers l'importation et au niveau des plantations industrielles ou de grands transformateurs tels que le CODA et l'IBCG puis complètent leurs tonnages par la collecte de produits auprès de petits acteurs.

Les Organisations Professionnelles à savoir la FENURCAR, la FNPPH et l'ANPA Bénin. Ces organisations œuvrent, chacune en ce qui la concerne, à la défense des intérêts de leurs membres et à l'amélioration de l'environnement d'activités par la facilitation de l'accès à divers facteurs de production comme les intrants. La FENUCAR regroupe les 3 URCAR existantes au niveau régional qui regroupent les CAR. La FNPPH a des démembrements régionaux (URPPH), communaux (UCPPH) et villageois (CVPPH). L'association nationale des pépiniéristes agréés (ANPA) regroupe les coopératives départementales de pépiniéristes. Au total, 75% des pépiniéristes rencontrés dans le cadre de l'étude sont membres de diverses organisations.

En dépit des volontés exprimées, ces organisations n'évoluent pas encore dans une dynamique de mise en place d'une interprofession. De plus, les organisations à la base ne sont plus assez fonctionnelles et ne se sont pas conformées à l'acte uniforme de l'OHADA.

Dans le maillon de la transformation, la structuration des acteurs est plutôt embryonnaire. De même les commerçantes travaillent en réseaux, mais il n'existe pas d'organisation connue au niveau du maillon de la commercialisation des produits de la filière.

2.5.2. Acteurs d'appui à la filière

Les structures d'appui sont essentiellement le MAEP (CRA-PP, ATDA, DDAEP, projets), les Partenaires Techniques et Financiers (THE HUNGER PROJECT, SNV, ACMA 2), les services financiers décentralisés et autres structures d'appui.

Pour la plupart, les structures d'appui travaillent de façon assez cloisonnée, les uns connaissant que trop partiellement les activités des autres. Dans la perspective de l'amélioration des performances globales de la filière palmier à huile, des initiatives ont été néanmoins prises par l'ATDA PDA 6 à savoir l'organisation des rencontres des cadres de concertation Filière Palmier à Huile, l'élaboration du Plan de Campagne Palmier à Huile avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Le tableau suivant présente les types d'appuis apportés à la filière par ces acteurs.



Tableau 8 : Structures d'appui à la filière palmier à huile et types d'appui

Structures		Maillons appuyés	Types d'appuis	Période d'appui	Caractère
MAEP	CRA-PP	- Production de plants	- Fourniture de graines germées - Formation - Appui-conseil	En cours	Permanent
	ATDA	- Production de plants - Production - Transformation - Commercialisation	- Formation - Appui-conseil - Appuis matériels	En cours	Permanent
	DDAEP	- Production de plants - Production - Transformation - Commercialisation	- Contrôle de qualité - Réglementation	En cours	Permanent
Partenaires au développement	The Hunger Project	- Production - Transformation - Commercialisation	- Financement à moitié dans l'achat des plants - Appui-conseil à la production - Facilitation d'accès aux intrants	En cours	Ponctuel
	ACMA 2	Commercialisation	- Facilitation d'accès au marché	En cours	Ponctuel
	Leader start-up, ABC, BeniBiz	Production Transformation d'huile rouge de palme	- Formation - Appui conseil technique et entrepreneurial	En cours	Ponctuel
	SNV, ACMA 1, BorneFonden	Production Transformation d'huile rouge de palme Appui institutionnel à la FNPPH	- Formation - Facilitation d'accès au marché	Clôturé	Ponctuel

Source : Résultats d'enquête, COTEF SARL 2019

2.5.3. Cartographie des acteurs des CVA de la filière et relations d'affaires

Les cartographies des trois chaînes de valeurs des produits de transformation phares de la filière palmier à huile sont présentées dans les pages qui suivent.

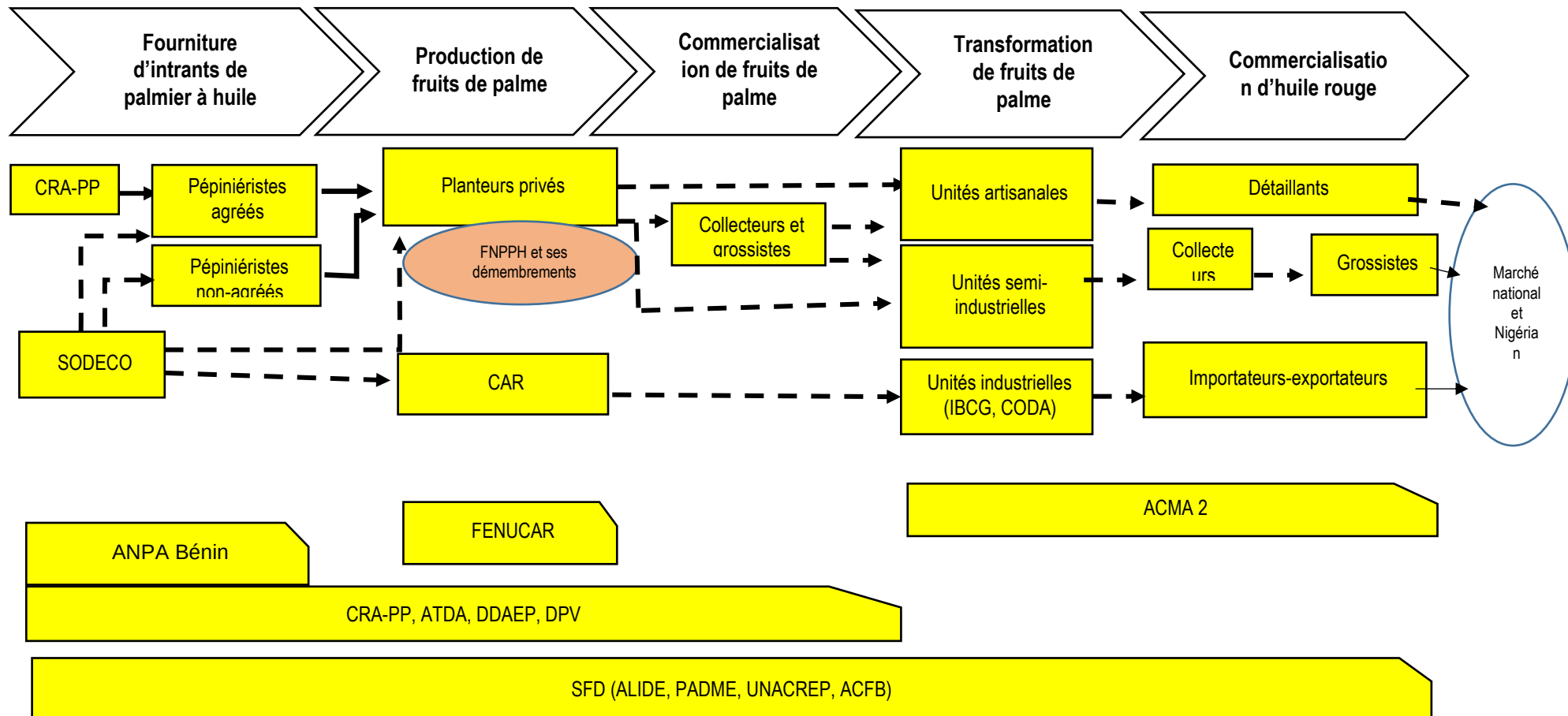


Figure 6 : Cartographie des acteurs de la CVA huile de palme rouge

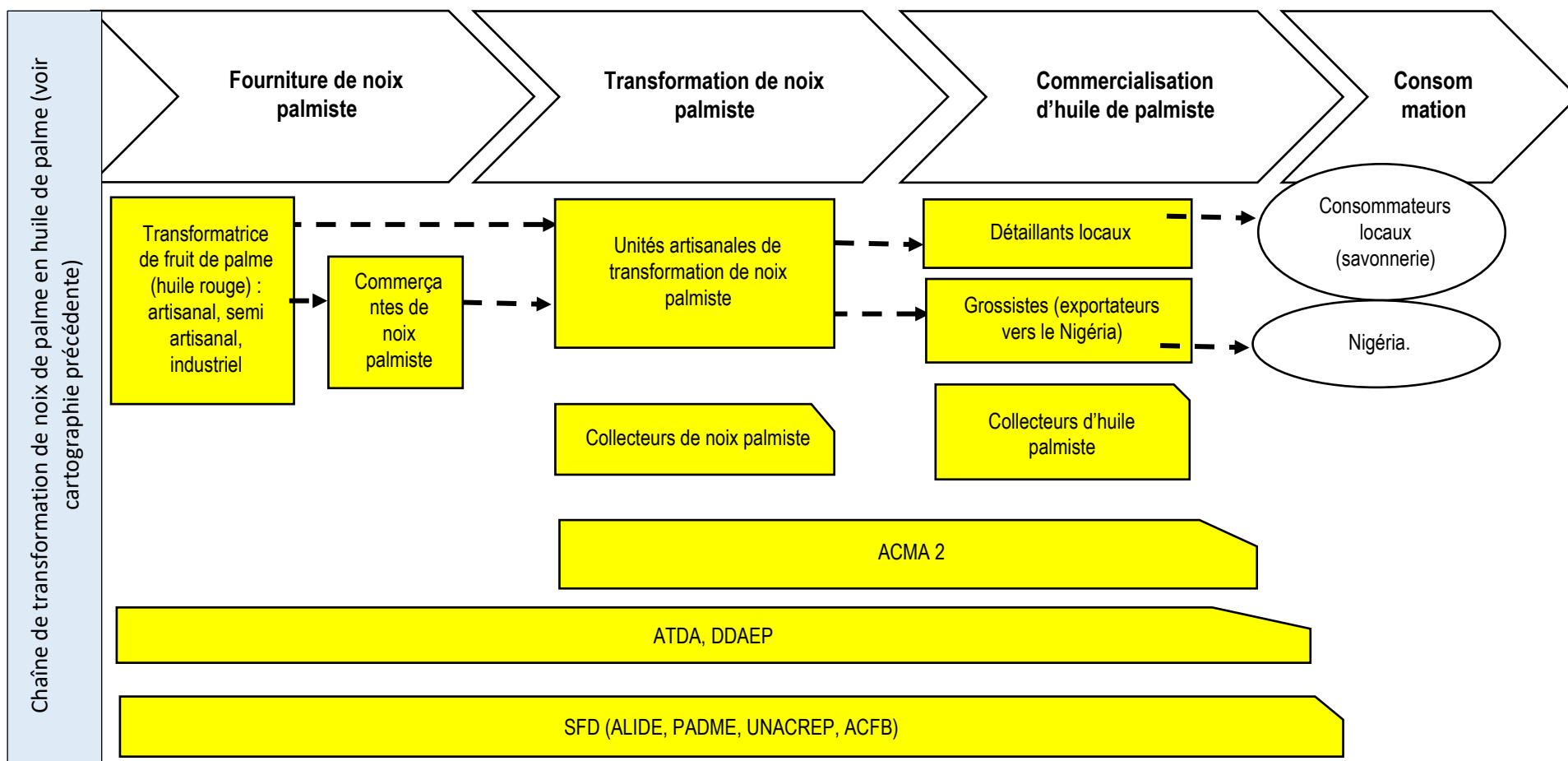


Figure 7 : Cartographie des acteurs de la CVA huile palmiste

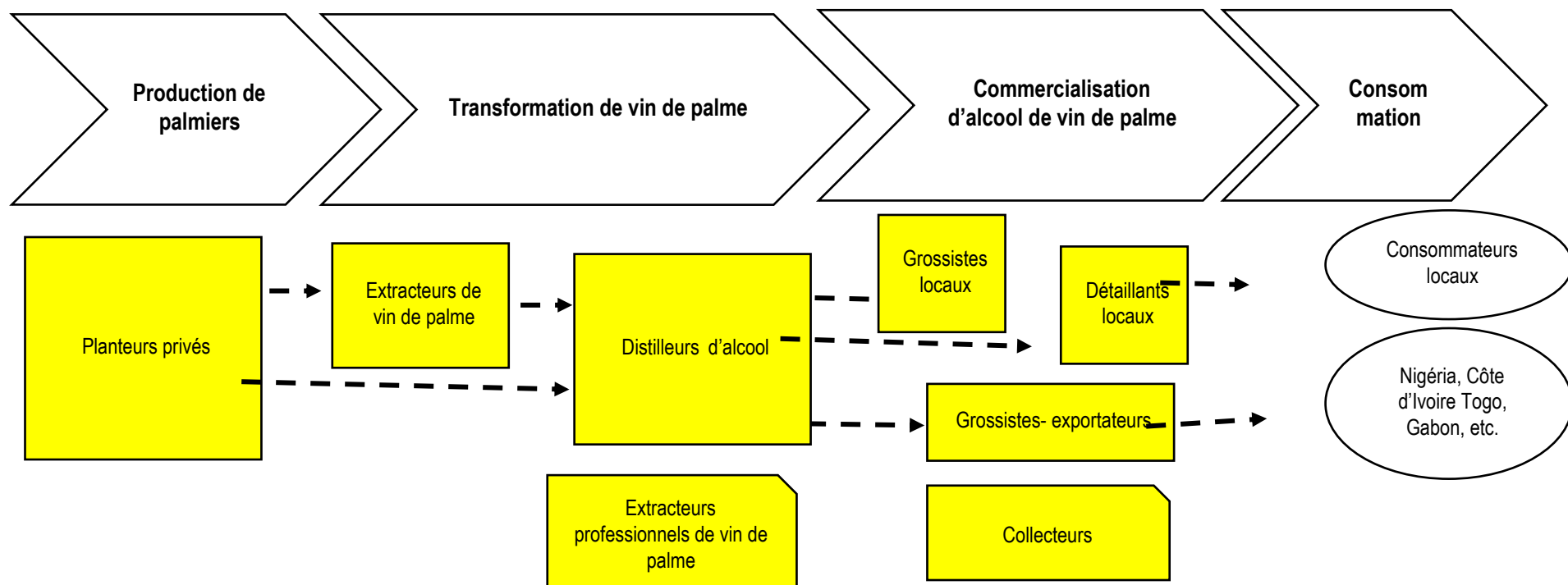


Figure 8 : Cartographie des acteurs de la CVA alcool de vin de palme

Différents types de liens commerciaux existent entre les acteurs.

- Les relations d'affaires entre le CRA-PP et les pépiniéristes sont basées sur l'obtention de l'agrément par l'acteur et la validation de son expression d'intention de production (commande). Il s'agit ici de liens d'affaires par commande soutenus par une vente à crédit des graines pré-germées aux pépiniéristes agréés.

Les pépiniéristes accèdent aux autres intrants par des relations à vue¹⁶ et des relations par commande. La majorité d'entre eux (58,33%) déclarent avoir des relations par commande avec les producteurs. Ces derniers lancent des commandes de plants.

- Les relations d'affaires entre les producteurs et les fournisseurs d'intrants sont aussi à dominance par commande comme le montre la figure 9 qui affiche ce cas chez 63% des producteurs enquêtés. Aussi la majorité des producteurs a déclaré accéder aux plants chez les pépiniéristes par commande, ce qui concorde avec les précisions apportées par les pépiniéristes.

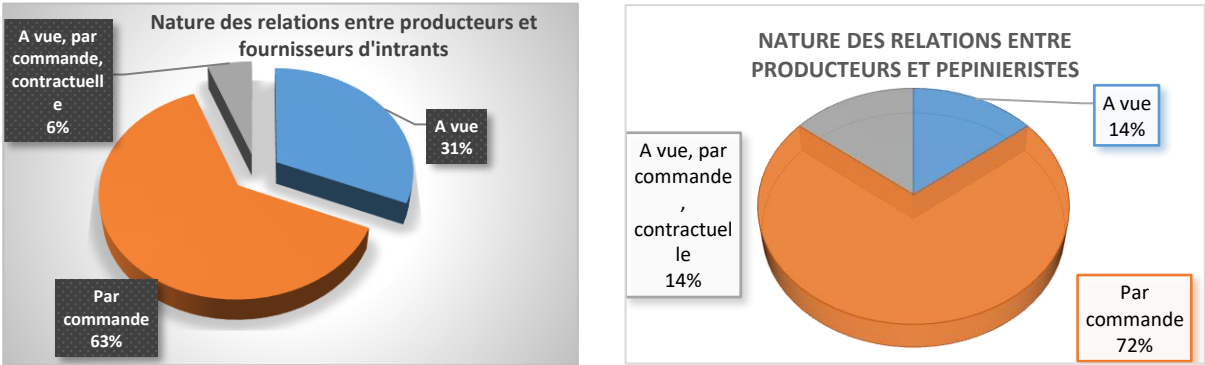


Figure 9 : Nature des relations entre producteurs et fournisseurs d'intrants (à gauche) et nature des relations entre producteurs et pépiniéristes (à droite)

La tendance n'est pas la même entre les producteurs et leurs clients que sont les transformateurs et les commerçants de noix de palme comme le montre le point du tableau 9 qui affiche clairement une dominance des relations à vue.

Tableau 9 : Proportion des producteurs selon la nature de leurs relations avec les transformateurs et les commerçants de noix de palme

	Proportion de producteurs concernés			
	Lien à vue	Par commande	Contractuelle	A vue et par commande, voir contractuel
Relation entre producteurs et transformateurs de noix de palme	44%	36%	3%	17%
Relation entre producteurs et commerçants de noix de palme	52%	33%	0%	17%

¹⁶ Relation d'affaires non basée ni sur des commandes ni sur des contrats. N'importe quel fournisseur fait affaire avec n'importe quel client pourvu que les deux s'entendent dès la rencontre de l'offre avec la demande.

- Les relations entre les transformateurs de noix de palme et les producteurs de noix de palme sont des relations non contractualisées. Les liens à vue sont pratiqués par 72% et les relations par commande sont pratiquées par 26% des transformateurs. Cependant, dans les cas de relations par commande, il existe des cas de facilitation d'accès au financement rendue par les transformateurs aux planteurs notamment à travers le prépaiement des ventes de régimes. Pour ce qui est des unités et industries de transformation, l'approvisionnement était assuré par les plantations des CAR.
- Quant aux relations entre les transformateurs et leurs clients, elles sont à dominance non contractualisées aussi. Parmi les acteurs transformateurs rencontrés dans le cadre de l'état des lieux, 31,5% ont des liens à vue, 31,5% ont des liens par commande et 37% pratiquent ces deux types de liens d'affaires.
- La plupart des transformateurs de noix palmiste ont des relations à vue et des relations par commande, c'est-à-dire les deux types de relation aussi bien avec leurs fournisseurs de noix palmiste qu'avec leurs clients. Il en est de même chez les transformateurs de vin de palme.

Les différentes cartographies plus haut montrent qu'actuellement, il y a peu d'acteurs d'appui qui accompagnent les chaînes de valeurs de la filière palmier à huile.

2.5.4. Politiques et stratégies de promotion de la filière

Depuis 1989, le Bénin a engagé un certain nombre de réformes structurelles dans le secteur agricole visant à relancer son économie. C'est dans ce cadre que des initiatives visant à relancer la filière palmier à huile comme l'élaboration du Programme de Relance de la filière Palmier à Huile au Bénin 2014-2020, ont été prises.

La dynamique des réformes actuellement en cours dans le secteur agricole met l'accent sur le développement des CVA qui offrent les meilleures potentialités de développement. Cette dynamique a ciblé la filière palmier à huile comme filière locomotive dans le Pole 6 à cause de son potentiel à contribuer significativement au développement économique national. En conséquence l'ATDA Plateau est désigné comme chef de file des actions de promotion de cette filière.

2.5.5. Filière palmier à huile et environnement

Du fait que le palmier à huile soit une plante pérenne, sa culture a des effets négatifs comme des effets positifs sur l'environnement. D'après Quenum (1988) cité par Adegbola et al. (2009), le palmier à huile est utilisé comme un « frein » à la dégradation de la fertilité des sols. De ce point de vue, le palmier à huile semble jouer, dans le système de production, un rôle comparable à celui des légumineuses arbustives. Ce qui est un fait positif au plan environnemental. Cependant, une grande industrialisation de la production du palmier à

huile est source d'effet et impacts négatifs comme cela se voit dans certains pays grands producteurs de palmier dans lesquelles des plantations naturelles sont remplacées par des palmeraies. Toutefois la situation de la production du palmier au Bénin n'a pas encore atteint un niveau où des effets négatifs sur l'environnement pourraient être notés.

Le tableau 10 ci-après fait la synthèse des impacts environnementaux du palmier à huile dont il faut tenir compte dans les processus d'intensification de la production.

Tableau 10 : Impacts environnementaux du palmier à huile

Sources d'impacts	Types d'impacts	Nature des impacts	Dispositions nécessaires par rapport aux impacts négatifs
Utilisation des intrants chimiques (engrais et produits phytosanitaires) pour accroître la production des produits végétaux	Pollution des sols, des eaux, et de l'environnement	Négatif	Promotion des intrants biologiques et renforcement des moyens physiques de protection des cultures
			Promotion des technologies de gestion durable des terres.
Augmentation des plantations de palmiers à huile, surtout en zone de culture dégradées	Amélioration de la mitigation des changements climatiques	Positif	-
Accroissement industriel des superficies de production en zone forestière (<i>marginal au Bénin</i>)	Déforestation et destruction de formations végétales qui constituent des réservoirs importants pour la biodiversité	Négatif	Promouvoir l'utilisation des technologies de production induisant de meilleurs rendements afin de limiter la déforestation ; Prendre les garde-fous pour éviter la destruction massive de zones de réserve de biodiversité.
Augmentation des unités de transformation	Augmentation de pollution sonore autour des unités de transformation	Négatif	Réalisation des études d'impact environnemental selon les besoins et conformément aux dispositions prévues par la loi et en application par l'Agence Béninoise de l'Environnement.
	Augmentation des déchets d'usines	Négatif	Intégration dans les projets d'agrandissement ou de création des unités de transformation de dispositions d'une bonne gestion et/ou valorisation des sous-produits et déchets d'usines.
Aménagements hydro agricoles, constructions d'infrastructures rurales	Affectation / déstabilisation du milieu naturel,	Négatif	Réalisation des études d'impact environnemental selon les besoins et conformément aux dispositions

Sources d'impacts	Types d'impacts	Nature des impacts	Dispositions nécessaires par rapport aux impacts négatifs
(pistes ou de voies d'accès, magasins de stockage), mécanisation de l'agriculture	notamment perturbation des structures de sol, destruction de végétation, etc.)		prévues par la loi et en application par l'Agence Béninoise de l'Environnement.

Source : Rapport PDAP 7

2.6. Viabilité économique de la filière palmier à huile

2.6.1. Contribution de la filière palmier à huile à l'économie

L'analyse d'une situation désagrégée montrant la contribution de la filière palmier à huile ne peut être faite qu'avec une bonne maîtrise des statistiques de production de cette filière avec l'ensemble des détails relatifs non seulement aux produits mais aussi à la valorisation des sous-produits. Il importe d'asseoir et d'opérationnaliser un dispositif de gestion des statistiques de la filière afin de procéder à moyen terme à une appréciation de la contribution de la filière à l'économie.

2.6.2. Rentabilité de la filière palmier à huile

L'évaluation de la rentabilité des CVA a été faite sur la base des déclarations des acteurs. Les analyses financières de la filière démontrent la rentabilité de chacun des maillons qui constituent les principales CVA. Cependant il existe de fortes variations des performances financières des maillons au regard des technologies de production déployées.

Les considérations faites pour apprécier les différents niveaux de rentabilité et les résultats obtenus se présentent comme suit :

Maillon pépinière

Il a été considéré dans cette évaluation un pépiniériste agréé type qui produit 15 000 plants de palmier sélectionnés par an avec une performance de 3% de perte au cours de la production des plants. Il est aussi considéré que des investissements spécifiques tels que le forage d'un puits et la construction d'un magasin de stockage ont été faits pour la mise en place de la conduite de l'activité. Le tableau 11 présente les indicateurs clés de rentabilité sur une telle pépinière.

Tableau 11 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon pépinière

Paramètres d'appréciation de rentabilité	Montant (FCFA)	
	Par unité de production	Par plant
Chiffre d'affaires	11 640 000	776
Charge d'exploitation	9 648 760	643
VA	1 991 240	133
Revenu brut d'exploitation (RBE)	1 980 582	132
Revenu net d'exploitation (RNE)	1 980 582	132

Source : Calculs faits à partir des résultats d'enquête, COTEF SARL, 2019

Maillon Plantation

La simulation est faite pour la mise en place d'un hectare de plantation de palmier à huile sélectionné. Les outils de production considérés sont très légers. Il est considéré que le rendement de la production reste stable à 8 tonnes par ha à partir de la 5^{ème} année. Le tableau 12 présente les indicateurs clés de rentabilité pour un hectare de production dans le temps.

Tableau 12 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon production (pour un ha)

Paramètres d'appréciation de rentabilité	Montants (FCFA) par hectare par an		
	An1	An 2-4	An 5-30
Chiffre d'affaires	32 000	-	355 000
Charge d'exploitation	583 875	147 500	197 500
VA	- 551 875	- 147 500	157 500
Revenu brut d'exploitation (RBE)	- 562 875	- 158 500	144 500
Revenu net d'exploitation (RNE)	- 562 875	- 158 500	144 500

Source : Calculs faits à partir des résultats d'enquête, COTEF SARL, 2019

Maillon transformation de noix en huile de palme

Il est considéré une unité de transformation disposant d'une égrappeuse, d'un cuiseur, d'une presse motorisée, d'une malaxeuse et de différents ustensiles spécifiques de transformation. Les calculs sont faits pour un cycle de transformation d'une tonne de régime de palme avec un taux d'extraction moyen de 20%. Le tableau 13 présente les indicateurs clés de rentabilité pour la transformation d'une tonne de noix de palme.

Tableau 13 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon transformation de noix de palme

Paramètres d'appréciation de rentabilité	Montants (FCFA)	
	Par tonne de noix de palme transformées	Par kg de noix de palme transformées
Chiffre d'affaires	147 500	148
Charge d'exploitation	80 500	81
VA	67 000	67
Revenu brut d'exploitation (RBE)	56 979	57
Revenu net d'exploitation (RNE)	56 979	57

Source : Calculs faits à partir des résultats d'enquête, COTEF SARL, 2019

Maillon transformation d'amande palmiste en huile palmiste

Il est considéré la transformation d'une tonne de noix palmiste en huile à partir d'une unité qui recourt essentiellement aux prestations d'une concasseuse de noix et disposant des équipements et ustensiles de base pour cette transformation. Le tableau 14 présente les indicateurs clés de rentabilité pour la transformation d'une tonne de noix palmiste.

Tableau 14 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon transformation de noix palmiste

Paramètres d'appréciation de rentabilité	Montants (FCFA)	
	Par tonne de noix palmiste transformée	Par Kg noix palmistes transformée
Chiffre d'affaires	130 000	130
Charge d'exploitation	119 000	119
VA	11 000	11
Revenu brut d'exploitation (RBE)	8 870	9
Revenu net d'exploitation (RNE)	8 870	9

Source : Calculs faits à partir des résultats d'enquête, COTEF SARL, 2019

Maillon transformation du vin de palme en alcool Sodabi

Il est considéré une extraction de vin de palme à partir de 100 plants et sa distillation en l'alcool dans un système artisanal de transformation. Le tableau 15 présente les indicateurs clés de rentabilité pour une telle unité de transformation.

Tableau 15 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon transformation de vin de palme

Paramètres d'appréciation de rentabilité	Montant (FCFA) pour la transformation du vin de palme	
	100 palmiers	1 palmier
Chiffre d'affaires	545 000	5 450
Charge d'exploitation	451 000	4 510
VA	94 000	940
Revenu brut d'exploitation (RBE)	93 881	939

Source : Calculs faits à partir des résultats d'enquête, COTEF SARL, 2019

Maillon commercialisation d'huile rouge de palme

Pour la commercialisation, il est pris en compte une opération d'achat et de vente de 1000 litres d'huile rouge de palme. Le tableau 16 présente les indicateurs clés de rentabilité pour une telle unité de commercialisation.

Tableau 16 : Indicateurs de rentabilité au niveau du maillon commercialisation de l'huile de palme

Paramètres d'appréciation de rentabilité	Montant (FCFA) pour la commercialisation	
	1000 litres	1 litre
Chiffre d'affaires	600 000	600
Charge d'exploitation	512 000	512
VA	88 000	88
Revenu brut d'exploitation (RBE)	87 920	88

Source : Calculs faits à partir des résultats d'enquête, COTEF SARL, 2019

2.6.3. Viabilité sociale des CVA de la filière palmier à huile

Les acteurs de la filière s'accordent à reconnaître la forte diversité des produits valorisables dans la filière palmier à huile. Le palmier à huile joue aussi un rôle socioéconomique important dans les ménages. En effet, il est la base, à travers l'huile de palme, l'huile palmiste, et le Sodabi, d'une accumulation de revenus et de capital social (différenciation socioéconomique, influence sur le statut des exploitants et sur la structure interne des ménages). Pour témoigner de son importance, les paysans de la zone Sud du Bénin déclarent que la richesse d'un paysan se mesure par rapport à la possession de palmeraie (Houndétondji, 2000 cité par Adegbola et al. 2009).

Elle contribue aussi bien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations mais aussi à la réduction de la vulnérabilité économique des acteurs. C'est pourquoi plusieurs acteurs l'identifient comme « *la banque la plus sûre* ».

Au plan social plusieurs faits permettent de confirmer la viabilité de la filière palmier à huile au Bénin. La filière occupe des hommes et des femmes, des jeunes et des vieux qui jouent tous des rôles importants dans la production, la transformation et la commercialisation, c'est dire au niveau des différents maillons comme présenté plus haut, et y gagnent de l'argent.

En dehors des produits sur lesquels sont construites les chaînes de valeurs de la filière, les nombreux sous-produits qu'offre la filière et les usages qui en sont faits constituent des avantages pratiques socioéconomiques pour les communautés. Par exemple, les feuilles vertes de palmier à huile sont utilisées pour nourrir des caprins en claustration dans le Sud Bénin. Les feuilles sont utilisées aussi pour faire des palissades ou clôtures des habitations, pour fabriquer des balais locaux, etc. De même les branches séchées sont utilisées comme source d'énergie en servant à faire le feu de cuisson en zone de production de palmier à huile. Les fibres, tourteau et coques issus de la transformation servent à faire le feu et sont utilisés de façon continue et au quotidien en zone de transformation de palmier à huile mais aussi dans des villes. Les rafles de palmier à huile servent dans la fabrication artisanale de savon au niveau local et aussi dans d'autres systèmes de production tels que la production de champignon comestible. Par ailleurs, la plantation de palmier à huile, dans certaines communautés, est un signe de richesse et sert de garantie aux détenteurs pour beaucoup de prestige en milieu rural.

Globalement, il y a beaucoup d'enjeux autour de la filière pour les acteurs directs opérationnels sur les différents maillons, mais surtout pour les propriétaires de plantations de palmiers à huile.

2.7. Analyse FFOM de la filière palmier à huile et contraintes majeures

L'analyse de la filière faite maillon par maillon met en évidence certaines contraintes transversales valables pour chacun des maillons. Il s'agit du manque de financement adéquat pour les différents maillons des CVA et de l'influence négative de la fermeture conjoncturelle de la frontière nigériane sur les transactions commerciales dans la filière.

2.7.1. FFOM de l'approvisionnement en intrants

L'analyse FFOM du maillon de la fourniture d'intrants pour la filière a été faite aussi bien pour le matériel végétal que pour les intrants minéraux (fertilisants et pesticides). Elle a permis de mettre en évidence les facteurs suivants :

Tableau 17 : Analyse FFOM de la fourniture d'intrants spécifiques de palmier à huile au Bénin

Forces	Opportunités
- Bonne qualité des graines germées fournies ; - Performance du CRA-PP dans la production de graines germées de qualité pour le Bénin et pour des pays demandeurs ; - Production d'un bon nombre de plants de bonnes qualités ; - Bonne maîtrise de l'itinéraire technique de production de plants.	- Forte demande des plants de palmiers ; - Confiance des planteurs en la qualité ; - Demande des pays limitrophes ; - Existence du marché d'écoulement des produits de la filière ; - Appui des services de conseil et de la recherche.
Faiblesses	Menaces
- Difficultés d'accès à la main-d'œuvre ; - Insuffisance de moyens financiers chez les pépiniéristes ; - Fraude et tricherie dans la production de plants ; - Retard dans la mise en place des graines aux pépiniéristes ; - Incapacité à satisfaire la demande de plants	- Les concurrents (pépiniéristes non agréés qui vendent des plants aux producteurs) ; - Présence des fraudeurs avec un marketing très agressif.

2.7.2. FFOM de la production de palmier

Tableau 18 : Analyse FFOM de la production de palmier à huile au Bénin

Forces	Opportunités
- Disponibilité de main-d'œuvre locale ; - Equipement disponible à proximité ; - Bonne rentabilité de la production de palmier ; - Maîtrise de l'itinéraire technique par les producteurs ; - Disponibilité des terres cultivables ; - Existence des plants de palmiers à huile.	- Appui des services d'appui conseil ; - Forte demande de fruit de palme ; - Diversité des marchés d'écoulement ; - Forte demande du marché du Nigeria.
Faiblesses	Menaces
- Faible accès aux intrants (pas trouvé au bon moment) ; - Faible organisation des producteurs ; - Non maîtrise de la fluctuation des prix de vente des noix ; - Non-respect des périodes d'entretien des plantations par certains producteurs ; - Indisponibilité de la main d'œuvre localement dans certaines régions ; - Manque de financement adéquat aux producteurs.	- Caractère aléatoire du climat ; - Piraterie dans la production de plants de pépinière ; - Baisse drastique du prix de vente de noix de palme.

2.7.3. FFOM de la transformation des produits du palmier à huile

Pour l'analyse du maillon de la transformation, deux principaux produits ont été considérés. Il s'agit de l'huile rouge de palme et de l'huile palmiste.

Tableau 19 : Analyse FFOM de la transformation du palmier à huile

Forces	Opportunités
- Forte demande sur le marché ; - Existence de technologie et d'équipements de transformation de bonne qualité ; - Disponibilité des noix de palme ; - Disponibilité de la main d'œuvre ; - Maîtrise de la technique de transformation d'huile ; - Bonne qualité de l'huile produite. -	- Accompagnement par les services d'appui conseil ; - Existence du marché d'écoulement. - Existence des marchés extérieurs ; - Proximité du marché nigérian.
Faiblesses	Menaces
- Prédominance de technologies artisanale de transformation ; - Difficulté actuelle d'accès au marché ; - Insuffisance de moyen financier ; - Cherté des matériels et équipements de transformation	- Concurrence avec les autres marchés ; - Inaccessibilité périodique des sites de transformation (route dégradée) ; - Baisse du pouvoir d'achat des commerçants d'huile de palme ;

- Manque de stratégies publiques de promotion de la transformation du palmier à huile ; - Méconnaissance des normes de qualité et sanitaires.	- Chute drastique du prix de l'huile sur le marché.
--	---

2.7.4. FFOM de la commercialisation des produits du palmier à huile

Tableau 20 : Analyse FFOM de la commercialisation des produits de la filière du palmier à huile

Forces - Forte demande des produits (huiles et alcool) sur le marché ; - Bonne connaissance des débouchés des huiles sur le marché régional.	Opportunités - Faible niveau d'exigences de qualité des principaux marchés ; - Existence des marchés extérieurs ; - Proximité du marché nigérian.
Faiblesses - Insuffisance de moyen financier chez les commerçants ; - Méconnaissance des normes de qualité et sanitaires ; - Petitesse du marché national pour les huiles ; - Faible diversité des marchés extérieurs de commercialisation ; - Forte fluctuation des prix des huiles.	Menaces - Concurrence avec les autres marchés. - Développement de l'arboriculture fruitière dans le Zou et le Couffo

2.7.5. Contraintes majeures au développement de la filière

Au vue de l'analyse FFOM, le développement de la filière se trouve entravé par différentes contraintes. Les contraintes majeures sont résumées comme suit.

Tableau 21 : Synthèse des contraintes majeures au développement de la filière au Bénin

Domaines	Contraintes majeures
Fourniture d'intrants	- Insuffisance de l'offre de graines germées aux pépiniéristes ; - Insuffisance de l'offre de plants de palmier de bonne qualité aux planteurs ; - Accès difficile aux engrais pour la production du palmier à huile ;
Production	- Non-respect des itinéraires techniques de production du palmier à huile par certains producteurs ; - Non renouvellement des vieilles plantations, - Baisse des rendements de production ; - Insécurité foncière ;

Domaines	Contraintes majeures
	- Insécurité des investissements agricoles face aux velléités des lotissements ; - Existence de pépiniéristes fraudeurs offrant des plants de qualité douteuse ; - Faible accès des acteurs aux intrants spécifiques ; - Faible mécanisation des opérations culturales au niveau des petits et moyens exploitants ; - Mauvaise gestion des plantations industrielles. - Absence de crédit de campagne
Transformation	- Dominance des unités artisanales de transformation à faible performance ; - Précarité des équipements de transformation dans le système artisanal ; - Insuffisance voire manque d'équipements appropriés ; - Appuis / accompagnement des acteurs limité ; - Absence d'appui à la transformation du vin de palme ; - Méconnaissance des normes de qualité.
Commercialisation	- Concurrence des pays asiatiques devient de plus en plus forte ; - Manque d'organisation formelle pour l'exportation ; - Tricherie de certains acteurs dans les transactions avec des unités de mesure non conventionnels ou des unités de mesures déformées (exemple des collecteurs qui utilisent des bidons déformés capables de prendre 30 litres pour le prix de 25 litres par exemple) ; - Risques imputables à toute opération de contrebande ; - Faible compétitivité de l'huile de palme du Bénin sur le plan international et au niveau des savonneries industrielles nationales, - Faible intégration au marché régional.
Organisation des acteurs	- Absence d'organisation des transformateurs et des commerçants ; - Inorganisation de la commercialisation ; - Caractère fortement informel des transactions entre acteurs à divers maillons de la filière - Absence d'un état de lieux sur la fonctionnalité des OPA de la filière



Domaines	Contraintes majeures
	- Absence d'une évaluation de la participation des femmes au développement de la filière
Contraintes à toute la filière	- Déficit et non fiabilité des statistiques de production de régimes, de noix, d'huile et autres produits - Structure de coût aléatoire et peu maîtrisée par les acteurs ; - Faible connaissance des normes qui régissent la production durable et la transformation du palmier à huile ; - Non-respect des normes de qualité des produits - Faible accès au financement agricole.



3. DESCRIPTION DU PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE PALMIER A HUILE

3.1 Vision, objectifs et résultats du programme de développement de la filière

3.1.1 Vision de développement de la filière palmier à huile au Bénin

Plusieurs opportunités existent pour l'écoulement des différents produits du palmier à huile, notamment les demandes en huiles largement insatisfaites sur le marché national et celui Sous Régional. Aussi, il y a du potentiel de création de valeurs ajoutées complémentaires par le développement d'un deuxième niveau de transformation des huiles issues du palmier à huile, à travers la fabrication de savon et le raffinage de l'huile de palme pour les besoins alimentaires.

Le programme national de développement de la filière palmier à huile au Bénin envisage à terme d'impulser une dynamique globale d'émergence des différents maillons et produits de la filière. Ainsi, sa vision est formulée comme suit :

« D'ici 2030, le niveau de vente de l'huile de palme, de l'huile palmiste et des savons dérivés produits selon les normes de durabilité au Bénin s'est accru de 50% sur le marché national et dans la sous-région ouest africaine »

3.1.2 Objectifs de développement de la filière palmier à huile au Bénin à l'horizon 2025

L'objectif global de développement de la filière palmier à huile à l'horizon 2025 est :

Améliorer la performance de la filière palmier à huile avec l'installation d'au moins 25 000 nouveaux hectares, l'amélioration d'au moins 20% du rendement moyen en 2024 et l'amélioration de la transformation par la raffinerie et la savonnerie pour la satisfaction du marché national et de celui ouest africain.

La réalisation de cet objectif global passe par l'atteinte de quatre objectifs spécifiques que sont :

- OS1 : Amélioration de la productivité des systèmes de production du palmier à huile et de sa production
- OS 2 : Renforcement de la transformation de noix de palme, de noix palmiste en huiles de bonne qualité et des huiles en savon
- OS3 : Amélioration de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et de la consommation locale de ces produits

- OS4 : Facilitation de l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et autres structures financières

3.1.3 Résultats attendus du programme de développement de la filière palmier à huile à l'horizon 2025

Les résultats attendus par objectif spécifique du programme sont récapitulés comme suit :

Tableau 22 : Résultats attendus du programme National de Développement de la filière palmier à huile au Bénin 2020 – 2024

<i>Objectif spécifique</i>	<i>Résultats attendus</i>
OS1 : Amélioration de la productivité des systèmes de production du palmier à huile et de sa production	R1.1 L'accès aux intrants pour la production du palmier à huile est amélioré
	R1.2 La productivité et la production des systèmes de culture du palmier à huile sont améliorées
	R1.3 La gouvernance des organisations de la filière et les liens d'affaires entre les acteurs sont améliorés
OS 2 : Renforcement de la transformation de noix de palme, de noix palmiste en huiles de bonne qualité et des huiles en savon	R2.1 La qualité des huiles produites est améliorée
	R2.2 L'accès des transformateurs à la matière première, aux équipements modernes, aux infrastructures est amélioré
	R2.3 De nouvelles unités de transformation de l'huile rouge en huile raffinée et en savon sont créées
OS3 : Amélioration de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et de la consommation locale de ces produits	R3.1 Les relations d'affaires entre les différentes catégories d'acteurs sont améliorées
	R3.2 Le marketing des produits de la filière palmier à huile est renforcé
	R3.3 Une politique de promotion de la filière tenant compte des coûts, des prix, et des statistiques est mise en œuvre
	R3.4 Les commerçants des produits de la filière palmier à huile sont organisés
OS4 : Facilitation de l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et	R4.1 Les différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs ont accès aux différents guichets du FNDA
	R4.2 Les offres de financement des banques et SFD sont plus adaptées et attractives pour les acteurs de la filière palmier à huile
	R4.3 La participation des projets/programmes et des PTF au développement de la filière est améliorée

autres financières	structures	
-----------------------	------------	--

3.1.4 Enjeux majeurs et chaînes de valeurs ciblés

Au vu des résultats d'état des lieux, les enjeux majeurs de la filière sont d'ordre technique, organisationnel, et financier.

La synthèse des enjeux majeurs se présente comme suit :

Enjeux techniques

- Besoin de maîtrise des statistiques de production, de transformation et de commercialisation (inventaire des plantations, organisation du suivi et de la capitalisation des statistiques) ;
- Besoin d'amélioration substantielle des rendements de production par l'utilisation de quantités suffisantes des intrants de qualité et le respect des itinéraires techniques mais dans une logique globale de durabilité ;
- Besoin d'augmentation des superficies plantées et de renouvellement des vieilles plantations ;
- Besoin d'augmentation de la transformation des huiles sur place au Bénin par la diversification des produits dérivés (huile raffinée et savon) ;
- Etc.

Enjeux organisationnels

- Besoin d'amélioration du niveau d'organisation des acteurs de tous les maillons et de veille à leur mise en conformité selon l'OHADA, à leur structuration, et à leur bon fonctionnement.

Enjeux financiers

- Besoin d'investissement dans la production de graines germées pour satisfaire le besoin ;
- Besoin d'investissement dans l'approvisionnement des planteurs en intrants chimiques spécifiques ;
- Besoin d'injection des investissements importants dans la transformation de l'huile en savon ;
- Besoin de facilitation de l'accès au financement adapté à tous les acteurs directs de la filière.

Pour raison de priorisation, malgré l'offre par la filière palmier à huile d'une multitude de produits et sous-produits pour divers marchés, le présent programme va se concentrer sur



quatre produits déjà disponibles à savoir ***l'huile de palme***, ***l'huile palmiste***, les ***savons***, et un produit nouveau au Bénin à savoir ***l'huile de palme raffinée***.

L'effort sera concentré sur ces produits pour le marché national et le marché de la sous-région ouest africaine avec un accent particulier sur le marché du Nigéria pour l'huile rouge et l'huile palmiste qui sont fortement sollicitées par les unités de transformation de ce pays voisin au Bénin. Ainsi les chaînes de valeurs prioritaires peuvent être formulées comme suit :

- Huile de palme pour le marché national et sous régional ;
- Huile de palmiste pour le marché national et sous régional ;
- Huile raffinée pour le marché national et sous régional ;
- Savon d'huile de palme pour le marché national.

3.1.5 Bénéficiaires du programmes

Le PNDF palmier à huile va intervenir dans les trois pôles de développement où existent déjà des plantations et qui sont propices à cette culture, c'est-à-dire les PDA 5, 6 et 7.

Tous les départements sont à couvrir c'est-à-dire les départements du Plateau, de l'Ouémé, de l'Atlantique, du Littoral, du Mono, du Couffo et du Zou.

En effet, aussi bien la production de semences germées par le CRA-PP, de plants par les pépiniéristes, de noix de palme par les producteurs / planteurs que la transformation de noix de palme, de noix palmiste et des huiles en produits dérivés sont faites sur le territoire des trois pôles concernés. Certes il n'y a pas de production de palmier à huile dans le Littoral mais des unités de transformation s'y trouvent.

Les conditions climatiques défavorables ne permettent pas pour le moment d'envisager une extension de la production du palmier au-delà de cette zone dans un contexte de peu de maîtrise de données sur la rentabilité et la durabilité des palmerais irriguées.

Les bénéficiaires du programme sont tous les acteurs intervenant directement dans la filière à savoir :

- Les fournisseurs d'intrants spécifiques (CRA-PP, pépiniéristes de palmier à huile, fournisseurs d'engrais et de pesticides),
- Les producteurs de noix de palme encore appelés planteurs de palmiers,
- Les transformateurs de noix de palmes en huile de palme ;
- Les transformateurs de noix palmistes en huile palmiste ;
- Les transformateurs d'huile de palme et d'huile palmiste en savon,
- Les transformateurs d'huile de palme en huiles raffinées,
- Les commerçants d'huiles et de produits dérivés de palmier à huile.

Ces derniers bénéficieront des interventions de diverses structures d'appui à la filière en fonction des prérogatives de ces structures.

3.2 COMPOSANTES DU PROGRAMME ET CADRES LOGIQUES

Le programme de développement de la filière palmier à huile au Bénin sur la période 2020 – 2024 est structuré autour de cinq (5) composantes basées essentiellement sur les objectifs et le dispositif de mise en œuvre. Les composantes du programme sont :

- Amélioration de la productivité des systèmes de productions du palmier à huile et de la production (C1) ;
- Renforcement de la transformation de noix de palme, de noix palmiste en huiles de bonne qualité et des huiles en savon (C2) ;
- Amélioration de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et de la consommation locale de ces produits (C3) ;
- Facilitation de l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et autres structures financières (C4) ;
- Gouvernance du programme (C5).

Les contenus des différentes composantes sont présentés dans les pages qui suivent.

3.2.1 Composante 1 : Amélioration de la productivité des systèmes de productions du palmier à huile

Une amélioration substantielle de la production du palmier à huile au Bénin repose entre autre sur l'utilisation de matériel végétal issu de souches sélectionnées et le recours à de bonnes pratiques agricoles aussi bien pour l'entretien des plantations existantes, l'extension des plantations que pour le renouvellement des anciennes plantations. Cela va permettre de porter la production nationale à 1.000.000 tonnes de régimes en 2024, grâce à des appuis subséquents aux petits producteurs.

Au vu des défis à relever, les principales actions à mener pour accroître la production de palmier à huile au Bénin sont :

R1.1 L'accès aux intrants pour la production du palmier à huile est amélioré

Ce résultat vise à rendre disponible suffisamment de matériel végétal de bonne qualité et d'intrants minéraux spécifiques pour couvrir les besoins d'augmentation de la production de palmier à huile. Ce résultat sera concrétisé par la mise en œuvre des actions suivantes.

A1.1.1 Appui à la production et à l'accessibilité des graines germées

Il s'agit de renforcer les capacités techniques et matériels des acteurs de la chaîne de production des plants de pépinière de façon à fournir chaque année 8 millions de plants sélectionnés. Pour ce faire, il faudra organiser des formations / recyclages des

pépiniéristes de palmier à huile dans les PDA 5, 6 et 7 (au moins une centaine de pépiniéristes) sur l'expression des besoins en graines germées et la production de plants de palmier à huile. De plus, un appui sera fait au CRA-PP pour assurer chaque année la production de 1600 000 graines germées (soit 8 000 000 en 5 ans) pour les plantations privées et les CAR. Afin de mieux outiller les pépiniéristes à exprimer correctement et de façon anticipée leurs besoins en graines germées, un mécanisme de l'expression à bonne date des besoins en graines germées par ses pépiniéristes sera élaboré de façon participative. A moyen terme, le CRA-PP devra livrer les pépiniéristes suivant les besoins recensés par les ATDA des PDA 5,6 et 7.

A1.1.2 Facilitation de l'accès aux intrants minéraux et équipements de production pour les pépiniéristes et les producteurs

L'amélioration de la productivité des systèmes dépend aussi de la disponibilité et de la bonne utilisation de différents fertilisants et pesticides. Cette action consistera au niveau des ATDA des pôles 5, 6 et 7 à faciliter l'expression des besoins en engrais et produits phytosanitaires spécifiques palmier à huile par les producteurs, à en assurer la mobilisation et l'accès facile des producteurs dans leurs zones de production.

A1.1.3 Mise en œuvre de la Recherche-Développement pour l'amélioration de la qualité des intrants de production de Palmier à Huile

Au regard des conditions climatiques peu favorables à la production du palmier à huile, la recherche sera assurée pour la mise au point et la vulgarisation de nouvelles variétés tolérantes au stress hydrique et la détermination de formulations et de doses d'engrais adaptées à la production du palmier à huile. Ainsi, il y aura la poursuite des recherches déjà en cours sur la mise au point de nouvelles variétés tolérantes à la sécheresse, de même que la poursuite des recherches sur les formulations et les doses d'engrais convenables. Dans ce cadre, des Ateliers de Revues Technologiques sur le palmier à huile seront organisés (au moins deux atelier en 5 ans). La pré vulgarisation des technologies éprouvées sera conduite, de même que leur vulgarisation.

R1.2 La productivité et la production des systèmes de culture du palmier à huile sont améliorées

Il s'agira à travers ce résultat de mettre en œuvre des actions de renforcement du patrimoine productif à travers l'extension des palmeraies industrielles et privées mais aussi le soutien des systèmes de production par des services de conseil agricole dans les différents domaines liés au développement d'un environnement technique et social favorable aux affaires.

A1.2.1 Réhabilitation des anciennes plantations des CAR



A travers cette action, il s'agira d'accroître les capacités de production des CAR par un meilleur entretien des plantations existantes et le renouvellement des plantations à partir de matériel végétal de bonne qualité. Pour ce faire il faudra former les techniciens des URCAR et les conseillers filière palmier à huile des communes concernées par la filière dans les pôles 5, 6 et 7 sur les techniques d'entretien et de réhabilitation des anciennes plantations. Suite à cette formation il y aura l'appui conseil à la replantation des superficies des plantations précédemment abattues, l'appui à la mise en place de nouvelles plantations de palmier à huile par les CAR, suite à un recensement des nouvelles superficies à planter (en moyenne 300 ha par CAR, soit 10 800 ha pour les 36 CAR). Pour assurer la durabilité de la réhabilitation il sera mise en place un mécanisme conjoint de production et contrôle des plants certifiés de palmier à huile pour le renouvellement permanent des plantations des CAR.

A1.2.2 Renforcement des capacités du dispositif de suivi permanent et de contrôle par les ATDA, les DDAEP, le CRAPP et la DPV, FNPPH

Il importe de renforcer les capacités techniques des agents des ATDA, DDAEP et des techniciens des OPA afin qu'ils jouent convenablement leurs rôles. Ces techniciens seront formés sur les itinéraires techniques de production du palmier à huile, notamment les techniques modernes de conduite des palmeraies sélectionnées. Il vont dupliquer ces formations au niveau des producteurs à la base. Aussi il sera organisé au profit de quelques-uns parmi eux des visites d'échanges et d'expériences en Côte d'Ivoire, en Malaisie et en Indonésie afin de s'enquérir des conditions de réussite de la production du palmier à huile dans ces pays.

A1.2.3 Facilitation de l'accès des pépiniéristes et des producteurs aux services de conseil agricole (SNCA 2)

Dans une dynamique de faire-faire, il s'agira d'assurer la fourniture des services de conseil agricole adapté aux différents besoins d'accompagnement exprimé. Ainsi, les acteurs seront accompagnés dans un dispositif efficace de conseil pour aussi bien l'amélioration des performances techniques de leurs activités que dans les différents autres champs couverts par leurs besoins d'assistance. Des prestataires privés agréés par le MAEP seront contractés pour fournir les services de conseils agricoles appropriés (CTS, COPL, CAM, etc.) aux acteurs de la filière et les accompagner à créer et animer des clusters dans la filière. Ces prestataires seront aussi opérationnels sur la facilitation de l'accès au financement agricole. Les ATDA 5, 6 et 7 vont suivre la mise en œuvre des services de conseils agricoles appropriés offerts par les prestataires contractés.

A1.2.4 Appuis aux pépiniéristes et producteurs dans l'accès aux matériels et équipements de production



La mise en œuvre des activités de cette action devra permettre de renforcer les capacités techniques et matérielles des pépiniéristes et des producteurs à mieux respecter les itinéraires techniques de production de plants sélectionnés et d'entretien des plantations.

Au profit des pépiniéristes des PDA 5, 6 et 7 agréés et opérationnels en 2020, il s'agira de subventionner l'acquisition des équipements et matériels de production tels que le petit outillage, des sachets biodégradables, etc.

Au profit des producteurs, il s'agira de former et/ou de recycler une vingtaine d'équipementiers des trois PDA sur les normes et techniques de fabrication des équipements adéquats d'entretien et de récolte de palmier à huile ; de diffuser les équipements modernes pour l'entretien des palmeraies et la récolte des régimes de palmier à huile auprès des producteurs ; de former au moins deux cent producteurs par an sur ces équipements, sur la base d'un référentiel technicoéconomique qui sera aussi élaboré. Pour faciliter l'accès aux équipements à beaucoup de producteurs ne disposant pas de moyens pour se les acheter, il sera appuyé la mise en place d'une vingtaine d'unités mobiles de prestations de service d'entretien de palmerais et de récolte de régimes de palme.

A1.2.5 Promotion de la recherche sur la petite irrigation des palmeraies

Des tentatives de promotion de l'irrigation dans des palmeraies ont été faites par le passé. Il s'agira ici d'évaluer la faisabilité et la rentabilité de ce procédé de production à travers une étude et d'en implémenter sur des sites identifiés favorables dans chacun des PDA 5, 6 et 7.

R1.3 La gouvernance des organisations de la filière et les liens d'affaires entre les acteurs sont améliorés

A1.3.1 Appui à la relance de la filière au niveau des CAR

Au regard des difficultés récentes de gouvernance qui ont été vécues au niveau des coopératives, il importe de suivre la mise en application des options de gestion qui ont été définies pour la relance de la filière au niveau des coopératives. Ce suivi va s'accompagner d'actions de renforcement des capacités de gestion des différentes instances de gestion des CAR et URCAR.

A1.3.2 Renforcement du contrôle de la production des plants et des capacités d'appui de la FNPPH

Etant donné qu'il y a de la production frauduleuse de plants de palmier par des pépiniéristes non agréés mais aussi par des pépiniéristes agréés, un mécanisme de contrôle et de sanction sera élaboré pour décourager ces mauvaises pratiques dans la filière. Les DDAEP vont renforcer les missions de contrôle de la qualité des plants et veilleront à l'application des sanctions qui s'imposent.



La FNPPH, qui représente les planteurs privés, en dépit de sa participation active au dialogue pour la promotion de la filière, peine à fournir les services à valeurs ajoutées à ses membres. Un accompagnement à son endroit, par une subvention annuelle, pourra permettre de mieux l'outiller pour une contribution plus remaquable aux efforts de promotion de la filière à travers l'offre de services opérationnels à ses membres.

A1.3.3 Organisation des formations / recyclages sur les rôles et attributions des membres élus des OP

Il s'agit d'optimiser le fonctionnement des organisations des producteurs à travers l'amélioration de leurs capacités en gestion des organisations et d'animation de la vie coopérative. Des formations seront organisées à cet effet.

A1.3.4 Accompagnement des OP à se mettre en conformité aux textes de l'AUSCOOP

Diverses organisations d'acteurs existent dans la filière et à différentes échelles. Certaines d'entre elles évoluent encore sous des formes non officielles. Les acteurs de certains autres maillons travaillent aussi à s'organiser. Il est utile que ces différentes organisations soient accompagner à mieux s'informer sur les textes et lois sur l'AUSCOOP et à s'y conformer.

A1.3.5 Facilitation du développement de liens d'affaires entre les acteurs de la filière au sein des clusters

Les relations d'affaires entre les acteurs de la filière sont assez fragiles et méritent d'être consolidées. Le développement des clusters devra faire l'objet d'actions particulières. Ainsi, un diagnostic sur les dynamiques de clusters existantes ou pressenties dans la filière palmier à huile sera réalisée. Ce diagnostic va faciliter entre autres l'identification des agrégateurs et des agrégés potentiels. Suite au diagnostic, les acteurs seront accompagnés à créer et aimer les clusters. Dans le cadre de l'animation des clusters, les acteurs des maillons seront formés au concept du cluster agricole, des plans d'actions de développement des clusters seront élaborés, des organes de gestion des clusters seront mis en place, la contractualisation entre les acteurs des clusters sera facilitée, les capacités des acteurs seront renforcées sur plusieurs thématiques y compris le marketing.

A1.3.6 Renforcement de la concertation entre les acteurs de la filière PH, les projets/programmes, les PTFs et les ATDA 5, 6 et 7

L'animation du dialogue entre les acteurs de la filière, occupe une place importante dans la capacité à assurer une bonne coordination de son développement. La mise en place et l'accompagnement du fonctionnement d'un cadre de concertation des acteurs directs et indirects de la filière sera fait.



Indicateurs clés de la composante 1 : **(1)** A fin 2024, le nombre de pépiniéristes expérimentés agréés passe de 40 à 100 ; **(2)** A fin 2024, les besoins annuels des pépiniéristes en graines germées sont satisfaits à 100%, **(3)** De 2021 à 2024, au moins 10800 ha sont plantés par les CAR et globalement au moins 25 000 ha sont plantés

Tableau 23 : Plan d'actions de la composante 1 du PNDF Palmier à Huile

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
OS 1	Amélioration de la productivité des systèmes de production du palmier à huile					
R1.1	L'accès aux intrants pour la production du palmier à huile est amélioré					
A1.1.1	Appui à la production et à l'accessibilité des graines germées		CRA-PP			287 000 000
1.1.1.1	<i>Organiser des formations/recyclages d'au moins 100 pépiniéristes de palmier à huile dans les PDA 5, 6 et 7</i>	I.1.1.1 A fin 2021, au moins 100 pépiniéristes des PDA 5, 6 et 7 sont formés/recyclés sur l'expression des besoins en graines germées et la production des plants de palmier	ATDA 6	<i>pépiniéristes, CRA-PP, DDAEP</i>	2021	32 000 000
1.1.1.2	<i>Appuyer la production de 8 000 000 graines germées pour les plantations privées et les CAR</i>		CRA-PP	<i>ATDA ; Faïtière ; DDAEP</i>	2020 à 2024	250 000 000
1.1.1.3	<i>Elaborer un mécanisme d'expression à bonne date des besoins en graines germées par les pépiniéristes (un atelier d'au plus 20 personnes à modérer par un facilitateur)</i>		ATDA 6	<i>pépiniéristes, CRA-PP, DDAEP, OP palmier à huile</i>	2020 à 2021	5 000 000
1.1.1.4	<i>Assurer au CRAPP la livraison des graines aux pépiniéristes selon les besoins recensés par les ATDA des PDA 5,6 et 7.</i>		CRA-PP	ATDA	2021 à 2024	-
A1.1.2	Facilitation de l'accès aux intrants minéraux et équipements pour les pépiniéristes et les producteurs	I.1.1.3 A partir de Fin 2022 100% des besoins en graines germées de palmier à huile exprimés				27 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
1.1.2.1	Appuyer les pépiniéristes et les producteurs pour l'expression à bonne date des besoins en engrais et produits phytosanitaires	par les pépiniéristes nationaux sont satisfaits par le CRA-PP	ATDA	OP des pépiniéristes, OP des producteurs	2020 à 2024	9 000 000
1.1.2.2	Faciliter l'accès des pépiniéristes et des producteurs de palmier à huile aux engrais et aux produits phytosanitaires	I.1.1.4 A partir de 2021, les besoins des pépiniéristes et des producteurs de palmier à huile en engrais spécifiques et produits phytosanitaires sont satisfaits à 100% ans leurs zones de production	ATDA	OP des pépiniéristes, OP des producteurs	2020 à 2024	9 000 000
1.1.2.3	Faciliter la mise en place des engrais à formule spécifique pour le palmier à huile et les produits phytosanitaires dans les communes de production		ATDA	Fournisseurs d'intrants (SODECO, etc.)	2020 à 2024	9 000 000
A1.1.3	Mise en œuvre de la Recherche-Développement pour l'amélioration de la qualité des intrants de production de Palmier à Huile					500 000 000
1.1.3.1	Poursuivre les recherches sur la mise au point de nouvelles variétés tolérantes à la sécheresse, etc.avec une subvention annuelle	I.1.1.5 A fin 2024, un document de capitalisation des résultats de recherches sur les variétés de palmier à huile et les doses d'engrais palmier à huile est disponible	CRA-PP	pépiniéristes, ATDA DDAEP	2020 à 2024	200 000 000
1.1.3.2	Poursuivre les recherches sur les formulations et les doses d'engrais convenables pour le palmier à huile		CRA-PP	pépiniéristes, ATDA DDAEP	2020 à 2024	80 000 000
1.1.3.3	Organiser deux Ateliers de Revues Technologiques sur le palmier à huile respectivement en 2022 et 2024		ATDA	CRA-PP ; Acteurs DDAEP	2022 et 2024	20 000 000
1.1.3.4	Conduire la pré vulgarisation des technologies éprouvées	I.1.1.6 A Fin 2024, deux ART sur le palmier à huile sont organisés	ATDA	CRA-PP ; Acteurs DDAEP	2022 à 2023	100 000 000
1.1.3.5	Conduire la vulgarisation des technologies éprouvées		ATDA	CRA-PP ; Acteurs DDAEP	2023 à 2024	100 000 000
	TOTAL R.1.1					814 000 000
R1.2	La productivité et la production des systèmes de culture du palmier à huile sont améliorées					
A1.2.1	Réhabilitation des anciennes plantations des CAR					26 000 000
1.2.1.1	Former les acteurs sur les techniques d'entretien et de réhabilitation des anciennes plantations	I.1.2.1 A fin 2021, une soixantaine de techniciens	ATDA 6	FENURCAR	2021	16 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
1.2.1.2	<i>Appuyer la replantation des superficies des plantations précédemment abattues (appui conseil local/commune)</i>	sont formés sur les techniques d'entretien et de réhabilitation des plantations de palmier à huile	ATDA 6	FENURCAR	2021 à 2024	-
1.2.1.3	<i>Appuyer la mise en place de nouvelles plantations de palmier à huile (appui conseil local/commune)</i>		ATDA 6	FENURCAR	2021 à 2024	-
1.2.1.4	<i>Faire le recensement des nouvelles superficies à planter dans les CAR (Mission de recensement)</i>	I.1.2.2 A fin 2024, au moins 10800 ha sont plantés par les CAR avec du matériel végétal amélioré	ATDA 6	DDAEP, FENURCAR	2020 à 2024	5 000 000
1.2.1.5	<i>Mettre en place un mécanisme conjoint de production et contrôle des plants certifiés de palmier à huile pour le renouvellement permanent des plantations des CAR</i>		ATDA 6	CRAPP, ATDA, FENURCAR	2020 à 2021	5 000 000
A1.2.2	Renforcement du dispositif de suivi permanent et de contrôle par les ATDA, les DDAEP, le CRAPP et la DPV, FNPPH	I.1.2.3 A fin 2021, une soixantaine de techniciens palmier à huile sont formés sur les itinéraires techniques de production du palmier à huile				184 000 000
1.2.2.1	<i>Former les agents d'encadrement sur les itinéraires techniques de production du palmier à huile</i>		ATDA 6	OP des pépiniéristes, OP des producteurs	2020 à 2021	16 000 000
1.2.2.2	<i>Former les producteurs sur les techniques modernes de conduite des palmeraies sélectionnées</i>		ATDA 6	OP des pépiniéristes, OP des producteurs	2020 à 2024	128 000 000
1.2.2.3	<i>Organiser des visites d'échanges et d'expériences à l'endroit des acteurs et du personnel d'encadrement (dans la sous-région, en Malaisie et en Indonésie)</i>	I.1.2.4 A fin 2024, au moins 400 producteurs de palmier à huile sont formés sur les techniques modernes de conduite des palmeraies sélectionnées	ATDA 6	OP des pépiniéristes, OP des producteurs	2022 à 2024	40 000 000
A1.2.3	Facilitation de l'accès aux services de conseil agricole (SNCA 2)					280 000 000
1.2.3.1	<i>Contracter des opérateurs privés pour fournir les services de conseil agricole appropriés (CTS, COPL, CAM, etc.) aux acteurs de la filière et animer des clusters</i>	I.1.2.5 A fin 2022, au moins 10 acteurs clés (techniciens et producteurs) de la filière palmier à huile ont effectué	ATDA	PSNF DDAEP	2020 à 2024	250 000 000
1.2.3.2	<i>Suivre la mise en œuvre des services de conseils agricoles appropriés</i>		DDAEP	ATDA	2020 à 2024	10 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
1.2.3.3	Organiser des séances d'information et sensibilisation sur les opportunités d'accès au financement agricole	une visite d'échange et d'expérience dans un pays grand producteur	ATDA	PSF DDAEP	2020 à 2024	20 000 000
A1.2.4	Appuis aux pépiniéristes et producteurs dans l'accès aux matériels et équipements de production	I.1.2.6 A fin 2024, une dizaine de clusters de la filière palmier à huile sont opérationnels				360 500 000
1.2.4.1	Fournir aux pépiniéristes des PDA 5, 6 et 7 agréés en 2020, à moitié prix, des équipements et matériels de production (petit outillage, sachets biodégradables, etc.)	I.1.2.7 A fin 2024, au moins 100 pépiniéristes et	ATDA	Faïtière CRA-PP	2021	12 000 000
1.2.4.2	Diffuser les équipements modernes pour l'entretien des palmeraies et la récolte des régimes de palmier à huile (conception et distribution de 4000 plaquettes de communication sur les équipements modernes)	1900 producteurs de palmier à huile ont bénéficié de services de conseils agricoles appropriés pour la filière	ATDA	OP palmier à huile	2021 à 2024	4 000 000
1.2.4.3	Former / recycler 20 équipementiers sur les normes et techniques de fabrication des équipements d'entretien et récoltes adéquats	I.1.2.8 A fin 2021, 40 kits de matériels et équipements sont mis en	ATDA		2021	6 000 000
1.2.4.4	Former en 4 ans environ 800 planteurs sur l'utilisation des équipements modernes pour l'entretien des palmeraies et la récolte des régimes de palmier à huile	place à moitié prix aux pépiniéristes agréés opérationnels en 2020	ATDA	OP palmier à huile	2021 à 2024	256 000 000
1.2.4.5	Appuyer la mise en place des unités mobiles de prestation de services d'entretien (appui au montage de plan d'affaires et facilitation d'accès au financement)	I.1.2.9 A fin 2024, plus de 100 producteurs ont acquis des équipements modernes d'entretien de palmerais et de récolte de	ATDA		2021 à 2023	60 000 000
1.2.4.6	Suivre les acteurs des PDA 5, 6 et 7 formés sur la gestion et l'utilisation des équipements de production et de récolte des fruits de palme	régime de palme	ATDA		2021 à 2024	-
1.2.4.7	Appuyer l'élaboration d'un référentiel technico économique (RTE) sur la production du palmier à huile	I.1.2.10 A fin 2021, 20 équipementiers sont formés sur les normes et techniques de fabrication	INRAB	ATDA 6	2022	20 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
1.2.4.8	Vulgariser le RTE élaborés auprès des acteurs de la filière (multiplication de RTE pour ventilation)	des équipements adéquats d'entretien de palmerais et de récolte de régimes de palme I.1.2.11 A fin 2023, une vingtaine de prestataires de services d'entretien de palmerais et de récolte de régime de palme avec des équipements adéquats sont opérationnels dans les PDA 5, 6 et 7 I.1.2.12 A fin 2024, trois unités de démonstration de palmerais irriguées sont en place respectivement dans les PDA 5, 6 et 7	INRAB	ATDA 6	2022 à 2024	2 500 000
A1.2.5	Promotion de la recherche sur la petite irrigation des palmeraies					340 000 000
1.2.5.1	Évaluer la rentabilité technique et économique des expériences d'irrigation de palmier à travers une étude		ATDA		2020 à 2021	20 000 000
1.2.5.2	Élaborer des modèles d'irrigation rentables et soutenables pour les exploitations de palmier à huile à travers une étude		ATDA		2021 à 2022	20 000 000
1.2.5.3	Mettre en place des unités de démonstration des modèles d'irrigation définie (3 unités de démonstration dans 3 PDA)		ATDA		2022 à 2024	300 000 000
1.2.5.4	Suivre les performances des unités de démonstration des modèles d'irrigation		ATDA		2022 à 2024	-
	TOTAL R.1.2					1 190 500 000
R1.3	La gouvernance des organisations de la filière et les liens d'affaires entre les acteurs sont améliorés					
A1.3.1	Appui à la relance de la filière au niveau des CAR					16 000 000
1.3.1.1	Suivre la mise en œuvre des dispositions du décret interministériel sur la relance des CAR	I.1.3.1 A fin 2023, environ 60 responsables des CAR et URCAR sont formés sur la gestion des coopératives I.1.3.2 A fin 2023, environ 120 membres d'OP de la	DDAEP	Préfecture,	2021 à 2024	-
1.3.1.2	Poursuivre l'organisation des acteurs et suivre la fonctionnalité des OPA de la filière		DDAEP	ATDA5, 6, 7	2021 à 2024	-
1.3.1.3	Renforcer les capacités de gestion des différentes instances de gestion des CAR et URCAR (deux formations au profit d'une soixantaine de personnes)		DDAEP	ATDA5, 6, 8	2022 à 2023	16 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
A1.3.2	Renforcement du contrôle de la production des plants et des capacités d'appui de la FNPPH	filière sont formés sur le membership et le leadership				209 000 000
1.3.2.1	<i>Elaborer de façon participative un mécanisme de sanction de la production frauduleuse pour assainir l'environnement de la production de plants de pépinière</i>	I.1.3.3 A partir de 2021, au moins 3 PSNF sont opérationnels dans les trois PDA sur le conseil en gestion des OP			2021 à 2024	5 000 000
	<i>Subventionner la FNPPH à offrir des services opérationnels à ses membres dans les communes (appui conseil, prestation de services d'entretien de plantation, etc.)</i>	I.1.3.4 A fin 2023, au moins 50% des OP accompagnés ont assuré la mise en conformité.	ATDA 6	ATDA 5 et 7	2021 à 2024	200 000 000
1.3.2.2	<i>Assurer de façon continue le contrôle de qualité de la production de plants de pépinière</i>	I.1.3.5 A fin 2023, un rapport de diagnostic global des dynamiques de clusters palmier à huile est disponible	DDAEP	ATDA, OP pépiniéristes	2021 à 2024	4 000 000
A1.3.3	Organisation des formations/recyclages sur les rôles et attributions des membres élus des OP	I.1.3.6 A fin 2024, au moins dix clusters palmier à huile sont opérationnels avec plusieurs cas de contractualisation fonctionnels				60 000 000
1.3.3.1	<i>Former les membres des organisations de la filière sur le membership et le leadership (4 sessions au profit de 120 personnes)</i>		ATDA	ANPB, FNPPH, FENUCAR, PSNF	2022 à 2023	-
1.3.3.2	<i>Fournir des services de conseil agricole sur la gestion des organisations (via des prestataires privés et à l'échelle des OP départementales)</i>		ATDA	ANPB, FNPPH, FENUCAR, PSNF	2021 à 2024	60 000 000
A1.3.4	Accompagnement des OP à se mettre en conformité aux textes de l'AUSCOOP					8 000 000
1.3.4.1	<i>Former les responsables d'au moins une trentaine d'organisations de la filière sur les textes et lois sur l'AUSCOOP</i>		ATDA	ANPB, FNPPH, FENUCAR, PSNF	2022	8 000 000
1.3.4.2	<i>Susciter la mise en conformité des organisations non en règle</i>		ATDA	ANPB, FNPPH, FENUCAR, PSNF	2021 à 2023	-
1.3.4.3	<i>Faciliter la mise en conformité des organisations</i>		ATDA	ANPB, FNPPH, FENUCAR, PSNF	2021 à 2023	-
A1.3.5	Facilitation du développement de liens d'affaires entre les acteurs de la filière au sein des clusters					225 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
1.3.5.1	Réaliser le diagnostic des dynamiques de clusters existantes ou pressenties (y compris identification des potentiels agrégateurs et agrégés)		ATDA 6	DDAEP, ATDA 5 et 7	2021 à 2022	25 000 000
1.3.5.2	Assurer l'appui à la création et à l'animation des clusters palmier à huile (Élaborer des plans d'actions au profit des clusters, Former les acteurs des maillons au concept du cluster agricole, Mettre en place les organes de gestion des clusters, Faciliter la contractualisation entre les acteurs des clusters, Renforcer les capacités des acteurs sur le marketing, etc..)		ATDA 6	DDAEP, ATDA 5 et 7	2021 à 2022	200 000 000
A1.3.6	Renforcement de la concertation entre les acteurs de la filière PH, les projets/ programmes, les PTFs et les ATDA 5, 6 et 7		ATDA	FNPPH, SFD, DDAEP		29 000 000
1.3.6.1	Organiser des séances de concertation entre les acteurs des différents maillons de la filière palmier à huile				2020 à 2024	9 000 000
1.3.6.2	Organiser une table ronde sur la filière Palmier à Huile dans le cadre de la mobilisation des ressources (1 table ronde par an)		ATDA	FNPPH, SFD, DDAEP	2020 à 2024	20 000 000
1.3.6.3	Renforcer les cadres de concertation pour des échanges sur les problèmes qui minent la filière PH et pour la consolidation des activités de sa promotion				2020 à 2024	-
	TOTAL R 1.3					547 000 000
	TOTAL COMPOSANTE 1					2 551 500 000

3.2.2 Composante 2 : Renforcement de la transformation de noix de palme en huile rouge de palme de qualité et de l'huile rouge en huile raffinée et en savon

R2.1 La qualité des huiles produites est améliorée

A2.1.1 Edition des normes de qualité des produits de la filière palmier à huile

Il existe au niveau international le CODEX STAN 210-1999 pour les huiles végétales y compris l'huile de palme et au niveau national la norme pour l'appréciation des huiles alimentaires. Mais ces différentes normes sont à la fois méconnues et non appliquée au Bénin. Il s'agit ici d'améliorer la connaissance des normes et cahiers des charges pour les différentes opérations. Un état des lieux des normes applicables à la filière sera fait, les normes de qualité non disponibles seront élaborées et au moins deux milles plaquettes d'information seront éditées et distribuées sur l'ensemble des normes de qualités.

A2.1.2 Vulgarisation des normes de qualité relatives aux huiles alimentaires

L'amélioration de la qualité des huiles commence avec la connaissance des normes d'appréciation. Cette action consistera à organiser des séances de sensibilisation des transformateurs à l'application des cahiers des charges pour chacun des produits des chaînes de valeurs ajoutées promues, à diffuser des communiqués Radio sur les normes de qualité de l'huile de palme, et à former des unités artisanales et semi-industrielles sur les normes de qualité des huiles du palmier. Dans les PDA 5, 6 et 7, un ensemble d'une trentaine de séances de sensibilisation des transformateurs fabriquant d'huile de palme, d'une centaine de communiqués radio et d'une dizaine de session de formation au profit d'environ 300 transformateurs seront réalisées.

A2.1.3 Accompagnement des transformateurs de noix de palme à respecter les normes de qualité

Les activités à mettre en œuvre s'inscrivent dans le sens de la valorisation des résultats des actions précédentes. Il s'agira de faire l'appui conseil nécessaire aux transformateurs pour la mise en application des cahiers des charges de leurs activités dans la perspective de mettre en marché des produits qui satisfont aux normes. Une facilitation de la mise en place d'équipements et matériels de transformation sera faite par la mise à disposition de ces transformateurs des informations utiles. Les unités de transformation seront accompagnées dans leurs processus de mise en conformité des procédés de transformation ; les capacités des responsables des unités de transformation seront renforcées sur les mesures de protection de l'environnement

A2.1.4 Promouvoir la certification et la labélisation des produits transformés de la filière palmier à huile

Cette action vise à faire accéder les transformateurs à un certificat de qualité et à améliorer la mise en marché grâce à un label qui sera développé. Ainsi, un label sera développé, les transformateurs seront sensibilisés sur la certification et la labellisation (une vingtaine de séance par an à partir de 2021), et la communication sera faite avec des plaquettes autour du label en vue d'amener les transformateurs à l'adopter et le valoriser.

A2.1.5 Renforcement des capacités des structures nationales de certification et de labélisation

Il sera organisé au profit de cinq personnes un voyage d'échanges d'expériences sur la certification et la labellisation des produits de la filière palmier à huile. Les résultats de ces voyages seront restitués au niveau national et la structure de certification sera dotée de matériels et équipements adaptés de certification.

A2.1.6 Renforcement des capacités des structures de contrôle.

Les capacités techniques et matérielles des agents du contrôle de qualité des produits sont en deçà des exigences de la mission. Pour les besoins de performance attendue, il sera procédé à l'organisation de deux sessions de formation au profit d'une quarantaine de participants et à l'acquisition d'équipement aux structures de contrôle.

A2.1.7 Promotion de l'utilisation des emballages de qualité répondant aux normes

Dans la filière palmier à huile, les huiles sont encore transportées dans des emballages de recyclage. Il s'agira d'accompagner les acteurs de la transformation et de la commercialisation à adopter des emballages spécifiques de qualité pour leurs produits. Ils seront sensibilisés à l'usage d'emballages spécifiques, des fournisseurs d'emballage spécifiques des produits du palmier à huile seront identifiés et la communication sur ces emballages spécifiques sera assurée par des émissions radio et télévisées.

A2.1.8 Promotion de l'utilisation des instruments de mesures standards par les acteurs

A divers niveaux des processus de production et de manutention des produits de la filière, l'usage des unités locales de mesure est encore courant. La normalisation des pratiques et des produits appelle de la part des acteurs, l'utilisation de méthodes et outils de standardisation des mesures. Il est utile que ces pratiques soient améliorées.

R2.2 L'accès des transformateurs à la matière première et aux équipements modernes est améliorés

A2.2.1 Facilitation de l'accès aux zones d'approvisionnement en noix de palme

Des actions de désenclavement des zones rurales sont régulièrement mises en œuvre à travers des actions de différents ministères sectoriels. Il est utile de poursuivre ces actions pour permettre aux planteurs mais aussi aux transformateurs et commerçants des huiles d'opérer plus aisément. Pour se faire, un accent sera mis sur la connaissance des principales pistes de desserte utilisées par les acteurs de la filière en vue de leur aménagement.



A2.2.2 Facilitation de l'accès aux équipements modernes de transformation

L'efficacité des activités des acteurs est en partie tributaire des équipements auxquels ils ont accès. Dans le cadre de diverses initiatives individuelles et/ou collectives, des équipements ont été acquis. Des artisans de différents corps de métier ont perfectionnés leurs savoir-faire dans la construction d'équipements. Il s'agira de renforcer la tendance à l'amélioration des équipements de transformation en subventionnant des initiatives de recherche développement et en renforçant les relations entre les transformateurs et les équipementiers à travers le partage des informations utiles aux transformateurs.

A2.2.3 Promotion de la recherche-développement dans les unités industrielles de transformation

La mise en place des niveaux complémentaires de transformation des huiles, notamment à travers le raffinage pour les huiles alimentaires et le développement de l'industrie de la savonnerie, nécessite la promotion d'une démarche de recherche actions au sein des unités industrielles et semi-industrielles de transformation pour la mise en place de protocoles de transformation vers les nouveaux produits visés. Ainsi, il s'agira ici d'encourager au sein d'entreprises de transformation d'huile de palme existantes, des partenariats avec des chercheurs (Universités et INRAB) pour faire de la recherche-développement axée entre autres sur les nouveaux produits, l'amélioration de la qualité, etc... des projets de recherche-développement seront subventionnés.

R2.3 De nouvelles unités de transformation de l'huile rouge en huile raffinée et en savon sont créées

A2.2.4 Facilitation de l'installation d'unités industrielles de transformation d'huile rouge de palme en huile blanchie et en savon.

Aujourd'hui, l'essentiel de la transformation dans la filière palmier à huile s'arrête à la production d'huile rouge de palme et d'huile palmiste. Le deuxième niveau de transformation, grand demandeur nigérian des huiles béninoises, est caractérisé par l'industrie du savon et celle du raffinage de l'huile. Il importera que ces niveaux de transformation et de création de plus value soient promus au Bénin. Ainsi, pour contourner la forte dépendance de la filière vis-à-vis du marché nigérian, une diversification des produits finis, avec la fabrication des produits fortement consommés au Bénin tels que l'huile végétale raffinée et les savons, est nécessaire. Les tâches importantes concernent la mobilisation des informations sur des modules industriels de blanchiment d'huile et de savonnerie, la présentation des opportunités du secteur industriel de la filière à des investisseurs privés, la mise en relations d'affaires des usines de transformation de noix de palme avec de potentiels raffineries et savonneries, la facilitation de l'installation d'usines de raffinage d'huile de palme.

Indicateurs clés de la composante 2 : (1) A fin 2024 30% des transformateurs de noix de palme accompagnés produisent aux normes ; (2) A fin 2024 un label de l'huile de palme du Bénin est disponible ; (3) A fin 2024 au moins une nouvelle usine moderne de raffinage, fabricante de savon avec l'huile de palme du Bénin est en cours d'installation

Tableau 24 : Plan d'actions de la composante 2 du PNDF Palmier à Huile

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Périodes	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
OS 2	Renforcement de la transformation de noix de palme en huile rouge de palme de qualité et de l'huile rouge en huile raffinée et en savon					
R2.1	La qualité des huiles produites est améliorée					
A2.1.1	Edition des normes de qualité des produits de la filière					28 000 000
2.1.1.1	<i>Faire l'état des lieux des normes applicables à la filière</i>	I.2.1.1 Deux mille plaquettes d'information sur les normes de qualités de l'huile de palme à l'international et au Bénin sont disponibles à fin 2022	ABSSA	DDAEP, ATDA, ANM, DANA, DPV	2020 à 2021	10 000 000
2.1.1.2	<i>Élaborer les normes non disponibles</i>		ABSSA	DDAEP, ATDA, ANM, DANA, DPV	2020 à 2022	15 000 000
2.1.1.3	<i>Réaliser des plaquettes d'information.</i>		ABSSA	DDAEP, ATDA, ANM, DANA, DPV	2022 à 2023	3 000 000
A2.1.2	Vulgarisation des normes de qualité relatives aux huiles alimentaires	I.2.1.2 A fin 2024 au moins 300 transformateurs de noix de palme sont formés sur les normes de qualité de l'huile de palme I.2.1.3 A fin 2024 30% des transformateurs de noix de palme accompagnés produisent aux normes				126 300 000
2.1.2.1	<i>Organiser trente séances de sensibilisation des acteurs à l'application des cahiers des charges pour chacun des produits des chaînes de valeurs ajoutées promues</i>		ABSSA	DDAEP, ATDA, ANM, DANA, DPV	2021 à 2024	30 000 000
2.1.2.2	<i>Diffuser une centaine de communiqués Radio sur les normes de qualités de l'huile rouge dans les PDA 5, 6 et 7</i>		ABSSA	DDAEP, ATDA, ANM, DANA, DPV	2022	300 000
2.1.2.3	<i>Former 300 personnes des unités artisanales et semi-industrielles de transformation sur les normes de qualité des huiles du palmier à huile</i>		ATDA 6		2021 et 2023	96 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Périodes	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
A2.1.3	Accompagnement des transformateurs de noix de palme à respecter les normes de qualité	I.2.1.4 A fin 2023, un label de l'huile de palme du Bénin est disponible I.2.1.5. A fin 2023, des compétences et des équipements adaptés pour certifier les unités de transformation de la filière palmier à huile existent au Bénin. I.2.1.6 A partir de 2022, des emballages de qualités répondant aux normes sont utilisés par plusieurs transformateurs de la filière palmier à huile				28 000 000
2.1.3.1	<i>Faciliter la mise en place d'équipements et matériels par la mise à disposition des transformateurs des informations utiles</i>		ATDA 6	DQIFE, DDAEP, ATDA 5 et 7, ABSSA, DANA, DPV, INRAB, DGR, ANM	2021 à 2022	2 000 000
2.1.3.2	<i>Accompagner les unités de transformation dans leurs processus de mise en conformité des procédés de transformation</i>		ATDA 6		2021 à 2024	10 000 000
2.1.3.3	<i>Renforcer des capacités des responsables des unités de transformation sur les mesures de protection de l'environnement</i>		ATDA 6		2023	6 000 000
2.1.3.4	<i>Promouvoir le port des EPI (Équipement de Protection Individuelle) dans les unités de transformation</i>		ATDA 6		2020 à 2024	10 000 000
A2.1.4	Promouvoir la certification et la labélisation des produits transformés de la filière palmier à huile					186 000 000
2.1.4.1	<i>Organiser des séances d'information et de sensibilisation dans les départements et communes de production sur la certification (une dizaine de séance par an)</i>		ABSSA	DDAEP, ATDA, ANM, DANA, DPV	2020 à 2024	42 000 000
2.1.4.2	<i>Organiser des séances d'information et de sensibilisation dans les départements et communes de production sur la labélisation (une dizaine de séance par an)</i>		ANaPI	DDAEP, ATDA, ANM, DANA, DPV	2020 à 2024	42 000 000
2.1.4.3	<i>Conduire un processus de labellisation de l'huile de palme du Bénin</i>		ANaPI		2021 à 2023	100 000 000
2.1.4.4	<i>Vulgariser le Label de l'huile de palme du Bénin par la distribution de plaquette sur le label</i>				2023 à 2024	2 000 000
A2.1.5	Renforcement des capacités des structures nationales de certification et de labélisation					13 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Périodes	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
2.1.5.1	Organiser, pour 5 personnes, un voyage d'échange d'expériences sur la certification et la labellisation des produits de la filière palmier à huile		ANM	DDAEP, ATDA, ABSSA, DANA, DPV, ANaPI	2021	10 000 000
2.1.5.2	Organiser des séances de restitution de ces voyages d'échange au niveau national		ANM	DDAEP, ATDA, ABSSA, DANA, DPV, ANaPI	2021 à 2022	-
2.1.5.3	Faciliter la mise en place de matériels et équipements adaptés au niveau des structures de certification au niveau national		ANM	DDAEP, ATDA, ABSSA, DANA, DPV, ANaPI	2022 à 2024	3 000 000
A2.1.6	Renforcement des capacités des structures de contrôle.					312 000 000
2.1.6.1	Organiser des sessions de formations à l'endroit des agents des structures de contrôle (deux sessions pour une quarantaine de bénéficiaires)		ABSSA	DDAEP, ATDA, DANA, DPV	2020 à 2021	12 000 000
2.1.6.2	Faciliter la mise en place de matériels et équipements au profit des agents de contrôle		ABSSA	DDAEP, ATDA, DANA, DPV	2020 à 2022	300 000 000
A2.1.7	Promotion de l'utilisation des emballages de qualité répondant aux normes					38 000 000
2.1.7.1	Sensibiliser les acteurs à l'usage d'emballage spécifique,		ATDA 6	DDAEP, ATDA, DANA, ABSSA, MIC	2020 à 2021	6 000 000
2.1.7.2	Identifier des fournisseurs d'emballage spécifiques des produits du palmier à huile		ATDA 6	DDAEP, ATDA, DANA, ABSSA, MIC	2021	5 000 000
2.1.7.3	Assurer la communication sur les emballages spécifiques des produits de palmier à huile (émissions radio et télévisées),		ATDA 6	DDAEP, ATDA, DANA, ABSSA, MIC	2021 à 2023	27 000 000
A2.1.8	Promotion de l'utilisation des instruments de mesures standards par les acteurs					48 000 000
2.1.8.1	Organiser des séances d'information et de sensibilisation dans les départements et communes de production.		ATDA 6	DDAEP, ATDA, DANA, ABSSA, MIC	2020 à 2024	30 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Périodes	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
2.1.8.2	Diffuser des communiqués Radio		ATDA 6	DDAEP, ATDA, DANA, ABSSA, MIC	2020 à 2024	-
2.1.8.3	Organiser des missions de contrôle dans les unités de transformation		ANM	DDIC, DDAEP, DPV	2020 à 2024	18 000 000
						779 300 000
R2.2	L'accès des transformateurs à la matière première, aux équipements modernes, aux infrastructures est amélioré					
A2.2.1	Facilitation de l'accès aux zones d'approvisionnement en noix de palme					1 204 000 000
2.2.1.1	Répertorier les pistes principales de desserte des localités de production de palmier à huile	I.2.2.1 A fin 2024, au moins 400 kilomètres de pistes d'accès aux noix de palme en zone de production sont aménagés	ATDA	DDAEP	2020 à 2021	4 000 000
2.2.1.2	Aménager et entretenir les pistes identifiées		ATDA	DDAEP	2020 à 2024	1 200 000 000
A2.2.2	Facilitation de l'accès aux équipements modernes de transformation					102 000 000
2.2.2.1	Identifier les besoins en équipements modernes et novateurs au niveau des unités de transformation et les fournisseurs potentiels de ces équipements	I.2.2.2 A fin 2024, plusieurs transformateurs suivis ont acquis des équipements modernes de transformation de noix de palme I.2.2.3 A fin 2024, les résultats de deux projets de recherche sur la transformation industrielle dans la filière palmier à huile sont disponibles	ATDA		2021 à 2022	20 000 000
2.2.2.2	Subventionner des initiatives de recherche développement sur de nouveaux équipements utiles aux transformateurs (au moins une initiative importante subventionnée par an avec 20 millions)		ATDA	INRAB		80 000 000
2.2.2.3	Renforcer les liens d'affaires entre les transformateurs et les fournisseurs d'équipements par la mise à disposition des transformateurs des informations utiles sur les fournisseurs des équipements		ATDA		2021 à 2024	2 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Périodes	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
A2.2.3	Promotion de la recherche-développement dans les unités industrielles de transformation					102 000 000
2.2.3.1	Identifier les unités de transformation potentielles et les thématiques de recherche développement à appuyer (innovation produits, amélioration qualité, etc..)		ATDA	PTAA (Programme Transformation Agroalimentaire), Universités	2021	1 000 000
2.2.3.2	Faire un appel à projets de recherche-développement mettant en partenariat les industries et les unités de recherche (universités et INRAB) suivant les thématiques identifiées		ATDA	PTAA	2021 à 2022	1 000 000
2.2.3.3	Subventionner au moins 2 initiatives importantes de recherche développement dans les unités industrielles de transformation (50 millions par initiative)		ATDA	PTAA	2021 à 2024	100 000 000
	TOTAL R 2.2					1 408 000 000
R2.3	De nouvelles unités de transformation de l'huile rouge en huile raffinée et en savon sont créées					
A2.3.1	Facilitation de l'installation d'unités industrielles de transformation d'huile rouge de palme en huile blanchie et en savon.	I.2.2.4 A fin 2024, au moins une nouvelle usine moderne de raffinage, fabricante de savon avec l'huile de palme du Bénin est en cours d'installation				24 000 000
2.3.1.1	Prospecter auprès des fournisseurs et utilisateurs des modules industriels de blanchiment d'huile et de savonnerie (voyages d'études, études de faisabilité)		ATDA 6	MIC, MPD, DDAEP, ATDA, DGR, CCIB, CNP, DPP	2021 à 2022	6 000 000
2.3.1.2	Organiser des rencontres avec les investisseurs privés en vue présenter les opportunités du secteur industriel de la filière palmier à huile au Bénin. (Deux mini ateliers)		ATDA 6	MIC, MPD, DDAEP, ATDA, CCIB, CNP, DPP	2022 à 2023	8 000 000
2.3.1.3	Mettre en relation les huileries avec de potentiels raffineries et savonneries		ATDA 6	MIC, CCIB,	2021 à 2022	-

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Périodes	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
2.2.3.4	<i>Susciter l'installation d'usines de raffinage d'huile de palme et de fabrication de savons</i>		ATDA 6	<i>Direction Générale des Industries</i>	2021 à 2024	10 000 000
TOTAL R 2.3						24 000 000
	TOTAL COMPOSANTE 2					2 211 300 000



3.2.3 Composante 3 : Amélioration de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et de la consommation locale de ces produits

R3.1 Les relations d'affaires entre les différentes catégories d'acteurs sont améliorées

A3.1.1 Facilitation de développement de relations d'affaires entre les acteurs au sein des clusters

Des expériences de mise en place de cluster ont été faites, principalement autour des unités industrielles de transformation de noix de palme et impliquant les CAR et URCAR. Il s'agira de renforcer le fonctionnement de ces clusters et d'accompagner la mise en place de nouvelles dynamiques de clustering et de promotion d'une agriculture contractuelle.

Il s'agit de recruter des prestataires de services non financiers spécialisés en animation de clusters agricoles et de leur confier l'animation d'une dizaine de cluster dans les trois PDA avec un accent particulier sur l'appui à la contractualisation entre les pépiniéristes et les planteurs, entre les planteurs et les transformateurs de noix, entre les transformateurs de noix et les transformateurs d'huile, entre les transformateurs et les distributeurs de produits finis, etc.. Ces prestataires vont accompagner dans ce cadre des initiatives de vente groupée, et assurer le renforcement des capacités des acteurs appuyés en techniques de négociation commerciale. Les DDAEP assureront le suivi de ces animations de cluster, de même que la mise en œuvre des contrats entre les acteurs

A3.1.2 Renforcement des relations commerciales avec le marché Nigérian

Le plus important marché des huiles issues de la filière est celui du Nigéria. Cependant, l'accès officiel à ce marché est encore assez réduit pour les commerçants exportateurs d'huiles. A travers cette action, il sera question de renforcer les capacités d'une vingtaine de commerçants bien opérationnels en prospection de ce marché et de les aider à faire de la prospection sur le marché nigérian pour mieux y placer des produits à des prix compétitifs.

R3.2 Le marketing des produits de la filière palmier à huile est renforcé

A3.2.1 Renforcement de la publicité autour des produits de la filière

Il s'agit de faire la promotion des produits de la filière à travers plusieurs actions publicitaires. Des campagnes de communication, d'information et de sensibilisation seront organisés à l'échelle nationale sur les produits (2 campagnes par an de 2021 à 2024 pour inciter la population à la consommation des produits locaux dérivés du palmier). Un documentaire radio et un télévisé seront réalisés sur les bienfaits alimentaires, nutritionnels et thérapeutiques des produits du palmier à huile et diffusés via la radio, la télévision mais aussi les réseaux sociaux. Des supports hard de communication médiatique seront produits pour inciter à la consommation de l'huile rouge alimentaire et des autres produits dérivés tels que les savons locaux. Il sera organisé des foires annuelles des produits de palmiers à huile.

Dans le cadre de la préparation des foires, la diversification des produits à présenter sera suscitée auprès des acteurs de la filière. La foire sera chaque fois fortement médiatisée avec des zoom radio, télévision, et internet sur les différents produits exposés.

R3.3 Une politique de promotion de la filière tenant compte des coûts, des prix, et des statistiques est mise en œuvre

A.3.3.1 Mise en œuvre d'une méthodologie éprouvée de collecte et de traitement de données statistiques

En dépit des efforts fournis par différents acteurs, la disponibilité de données statistiques sur la filière pose encore problème. Il s'agira de faire une étude de dénombrement des acteurs et de repérage des plantations dans les trois PDA afin d'avoir la situation statistique de départ, de mettre en place et de rendre fonctionnel un dispositif et une démarche de collecte des données statistiques des différents maillons de la filière. A cet effet un audit du mécanisme actuel de gestion des statistiques de la filière sera fait, et une méthodologie spécifique de collecte des données statistiques pour la filière palmier à huile sera élaborée par le biais d'une étude participative. Cette méthodologie sera vulgarisée auprès des acteurs impliqués dans la tenue à jour des statistiques de la filière. Le dispositif de collecte et de traitement des statistiques de la filière palmier à huile sera renforcé.

A.3.3.2 Mise en place d'un mécanisme de fixation des prix des produits et sous produits

L'amélioration de la compétitivité des maillons de la filière palmier à huile dépendra aussi de la disponibilité d'information et de mesure d'aide à la détermination des prix de vente des produits. Pour cela, un accompagnement sera fait à travers la mise en place d'un organe de fixation de prix pour en garantir la stabilité et le développement, la mise en place d'un système d'information sur les marchés nationaux et internationaux des produits du palmier à huile, l'élaboration d'un manuel de fixation de prix des produits, et le renforcement des capacités des acteurs concernés sur le manuel.

A.3.3.3 Mettre en place une politique fiscale en faveur des produits locaux.

Pour favoriser l'offre des produits de la filière palmier à huile à des prix concurrentiels avec les produits importés, il est important que des mesures d'allègement fiscal en faveur des produits de la filière soit prises par le gouvernement. Un processus de préparation participative des propositions utiles sera conduit et les résultats seront présentés au gouvernement par une communication en conseil des ministres.

R3.4 Les commerçants des produits de la filière palmier à huile sont organisés

A3.4.1 Accompagnement des commerçants de la filière à la structuration

En dépit de leurs contributions essentielles, les commerçants opèrent de façon très individuelle. Il importe qu'une dynamique organisationnelle soit mise en place pour mieux mobiliser leur participation au dialogue autour du développement de la filière. A cette fin, il

sera organisé des séances de sensibilisation à l'endroit des commerçants dans les départements et communes de production ; ces commerçants seront suivis et conseillés pour la tenue des Assemblées Générales Constitutives (AGC) des OP de base, faitières communales, départementales et Nationales. La mise en place d'une interprofession pour la filière palmier à huile sera suscitée.



Indicateurs clés de la composante 3 : (1) A fin 2024, les quantités d'huile de palme et d'huile palmiste vendues vers le Nigéria ont connu une amélioration d'au moins 30% par rapport à 2018 ; (2) A fin 2024 la consommation des produits de la filière palmier à huile au niveau local a connu une augmentation d'au moins 20%

Tableau 25 : Plan d'actions de la composante 3 du PNDF Palmier à Huile

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
OS 3	Amélioration de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et de la consommation locale de ces produits					
R3.1	Les relations d'affaires entre les différentes catégories d'acteurs sont améliorés					
A3.1.1	Facilitation de développement de relations d'affaires entre les acteurs au sein des clusters					120 000 000
3.1.1.1	<i>Faire assurer par des PSNF l'animation d'une dizaine de clusters sur les relations d'affaires (contractualisation entre les pépiniéristes et les planteurs, entre planteurs et transformateurs, entre transformateurs et distributeurs de produits finis, etc., initiatives de vente groupée des huiles, renforcement des capacités de négociations commerciales des acteurs)</i>	I.3.1.1 A partir de 2022, plusieurs relations commerciales contractualisées existent entre les acteurs de la filière au sein des clusters bien animés I.3.1.2 A fin 2024, les quantités d'huiles de palme et d'huile palmiste vendues vers le Nigéria ont connu une amélioration d'au moins 30% par rapport à 2018	ATDA 6	DDAEP, OP filière	2021 à 2024	120 000 000
3.1.1.2	<i>Suivre la mise en œuvre des contrats entre les acteurs</i>		DDAEP	ATDA	2020 à 2024	-
A3.1.2	Renforcement des relations commerciales avec le marché Nigérian					12 000 000
3.1.2.1	<i>Renforcer les capacités des commerçants d'huile de palme en prospection de marchés pour les huiles (une vingtaine de commerçants bien opérationnels)</i>		ATDA	OP filière	2021 à 2022	6 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
3.1.2.3	Accompagner les commerçants d'huiles dans leurs efforts d'accès au marché Nigérian à travers le financement des activités de prospections de marchés		ATDA		2020 à 2022	6 000 000
	TOTAL R3.1					132 000 000
R3.2	Le marketing des produits de la filière palmier à huile est renforcé					
A3.2.1	Renforcement de la publicité autour des produits de la filière					271 000 000
3.2.1.1	Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation à échelle nationale sur les produits (2 campagnes par an de 2021 à 2024 pour inciter la population à la consommation des produits locaux dérivés du palmier)	I.3.2.1 A fin 2024, la consommation des produits de la filière palmier à huile au niveau local a connu une augmentation d'au moins 20% I.3.2.2 A fin 2024, au moins 3 foires nationales annuelles de la filière palmier à huile sont organisées et fortement médiatisées	ATDA 6	DDAEP, ATDA, DANA, ABSSA, MIC, ORTB	2020 à 2024	40 000 000
3.2.1.2	Réaliser des documentaires radio et télévision sur les bienfaits alimentaires et sur la santé des produits du palmier à huile		ATDA 6	DDAEP, ATDA, DANA, ABSSA, MIC, ORTB	2021	10 000 000
3.2.1.3	Assurer la diffusion de documentaires radio et télévision sur les bienfaits alimentaires et sur la santé des produits du palmier à huile		ATDA 6	DDAEP, ATDA, DANA, ABSSA, MIC, ORTB	2020 à 2024	16 000 000
3.2.1.4	Organiser des foires annuelles des produits de palmiers à huile		ATDA 6	DDAEP, ATDA, DANA, ABSSA, MIC, ORTB	2021 à 2024	200 000 000
3.2.1.5	Produire des supports hard de communication médiatique en faveur de la consommation de l'huile rouge alimentaire		ATDA 7		2021	2 500 000
3.2.1.6	Produire des supports durs de communication médiatique en faveur de la savonnerie artisanale (koto et Ko'ngui)		ATDA 8		2022	2 500 000
	TOTAL R3.2					271 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
R3.3	Une politique de promotion de la filière tenant compte des coûts, des prix, et des statistiques est mise en œuvre					
A.3.3.1	Mise en œuvre d'une méthodologie éprouvée de collecte et de traitement de données statistiques					110 000 000
3.3.1.1	Faire le recensement des acteurs de la filière et l'estimation des superficies disponibles par catégorie de plantation (étude de dénombrement et repérage des plantations)	I.3.3.1 A fin 2021, la situation actuelle des statistiques des acteurs, des superficies et du niveau de production de la filière est connue	ATDA		2020 à 2021	80 000 000
3.3.1.2	Élaborer une méthodologie spécifique de collecte des données statistiques (réaliser une étude)	I.3.3.2 Dès 2022, la collecte des statistiques de la filière palmier à huile est assurée à travers un mécanisme national opérationnel	DDAEP	ATDA	2020 à 2021	15 000 000
3.3.1.3	Vulgariser la méthodologie auprès des acteurs impliqués dans la tenue à jour des statistiques de la filière		DDAEP		2021 à 2024	-
3.3.1.4	Renforcer le dispositif de collecte et de traitement des statistiques de la filière palmier à huile		DDAEP		2020 à 2024	-
3.3.1.5	Faire un audit du mécanisme actuel de gestion des statistiques de la filière		DDAEP		2020 à 2021	15 000 000
A.3.3.2	Mise en place d'un mécanisme de fixation des prix des produits et sous-produits	I.3.3.3 A fin 2022, la fixation des prix des produits de la filière palmier à huile par an a démarré				27 000 000
3.3.2.1	Mettre en place des organes de fixation de prix pour garantir la stabilité du prix des produits sur le marché et la stabilité des relations entre acteurs de la filière	I.3.3.4 A fin 2022, un dispositif d'allègement fiscal au profit des transformateurs de la filière palmier à huile est disponible	ATDA 6		2021 à 2022	1 000 000
3.3.2.2	Mettre en place un système d'information sur les marchés nationaux et internationaux sur la fluctuation des prix et les disponibilités de produits		ATDA 6		2021 à 2022	-
3.3.2.3	Élaborer un manuel de fixation de prix des produits (une étude)		ATDA 6		2021 à 2022	20 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
3.3.2.4	Renforcer les capacités des acteurs sur le manuel (une formation d'une vingtaine de personnes)		ATDA 6		2023	6 000 000
A.3.3.3	Mise en place d'une politique fiscale en faveur des produits locaux					6 000 000
3.3.3.1	Organiser des séances de travail avec les ministères sectoriels et les acteurs de la filière pour proposer des mesures d'allègement fiscal en faveur des produits de la filière.		ATDA 6	MIC, MPD, DDAEP, ATDA, FNPPH, CNP, CTJ, DPP	2021 à 2022	6 000 000
3.3.3.2	Présenter une communication en conseil des ministres.		ATDA 6	MIC, MPD, DDAEP, ATDA, FNPPH, CNP, CTJ, DPP	2022 à 2023	-
	TOTAL R3.3					143 000 000
R3.4	Les commerçants des produits de la filière palmier à huile sont organisés					
A3.4.1	Accompagnement des commerçants de la filière à s'organiser					18 000 000
3.4.1.1	Organiser des séances d'information et de sensibilisation à l'endroit des commerçants dans les départements et communes de production	I.3.4.1 A fin 2023, une faîtière nationale des commerçants de produits de palmier à huile disposant des démembrements régionaux et communaux existe	ATDA 6	DDAEP,DLROP EA, ATDA 5 et 7	2020 à 2024	18 000 000
3.4.1.2	Appuyer la tenue des Assemblées Générales Constitutives (AGC) des OP de base, faîtières communales, départementales et Nationales.		ATDA 6	DDAEP,DLROP EA, ATDA 5 et 7	2020 à 2022	-
3.4.1.3	Susciter la mise en place d'une interprofession pour la filière palmier à huile		ATDA 6	DDAEP,DLROP EA, ATDA 5 et 7	2024	-
	TOTAL R3.4					18 000 000
	TOTAL COMPOSANTE 3					564 000 000



3.2.4 Composante 4 : Facilitation de l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et autres structures financières

R4.1 Les différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs ont accès aux différents guichets du FNDA

A4.1.1 Accompagnement des acteurs dans le processus de soumission de dossiers bancaires au FNDA

Le FNDA offre des opportunités d'accès au financement pour l'agriculture. Cependant, l'accès à ces offres de financement n'est pas facile pour les acteurs de la filière palmier à huile car il faut entre autres soumettre des plans d'affaires bien élaborés. Pour faciliter l'accès à cette offre de financement des activités importantes seront réalisées. Cela passera entre autres par une amélioration de l'information des acteurs sur les conditions d'accès aux trois guichets du FNDA, la formation des Chefs Cellules Communales et des membres du comité de sélection des dossiers sur l'élaboration et l'analyse des plans d'affaires, l'aide aux acteurs, avec l'appui des prestataires des services non financiers, à élaborer des plans d'affaires de qualité. Les acteurs seront orientés vers les guichets de FNDA.

R4.2 Les offres de financement des banques et SFD sont plus adaptées et attractives pour les acteurs de la filière

A4.2.1 Facilitation de l'accès des acteurs de la filière palmier à huile aux offres de financement des banques commerciales et les SFD

Les différents systèmes financiers décentralisés existant dans la zone de production du palmier à huile proposent et offrent des services de financement aux acteurs de la filière. Ces offres de service contribuent notablement au développement de leurs activités. Cependant, il sera utile de travailler à y apporter des améliorations qualitatives (conditions d'accès allégées, taux d'intérêts abordables, périodes de mise en place de crédit favorables). Dans ce cadre il s'agira de développer un dialogue fructueux avec les SFD pour renforcer leur connaissance des opportunités d'affaires existantes dans la filière et à susciter un meilleur positionnement en faveur des demandes de financement des acteurs de la filière.

Des séances de mise en relation entre les SFD et les acteurs de la filière seront organisées, les capacités des Chefs Cellules Communales seront renforcées sur l'élaboration des plans d'affaires, un plaidoyer sera fait à l'endroit des SFD et banques pour l'amélioration des offres de crédits aux acteurs, une étude sera réalisée sur l'identification des risques liés au financement de la filière, ses résultats seront vulgarisés, et les dotations de garantie seront définies.

A4.2.2 Mise en place des lignes de crédit à taux préférentiel

Les conditions d'accès aux crédits des SFD sont généralement peu adaptés aux spécificités de l'agriculture et plus particulièrement à la filière. Il s'agit à travers cette action d'améliorer la connaissance des besoins de financement des entreprises de la filière et de caractériser l'offre de produits financiers accessibles pour les acteurs de la filière. Ensuite, il s'agit de faciliter la mise en relation entre les Prestataires des Services Financiers (PSF) ayant des produits adaptés à ces entreprises. Il s'agira aussi d'accompagner les entreprises actives dans la filière à soumettre des plans d'affaires bancables. Des plaidoyers seront conduits auprès des programmes/projets d'appui à la filière pour la mise en place de ligne de crédit et de mécanisme de financement genre sensible. Aussi le suivi de la mise en œuvre par les promoteurs des projets financés sera fait.

A4.2.3 Amélioration de l'investissement agricole des mairies au profit de la filière palmier à huile

Grace au FADEC-Agriculture, les Mairies investissent dans l'amélioration du cadre infrastructurel pour la promotion de l'agriculture. Plusieurs réalisations sont plutôt génériques et profitent à plusieurs filières à la fois. Il s'agira de poursuivre ce type d'investissement, mais aussi de renforcer l'investissement dans des réalisations spécifiques à la filière palmier à huile. Il s'agira à travers cette action de faire du plaidoyer en direction des maires du PDA 5, 6 et 7 pour la prise en compte de la filière palmier à huile non seulement dans les plans de développement communal mais aussi pour le FADEC et de suivre la prise en compte réelle des besoins de financement de la filière palmier à huile au niveau de la gestion du FADEC- Agriculture.

R4.3 La participation des projets/ programmes et les PTF au développement de la filière est améliorée

A4.3.1 Organisation des séances de concertation entre les acteurs de la filière palmier à huile

Différents PTF interviennent à travers des projets dans l'appui à l'agriculture. Malgré cela, la filière palmier à huile a mobilisé peu d'attention. La présente action vise à mettre en lumière le potentiel de développement socio économique de la filière à travers le renforcement des cadres de concertation pour des échanges sur les problèmes qui minent la filière PH et pour la consolidation des activités de sa promotion. Les opportunités de développement de la filière palmier à huile seront ainsi présentées régulièrement aux PTF.

A4.3.2 Mobilisation du financement des PTF en faveur de la filière palmier à huile

Dans la perspective du renforcement du financement des PTF dans la filière, il sera question de susciter la mise en œuvre d'intervention en appui aux différents maillons. De nouveaux projets seront développés avec les PTF.

Indicateurs clés de la composante 4 : **(1)** A fin 2024, plusieurs dizaines d'acteurs de la filière palmier à huile ont reçu des financements via les guichets du FNDA; **(2)** A fin 2024, au moins quatre SFD et deux banques intervenant dans la zone de production et de transformation du palmier à huile ont offert des produits financiers plus attractifs aux acteurs de cette filière; **(3)** A partir de 2022, au moins 30% des communes productrices de palmier à huile ont financé des actions d'appui au développement de la filière sur le FADEC Agriculture

Tableau 26 : Plan d'actions de la composante 4 du PNDF Palmier à Huile

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
OS 4	Facilitation de l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et autres structures financières					
R4.1	Les différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs ont accès aux différents guichets du FNDA					
A4.1.1	Accompagnement des acteurs dans le processus de soumission de dossiers bancables au FNDA		ATDA	FNDA, DDAEP		328 500 000
4.1.1.1	Informar les acteurs sur les conditions d'accès aux trois guichets du FNDA (Contrat avec 3 radios locales)	I.4.1.1 A fin 2024 plusieurs dizaines d'acteurs de la filière palmier à huile ont reçu des financements via les guichets du FNDA	ATDA	FNDA, Autres structures de financement	2020 à 2024	12 500 000
4.1.1.2	Renforcer la capacité des Chefs Cellules Communales et des membres du comité de sélection des dossiers sur l'élaboration et l'analyse des plans d'affaires;		ATDA		2020	16 000 000
4.1.1.3	Aider les acteurs, avec l'appui des prestataires des services non financiers, à élaborer des plans d'affaires de qualité.		ATDA		2020 à 2024	300 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
4.1.1.4	Orienter les entreprises vers les guichets de FNDA		ATDA	DDAEP, FNPPH,	2020 à 2024	-
	TOTAL R.4.1					328 500 000
R4.2	Les offres de financement des banques et SFD sont plus adaptées et attractives pour les acteurs de la filière					
A4.2.1	Facilitation de l'accès des acteurs de la filière palmier à huile aux offres de financement des banques commerciales et des SFD		FNPPH	ATDA		109 000 000
4.2.1.1	<i>Organiser des séances de causeries entre acteurs de la filière et les acteurs du financement agricole sur les opportunités d'affaires dans la filière</i>	I.4.2.1 A fin 2024, au moins quatre (4) SFD et deux (2) banques intervenant dans la zone de production et de transformation du palmier à huile ont offert des produits financiers plus attractifs aux acteurs de cette filière	ATDA	FNPPH, SFD	2020 à 2024	75 000 000
4.2.1.2	<i>Organiser des séances de mise en relation entre les Systèmes Financiers Décentralisés et les acteurs de la filière PH</i>		ATDA	FNPPH, SFD	2020 à 2024	-
4.2.1.3	<i>Renforcer la capacité des Chefs Cellules communales et autres acteurs des Pôles pour les plaidoyers relatifs aux spécificités du palmier à Huile (culture pérenne)</i>		ATDA	FNPPH, SFD	2021	16 000 000
4.2.1.4	<i>Faire du plaidoyer à l'endroit des structures de financement pour l'amélioration de l'offre de crédit en faveur des projets de développement de la filière (à l'échelle communale)</i>	I.4.2.2 A partir de 2022, des lignes de crédits sont mises en place par des PTF auprès des banques et SFD en appui aux acteurs de la filière palmier à huile	ATDA	FNPPH, SFD	2020 à 2024	-
4.2.1.5	<i>Réaliser une étude sur l'identification des risques liés au financement de la filière.</i>		ATDA	FNPPH, SFD	2020 à 2021	15 000 000
4.2.1.6	<i>Vulgariser les résultats des études sur les risques avec les acteurs (PSF, Planteurs, transformateurs, etc.): Séance de travail dans chaque commune</i>		ATDA	FNPPH, SFD	2021 à 2022	3 000 000

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
4.2.1.7	Définir les dotations de garantie	I.4.2.4 A partir de 2022 au moins 30% des communes productrices de palmier à huile ont financé des actions d'appui au développement de la filière sur le FADEC Agriculture	ATDA	FNPPH, SFD	2021 à 2022	-
A4.2.2	Mise en place des lignes de crédit à taux préférentiel					25 000 000
4.2.2.1	Faire une typologie des unités de transformation et Évaluer leurs besoins en financement		ATDA 6	SFD, Banque	2020	5 000 000
4.2.2.3	Identifier des Prestataires des Services Financiers (PSF) ayant des produits adaptés à ces entreprises		ATDA 6	SFD, Banque	2021 à 2022	5 000 000
4.2.2.4	Mettre en relation les PSF (Banque et SFD) avec les entreprises identifiées		ATDA 6	SFD, Banque	2021 à 2024	-
4.2.2.5	Appuyer l'élaboration de modèles d'affaire adaptée au profit des entreprises (étude d'élaboration)		ATDA 6	SFD, Banque	2022	10 000 000
4.2.2.6	Plaider auprès des programmes/projets d'appui à la filière pour la mise en place de ligne de crédit et de mécanisme de financement genre sensible (Un atelier de plaidoyer par an)		ATDA 6	SFD, Banque	2020 à 2024	5 000 000
4.2.2.8	Suivre la mise en œuvre par les promoteurs des projets financés		SFD, Banque	ATDA, DDAEP	2020 à 2024	-
A4.2.3	Améliorer l'investissement agricole des mairies au profit de la filière palmier à huile					-
4.2.3.1	Faire du plaidoyer et du lobbying en direction des mairies pour la prise en comptes des activités de promotion de Palmier à Huile lors des planifications au niveau communal (Par les Cellules Communales ATDA)		ATDA	Mairie	2020 à 2022	-
4.2.3.2	Faire du plaidoyer en direction des maires du PDA 5, 6 et 7 pour la prise en compte de la filière palmier à huile pour les investissements agricoles du FADEC		ATDA	Mairie	2020 à 2022	-

Code	Intitulé	Indicateurs	Chef de file	Structures associées	Période	COUTS ESTIMATIFS (F CFA)
4.2.3.3	Suivre la prise en compte des besoins de financement de la filière palmier à huile au niveau de la gestion du FADEC- Agriculture		ATDA	Mairie	2020 à 2024	-
	TOTAL R.4.2					134 000 000
R4.3	La participation des projets/ programmes et des PTF au développement de la filière est améliorée					
A4.3.1	Organisation des séances de concertation entre les acteurs de la filière PH		ATDA	FNPPH, SFD, DDAEP		15 000 000
4.3.1.1	Renforcer les cadres de concertation pour des échanges sur les problèmes qui minent la filière PH et pour la consolidation des activités de sa promotion	I.4.3.1 Afin 2024, au moins 60% des attentes financières auprès des PTF pour le programme national sont comblées I.4.3.2 Afin 2024, au moins 2 nouveaux projets de développement de la filière palmiers à huile sont lancés par des PTF	ATDA 6	FNPPH, SFD, DDAEP	2020 à 2024	10 000 000
4.3.1.2	Présenter les opportunités de développement de la filière palmier à huile aux PTF		ATDA 7	FNPPH, SFD, DDAEP	2020 à 2024	5 000 000
A4.3.2	Mobilisation du financement des PTF en faveur de la filière palmier à huile		ATDA			25 000 000
4.3.2.1	Encourager l'investissement dans les maillons de la filière		ATDA 6	DPP/MAEP, FNPPH, DDAEP, PTF	2020 à 2024	-
4.3.2.2	Susciter la formulation des projets de développement de la filière par les PTF		ATDA 6	DPP/MAEP, FNPPH, DDAEP, PTF	2020 à 2024	-
4.3.2.3	Soumettre des plans opérationnels aux PTF et aux Projets/Programmes		ATDA 6	DPP/MAEP, FNPPH, DDAEP, PTF	2020 à 2024	25 000 000
	TOTAL R4.3					40 000 000
	TOTAL COMPOSANTE 4					502 500 000

3.2.5 Cadre logique du programme

La synthèse de tout ce qui précède se présente sous forme de cadre logique comme suit :

Tableau 27 : Cadre logique synthétique du programme national de développement de la filière palmier à huile 2020 - 2024

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables clés	Sources de vérification	Hypothèses
<i>Objectif général</i> Améliorer la performance de la filière palmier à huile avec l'installation d'au moins 25 000 nouveaux hectares, l'amélioration d'au moins 20% du rendement moyen en 2024 et l'amélioration de la transformation par la raffinerie et la savonnerie pour la satisfaction du marché national et de celui ouest africain.	•	- Statistiques de production, de transformation et de commercialisation des produits du palmier à huile au MAEP.	Au Bénin, les conditions climatiques et socio-politiques ne se sont pas dégradées dans le temps, et ont favorisé la réalisation des activités et le bon déroulement des campagnes agricoles
<i>Objectif spécifique (OS) 1</i> Amélioration de la productivité des systèmes de productions du palmier à huile	• (1) A fin 2024, le nombre de pépiniériste expérimentés agréés passe de 40 à 100 ; • A fin 2024, le CRA-PP a produit au cours de 5 ans 8 000 000 de graines germées dont au moins 50% sont consommées au plan national ; • (2) Les besoins des pépiniéristes en graines germées sont satisfaits à 100% ; • (3) Au moins 10800 ha sont plantées par les CAR et globalement au moins 25 000 ha sont plantés	- Rapports d'activités de l'INRAB - Statistiques de production de graine germées, de plants de palmier, de régimes de palme, au plan national au MAEP	Les potentialités de la recherche agricole au niveau du CRA-PP ont été bien valorisées au profit de la filière palmier à huile ; Les producteurs de palmier à huile ont utilisé des plants améliorés à haut rendement, des intrants adaptés, suivant des itinéraires techniques appropriés
<i>Objectif spécifique (OS) 2</i> Renforcement de la transformation de noix de palme en huile rouge de palme de	• (1) A fin 2024, 30% des transformateurs de noix de palme accompagnés produisent aux normes ;	- Statistiques de transformation de	Les transformateurs ont accédé plus facilement à la matière première et ont

qualité et de l'huile rouge en huile raffinée et en savon	(2) un label de l'huile de palme du Bénin est disponible ; (3) A fin 2024, au moins une nouvelle usine moderne de raffinage, fabricante de savon avec l'huile de palme du Bénin est en cours d'installation	noix et d'huile de palme au MAEP	amélioré leurs capacités de transformation avec des équipements adaptés.
<i>Objectif spécifique (OS) 3</i> Amélioration de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et de la consommation locale de ces produits	(1) A fin 2024, les quantités d'huiles de palme et d'huile palmiste vendues vers le Nigéria ont connu une amélioration d'au moins 30% par rapport à 2018 ; (2) A fin 2024, la consommation des produits de la filière palmier à huile au niveau local a connu une augmentation d'au moins 20%	-	Les acteurs de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile se sont bien organisés et organisé davantage la commercialisation.
<i>Objectif spécifique (OS) 4</i> Facilitation de l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et autres structures financières	(1) A fin 2024, plusieurs dizaines d'acteurs de la filière palmier à huile ont reçu des financements via les guichets du FNDA ; (2) A fin 2024, Au moins quatre (4) SFD et deux (2) banques intervenant dans la zone de production et de transformation du palmier à huile ont offert des produits financiers plus attractifs aux acteurs de cette filière ; (3) A partir de 2022, au moins 30% des communes productrices de palmier à huile ont financé des actions d'appui au développement de la filière sur le FADEC agriculture	- Rapport de l'ATDA 6 ; - Rapport du FNDA.	-
<i>Résultat de l'OS 1</i> - R1.1 L'accès aux intrants pour la production du palmier à huile est amélioré - R1.2 La productivité et la production des systèmes de culture du palmier à huile sont améliorées - R1.3 La gouvernance des organisations de la filière et les liens d'affaires entre les acteurs sont améliorés	- I.1.1.1 A fin 2021, au moins 100 pépiniéristes des PDA 5, 6 et 7 sont formés/recyclés sur l'expression des besoins en gaines germées et la production des plants de palmier ; - I.1.1.2 A fin 2021, un document du mécanisme d'expression anticipée des besoins en graines germée élaboré de façon participative est disponible ; - I.1.1.3 A partir de Fin 2022, 100% des besoins en graines germées de palmier à huile exprimés par les pépiniéristes nationaux sont satisfaits par le CRA-PP - I.1.1.4 A partir de 2021, les besoins des pépiniéristes et des producteurs de palmier à huile en engrais spécifiques et produits phytosanitaires sont satisfait à 100% ans leurs zones de production - I.1.1.5 A fin 2024, un document de capitalisation des résultats de recherches sur les variétés de palmier à huile et les doses d'engrais palmier à huile est disponible - I.1.1.6 A Fin 2024, deux ART sur le palmier à huile sont organisés	- Rapports du CRA-PP / INRAB sur les activités de la filière palmier à huile ; - Rapports de l'ATDA 6 sur le PNDF palmier à huile ; - Statistiques agricoles de la DSA au MAEP	L'ensemble des structures responsabilisées pour les activités ont existé de 2020 à 2024 et ont trouvé les ressources pour réaliser les actions prévues

	- I.1.2.1 A fin 2021 une soixantaine de techniciens sont formés sur les techniques d'entretien et de réhabilitation des plantations de palmiers à huile - I.1.2.2 A fin 2024, au moins 10800 ha sont plantés par les CAR avec du matériel végétal améliorés - I.1.2.3 A fin 2021, une soixantaine de techniciens palmier à huile sont formés sur les es itinéraires techniques de production du palmier à juillet - I.1.2.4 A fin 2024, au moins 400 producteurs de palmier à huile sont formés sur les techniques modernes de conduite des palmeraies sélectionnées - I.1.2.5 A fin 2022, au moins 10 acteurs clés (techniciens et producteurs) de la filière palmier à huile ont effectué une visite d'échange et d'expérience dans un pays grand producteurs - I.1.2.6 A fin 2024, une dizaine de clusters de la filière palmier à huile sont opérationnels - I.1.2.7 A fin 2024, au moins 100 pépiniéristes et 1900 producteurs de palmier à huile ont bénéficié de services de conseils agricoles appropriés pour la filière - I.1.2.8 A fin 2021, 40 kits de matériels et équipements sont mis en place à moitié prix aux pépiniéristes agréés opérationnels en 2020 - I.1.2.9 A fin 2024, plus de 100 producteurs ont acquis des équipements modernes d'entretiens de palmerais et de récolte de régime de palme - I.1.2.10 A fin 2021, 20 équipementiers sont formés sur les normes et techniques de fabrication des équipements adéquats d'entretien de palmerais et de récolte de régimes de palme - I.1.2.11 A fin 2023, une vingtaine de prestataires de services d'entretiens de palmerais et de récolte de régime de palme avec des équipements adéquats sont opérationnels dans les PDA 5, 6 et 7 - I.1.2.12 A fin 2024, trois unités de démonstration de palmerais irriguées sont en place respectivement dans les PDA 5, 6 et 7 - I.1.3.1 A fin 2023, environ 60 responsables des CAR et URCAR sont formé sur la gestion des coopératives - I.1.3.2 A fin 2023, environ 120 membres d'OP de la filière sont formés sur le membership et le leadership - I.1.3.3 A partir de 2021, au moins 3 PSNF sont opérationnels dans les trois PDA sur le conseil en gestion des OP - I.1.3.4 A fin 2023, au moins 50% des OP accompagnés ont assuré la mise en conformité.		
--	--	--	--



	- I.1.3.5 A fin 2023, un rapport de diagnostic global des dynamiques de clusters palmier à huile est disponible - I.1.3.6 A fin 2024, au moins dix clusters palmier à huile sont opérationnel avec plusieurs cas de contractualisation fonctionnels		
Résultat de l'OS 2 - R2.1 La qualité des huiles produites est améliorée - R2.2 L'accès des transformateurs à la matière première, aux équipements modernes, aux infrastructures est améliorés - R2.3 De nouvelles unités de transformation de l'huile rouge en huile raffinée et en savon sont créées	- I.2.1.1 Deux mille plaquettes d'information sur les normes de qualités de l'huile de palme à l'international et au Bénin sont disponible à fin 2022 - I.2.1.2 A fin 2024, au moins 300 transformateurs de noix de palme sont formés sur les normes de qualité de l'huile de palme - I.2.1.3 A fin 2024, 30% des transformateurs de noix de palme accompagnés produisent aux normes - I.2.1.4 A fin 2023, un label de l'huile de palme du Bénin est disponible - I.2.1.5. A fin 2023, des compétences et des équipements adaptés pour certifier les unités de transformation de la filière palmier à huile existent au Bénin. - I.2.1.6 A partir de 2022, des emballages de qualités répondant aux normes sont utilisés par plusieurs transformateurs de la filière palmier à huile - I.2.2.1 A fin 2024, au moins 400 kilomètres de pistes d'accès aux noix de palme sont aménagés - I.2.2.2 A fin 2024, plusieurs transformateurs suivis ont acquis des équipements modernes de transformation de noix de palme - I.2.2.3 A fin 2024, les résultats de deux projets de recherche sur la transformation industrielle dans la filière palmier à huile sont disponibles - I.2.2.4 A fin 2024, au moins une nouvelle usine moderne de raffinage, fabricante de savon avec l'huile de palme du Bénin est en cours d'installation	- Rapports du PTAA / INRAB sur les activités de la filière palmier à huile ; - Rapports de l'ATDA 6 sur le PNDF palmier à huile ; - Rapports des ART palmier à huile ; - Rapports d'activités des DDAEP ; - Rapports d'activités de la DGAER au MAEP sur les aménagements de pistes.	L'ensemble des structures responsabilisées pour les activités ont existé de 2020 à 2024 et ont trouvé les ressources pour réaliser les actions prévues
Résultat de l'OS 3 - R3.1 Les relations d'affaires entre les différentes catégories d'acteurs sont améliorées - R3.2 Le marketing des produits de la filière palmier à huile est renforcé - R3.3 Une politique de promotion de la filière tenant compte des coûts, des prix, et des statistiques est mise en œuvre - R3.4 Les commerçants des produits de la filière palmier à huile sont organisés	- I.3.1.1 A partir de 2022, plusieurs relations commerciales contractualisées existent entre les acteurs de la filière au sein des clusters bien animés - I.3.1.2 A fin 2024, les quantité d'huiles de palme et d'huile palmiste vendues vers le Nigéria ont connu une amélioration d'au moins 30% par rapport à 2018 - I.3.2.1 A fin 2024, la consommation des produits de la filière palmier à huile au niveau local a connu une augmentation d'au moins 20% - I.3.2.2 A fin 2024, au moins 3 foires nationales annuelles de la filière palmier à huile sont organisées et fortement médiatisées - I.3.3.1 A fin 2021, la situation actuelle des statistiques des acteurs, des superficies et du niveau de production de la filière est connue	- Rapports de l'ATDA 6 sur le PNDF palmier à huile ; - Rapports d'activités des DDAEP ; - Rapports d'activités de la DLROPEA ;	L'ensemble des structures responsabilisées pour les activités ont existé de 2020 à 2024 et ont trouvé les ressources pour réaliser les actions prévues

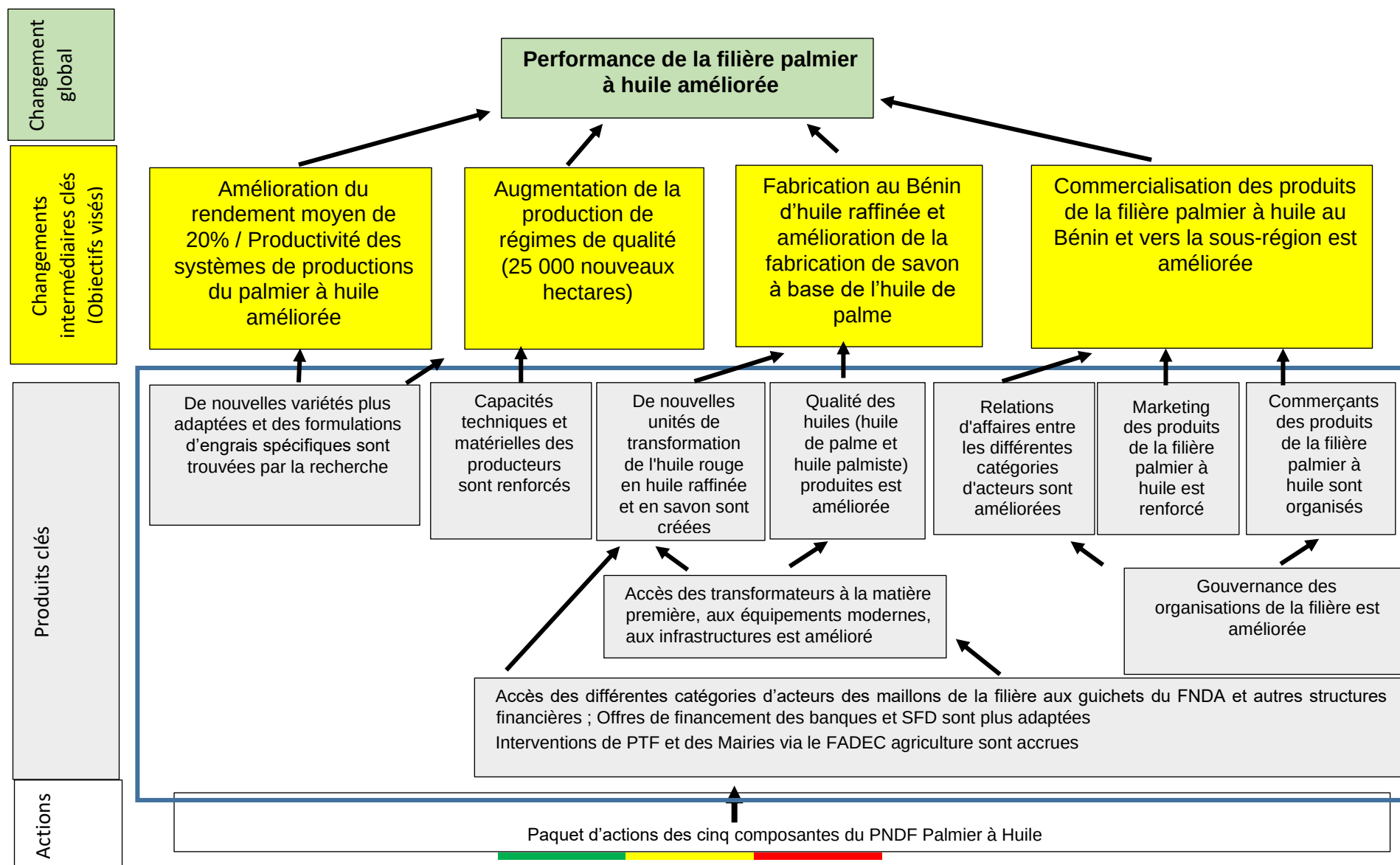
	- I.3.3.2 Dès 2022, la collecte des statistiques de la filière palmier à huile est assurée à travers un mécanisme national opérationnel - I.3.3.3 A fin 2022, la fixation des prix des produits de la filière palmier à huile par an a démarré - I.3.3.4 A fin 2022, un dispositif d'allègement fiscal au profit des transformateurs de la filière palmier à huile est disponible - I.3.4.1 A fin 2023, une faîtière nationale des commerçants de produits de palmier à huile disposant des démembrements régionaux et communaux existe		
Résultat de l'OS 4 - R4.1 Les différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs ont accès aux différents guichets du FNDA - R4.2 Les offres de financement des banques et SFD sont plus adaptées et attractives pour les acteurs de la filière palmier à huile - R4.3 La participation des projets/programmes et des PTF au développement de la filière est améliorée	- I.4.1.1 A fin 2024, plusieurs dizaines d'acteurs de la filière palmier à huile ont reçu des financements via les guichets du FNDA - I.4.2.1 A fin 2024, au moins quatre (4) SFD et deux (2) banques intervenant dans la zone de production et de transformation du palmier à huile ont offert des produits financiers plus attractifs aux acteurs de cette filière - I.4.2.2 A partir de 2022, des lignes de crédits sont mises en place par des PTF auprès des banques et SFD en appui aux acteurs de la filière palmier à huile - I.4.2.3 A fin 2024, tous les PDC élaborés après 2020 par les communes productrices de palmier à huile portent des activités de développement de la filière palmier à huile - I.4.2.4 A partir de 2022, au moins 30% des communes productrices de palmier à huile ont financé des actions d'appui au développement de la filière sur le FADEC agriculture - I.4.3.1 Afin 2024, au moins 60% des attentes financières auprès des PTF pour le programme national sont comblées - I.4.3.2 Afin 2024, au moins 2 nouveaux projets de développement de la filière palmiers à huile sont lancés par des PTF	- Rapports de l'ATDA 6 sur le PNDF palmier à huile ; - Rapports d'activités du FNDA.	L'ensemble des structures responsabilisées pour les activités ont existé de 2020 à 2024 et ont trouvé les ressources pour réaliser les actions prévues
Groupes d'activités	Moyens de mise en œuvre	Coûts	Conditions de réussite
Groupes d'activités de l'OS1	- Moyens financiers : le budget total du programme est de six milliards cent trente-quatre millions trois cent mille francs (6 134 300 000 F) CFA ; - L'équipe du programme filière de l'ATDA 6, - Les équipes du programme diversification des ATDA 5 et 7 - Les agents des DDAEP ; - Des chercheurs du CRA-PP / l'INRAB et en technologies de transformation (PTAA), etc. - Des cadres de la DCAIFE, de la DLROPEA, de la DPV, etc.	2 551 500 000	La mobilisation de ressources financière nécessaire pour la réalisation des activités est faite ; et l'ATDA 6 en charge de la coordination de la mise en œuvre a bien fonctionné.
Groupes d'activités de l'OS2		2 211 300 000	
Groupes d'activités de l'OS3		564 000 000	
Groupes d'activités de l'OS4		502 500 000	
Groupes d'activités de la gouvernance (notamment norme et environnement)		305 000 000	

	- Des agents techniques des OPA et des ONG ; - Des experts des cabinets d'études pour les services non financiers ; - Des moyens matériels et roulants pour l'ensemble des services publics à impliquer dans la mise en œuvre du programme ; - Des consultants pour la réalisation de plusieurs études, appui conseil, et formations ; - Des banques et SFD ; - Etc..		
--	--	--	--



3.2.6 Théorie de changement du programme

Figure 10 : Théorie de changement du PNDF palmier à huile



3.3 Composante 5 : GOUVERNANCE DU PROGRAMME

3.3.1 Structure de coordination et de mise en œuvre du programme

La coordination et la mise en œuvre du PNDF-PH seront assurées par l'ATDA 6. Conformément aux dispositions nationales de coordination des PNDF, l'ATDA 6 assurera cette coordination en partenariat avec un Comité national d'Orientation et de Pilotage (COP), un cadre national de concertation de la filière palmier à huile, les ATDA 5 et 7, et le cadre de concertation des filières dans le PDA 6.

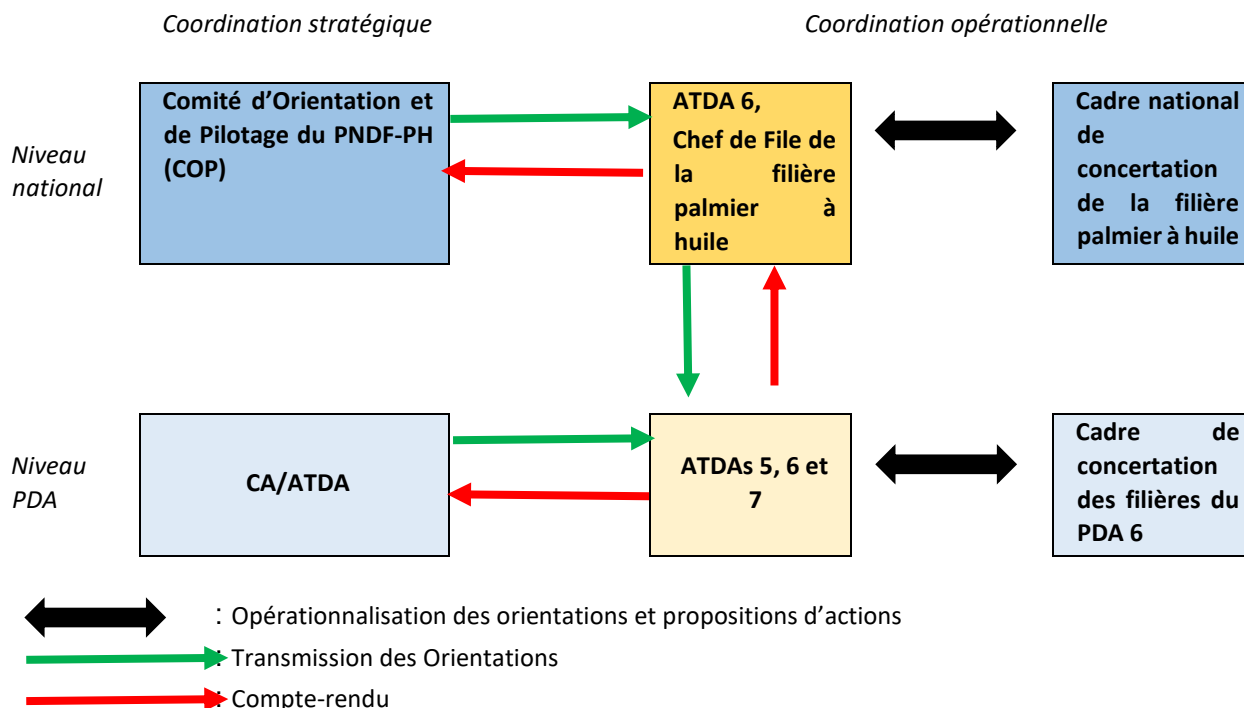
La figure 11 et le tableau N°28 ci-dessous décrivent le dispositif de coordination du PNDF-PH.

- *Le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP)* est l'instance de suivi et d'orientation du Programme National de Développement de la Filière (PNDF). La filière palmier à huile ne disposant pas encore d'interprofession, le COP du PNDF palmier à huile sera composé de représentants des différentes familles d'acteurs de la filière désignés par le Réseau des Chambres d'Agriculture, des représentants de l'Etat (MAEP, MIC, MPD) et de la société civile. Le COP est composé de neuf (09) membres répartis comme suit :
 - Représentants des différentes familles d'acteurs de la filière palmier à huile : 3
 - Etat (BAI, MAEP, MEF, MIC, MPD) : 5
 - Société Civile : 1

La Directrice Générale de l'ATDA 6, chef de file de la filière va assurer le secrétariat du COP. Elle se fait assister du Chef Programme Filière, des autres Directeurs de l'ATDA et des Assistants de Chef Programme Filière des ATDA concernées.

- *Le Cadre National de Concertation de la filière palmier à huile* est l'instance au sein de laquelle s'élaborent et s'évaluent les Plans de Campagnes de la filière. Il est animé par le Chef Programme Filière accompagné des Assistants Chef Programme Filière et les UGP de la filière.
- *Le Conseil d'administration de l'ATDA* est l'organe statutaire de prise de décision de l'ATDA. Dans le cadre de la coordination du PNDF-PH, il (i) donne des orientations pour l'élaboration des séries d'actions de la filière ou des informations nécessaires pour l'élaboration des plans de campagne et (ii) valide les éléments à transmettre au Chef Programme Filière et devant entrer dans l'élaboration des plans de campagne.
- *Le Cadre de concertation des filières au niveau du PDA 6* réunit tous les acteurs des filières prioritaires en promotion dans ce pôle. Ce cadre, lors de sa session annuelle (i) fait le bilan de la campagne écoulée et (ii) propose les actions à inscrire dans le Plan de Campagne de la filière, en lien avec les objectifs qui sont assignés au pôle pour chaque filière concernée.

Figure 11 : Instances de coordination du PNDF palmier à huile



Source : Adapté à partir du dispositif élaboré par la DPP du MAEP pour la coordination des PNDF

Tableau 28 : Instances de coordination, acteurs et leurs rôles dans la coordination du PNDF palmier à huile

Type de coordination	Organes/ instances	Acteurs	Rôles
Niveau National			
Coordination Stratégique	Comité d'Orientation et de Pilotage du PNDF-PH (COP)	Familles d'acteurs de la filière palmier à huile	- Définition des orientations de la promotion de la filière palmier à huile au Bénin - Veille à la prise en compte des préoccupations de ses membres.
		Etat (MAEP, MEF, MPD, MIC)	
		Société civile	
		ATDA 6, chef de file de la filière	- Assurance du secrétariat du COP.
Coordination Opérationnelle	Cadre national de concertation de la filière PH	Chef Programme Filière PH	- Coordination de la mise en œuvre du PNDF-PH; - Elaboration et mise en œuvre des plans des campagnes pour la filière palmier à huile ; - Veille pour la cohérence et à la synergie des actions des projets intervenant sur la filière palmier à huile actuellement et à venir du PNDF - Animation du Cadre de Concertation de la filière palmier à huile
		Assistants Chef Programme Filière des pôles contributrices	- Mise à disposition des informations nécessaires de son PDA pour l'élaboration des plans de campagne (bilan campagne précédente, actions prévues par les acteurs pour atteindre les objectifs assignés au PDA, etc.)

		Coordonnateurs des UGP de la filière	- Participation au cadre de concertation et à l'élaboration des plans de campagne - Elaboration de compte rendu des actions menées et résultats obtenus aux Assistants de chef programme filière et au Chef Programme
Niveau PDA			
Coordination Stratégique	Conseil d'Administration de l'ATDA 6	Membres du CA de l'ATDA 6	- Apport d'orientations pour l'élaboration des séries d'actions filières ou des informations nécessaires pour l'élaboration des plans de campagne ; - Validation du plan de campagne et du bilan à transmettre au Chef Programme Filière.
		ATDA6 (DG)	Assurance du secrétariat du CA
Coordination Opérationnelle	Cadre de concertation des filières du Pôle 6	Chef programme Filière ou ses Assistants	- Apport d'informations nécessaires de son PDA pour l'élaboration des plans de campagne (bilan campagne précédente, actions prévues par les acteurs pour atteindre les objectifs assignés au PDA, etc.) - Mise en œuvre des actions retenues au niveau de son PDA dans le Plan de campagne validé - Assurance de la cohérence des interventions des projets filière dans son PDA
		Equipe de projets de la filière palmier à huile	- Mise en œuvre des actions du programme filière palmier à huile - Participation au cadre de concertation et à l'élaboration des plans de campagne - Elaboration de comptes rendus des actions menées et résultats obtenus aux Assistants de chef programme filière et au Chef Programme
		Différentes familles d'acteurs de la filière	- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions retenues dans les plans de campagnes du PDA 6
		Représentants des ONG	
		Collectivités locales	

Ces différentes instances développent entre elles des relations fonctionnelles qui se traduisent par le transfert des orientations et la remontée de l'information facilitant la coordination de la filière. Les Cadres de Concertation servent aussi à évaluer périodiquement le niveau de mise en œuvre des plans de campagne de la filière.

Le Chef Programme Filière et les Assistants bénéficient des appuis conseils et techniques du Chef de file programme cadre, des directions techniques du MAEP concernées par la filière palmier à huile et des DDAEP. Les Collectivités locales quant à elles bénéficient de l'appui conseil de la DDAEP et de la Cellule Communale pour assurer leurs rôles de choix et de maîtrise d'ouvrage des investissements structurants entrant dans le cadre de la promotion de la filière palmier à huile. Elles participeront également au financement des activités.

En appui à ce dispositif, il y a les instruments ci-après : (i) le Système National de Recherches Agricoles (SNRA) à travers le développement des innovations technologiques résilientes et pertinentes en fonction des contraintes et opportunités des PDA concernés par la filière; (ii) le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) pour le financement des initiatives privées dans la filière ; (iii) le Fonds d'Appui au Développement des Communes affecté Agriculture (FADeC - Agriculture) pour le financement des investissements structurants au niveau des communes ; (iv) la Société civile dans son rôle de veille stratégique et de contrôle citoyen.

3.3.2 Partenariats et arrangements institutionnels

Au vu des actions à mener et des acteurs responsabilisés dans les plans d'actions par composante technique du programme, les principaux acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du programme national d'appui au développement de la filière palmier à huile sont :

- Les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) des Pôles de Développement Agricole (PDA) n°6, 5 et 7 ;
- Les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) des départements du Zou, du Mono, du Couffo, de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Plateau ;
- La Direction de la Production Végétale (DPV) ;
- L'Agence nationale de Normalisation, de Métrologie et du contrôle qualité (ANM) au Ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- L'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), surtout le Centre de Recherches Agricoles du Sud (CRA Sud) basé à Agonkanmey, le Centre de Recherches Agricoles Plantes Pérennes (CRA- PP) basé à Pobè et le Programme de Technologies Agricoles Améliorées (PTAA) basé à Porto-Novo ;
- La Direction du Conseil Agricole, des Innovations, de la Formation et de l'Entrepreneuriat (DCAIFE) ;
- Les ONG intervenant sur la filière palmier à huile (The Hunger Project, SNV, Technoserve, IFDC, etc...) ;
- L'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) et le Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA) ;
- La Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations Professionnelles et à l'Entrepreneuriat Agricole (DLROPEA) ;
- L'Université Nationale d'Agriculture (UNA) et les facultés d'agronomie des autres universités ;
- Les Mairies ;
- La Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) du MAEP ;
- La Direction Générale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural (DGAER) ;

- Les organisations professionnelles de la filière palmier à huile que sont la FNPPH, la FENURCAR, l'ANPA, et leurs démembrements et la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA)
- Le Patronat, le CIP Bénin, la CCIB et la CNAB ;
- Des prestataires ;
- Le Fond National de Développement Agricole (FNDA) ;
- Les Banques et Services de Financement Décentralisé.

Les principaux rôles à jouer par chaque acteur dans la mise en œuvre du programme est présenté dans le tableau 29.

Tableau 29 : Principaux rôles à jouer par chaque acteur dans la mise en œuvre du PNDF-Palmier à Huile

Structures	Rôles
ATDA 6	- Coordination générale de la mise en œuvre du Programme National de Développement de la Filière palmier à huile au Bénin
ATDA 5, 6 et 7	- Participation à la mise en œuvre du PNDF-Palmier à Huile
DDAEP Zou, Mono, Couffo, Ouémé, Plateau et Atlantique	- Accompagnement sur la réglementation, le contrôle, le suivi évaluation au niveau des différents maillons de la filière palmier à huile, conformément à leurs prérogatives. - Contribution à la coordination.
DPV	- Réalisation des activités relatives à l'appui à la production et au contrôle de la production des jeunes plants de palmier à huile, de même qu'à la commercialisation des intrants spécifiques palmier à huile
ANM /MIC	- Amélioration des normes, établissement de nouvelles normes nécessaires.
INRAB (CRA- Sud, PP et PTAA)	- Recherches et expérimentations diverses sur les semences, les fertilisants, les procédés de transformation pour accroître la production de semence, la production de palmier à huile et la transformation de ses sous-produits
UNA et les facultés d'agronomies des autres universités	- Recherche et expérimentation pour accroître la productivité des plantations et les rendements de transformation.
DCAIFE	- Accompagnement de l'encadrement (appui-conseil) des producteurs à travers la conception d'outils, de démarche, et la supervision.
ABSSA et LCSSA	- Renforcement de l'analyse et du contrôle des sous-produits du palmier à huile
DLROPEA	- Appui à l'amélioration de l'organisation des acteurs de tous les maillons à savoir les pépiniéristes, les producteurs, les transformateurs et les commerçants.
ONG intervenant sur la filière palmier à huile	- Accompagnement de la mise en œuvre du Programme en faisant des interventions portant sur les activités planifiées dans le PNDF-PH et à l'endroit des acteurs ciblés

Structures	Rôles
Mairies	- Accompagnement de la mise en œuvre du PNDF-PH en apportant des contributions financières à travers le FADeC-Agriculture et en contribuant au fonctionnement du dispositif global de suivi évaluation
DGAER	- Apport des orientations d'aménagement nécessaires ; - Réalisation des tâches qui relèvent de sa compétence dans le cadre de la réalisation des infrastructures (aménagement de pistes et constructions d'infrastructures de stockage d'intrant et de produits du palmier à huile)
OPA de la filière soja (ANPA, FNPPH, FENURCAR)	- Accompagnement global de l'ATDA 6 dans la mise en œuvre du PNDF-PH ; - Conduite des activités clés pour lesquelles les OP sont responsabilisées (telles que les activités d'organisation, de plaidoyer, etc.) ; - Mobilisation et suivi des acteurs de la filière, bénéficiaires directs des actions du PNDF-PH; - Appui à la collecte de statistiques de production, de transformation, et de commercialisation.
PNOPPA (société civile), au sein du COP national	- Contribution à la définition des orientations de la promotion de la filière palmier à huile au Bénin ; - Contribution à la prise en compte des préoccupations des membres du COP.
DPP / MAEP	- Coordination de l'élaboration des documents relevant du rang de stratégies nationale dans le secteur agricole
Secteur Privé	- Réalisation de diverses activités de réalisation d'étude, de formation, de coaching, d'appui conseil, de modération d'ateliers, selon les besoins et les sollicitations au niveau de tous les maillons des chaînes de valeurs palmier à huile ; - Appui de l'ATDA en animation de clusters, et développement de réseautage et de relations entre les acteurs.
FNDA	- Accompagnement des acteurs à accéder plus facilement au financement en mettant en place les garanties auprès des structures de financement (banque et SFD). - Appui financier aux entrepreneurs agricoles de la filière palmier à huile au guichet n°1 du fonds portant sur « des subventions aux investissements agricoles » dont le sous guichet 1.2 est destiné aux acteurs privés (personnes morales ou personnes physiques) des chaînes de valeurs promues dans les pôles de développement agricole.
Patronat et CIP Bénin	- Appui à la mobilisation des investisseurs dans la filière de façon générale
Banques et SFD	- Offre aux acteurs directs des chaînes de valeurs palmier à huile, les produits financiers adaptés pour la bonne réalisation de leurs activités productives.

A travers le renforcement de la concertation au sein de la filière par l'animation des cadres de concertation divers partenariats seront établis entre ces acteurs pour une bonne complémentarité dans l'appui au développement de la filière palmier à huile. Ainsi des conventions et accords divers de collaboration seront établis entre ces différents acteurs d'appui à la filière en fonction des besoins.

3.3.3 Mécanisme de promotion de la prise en compte des normes de qualité et de renforcement des capacités des producteurs, transformateurs et commerçants

L'état des lieux a montré que des normes applicables à la production et à la transformation de palmier à huile au Bénin existent, mais ne sont pas connues par les acteurs. Aussi, les principaux marchés d'écoulement des produits du palmier étant ceux national et le Nigéria, il y a pour le moment peu d'exigences. Cependant, la globalisation économique étant une réalité incontournable, il est important de se conformer à l'initiative Round Table on Sustainable Palm Oil (RSPO) en vue d'une prise en compte des normes internationales dans la perspective d'une conquête d'autres marchés à moyen et long termes. En conséquence, le mécanisme de promotion de la prise en compte des normes de qualité dans le développement de la filière palmier à huile repose sur une démarche en deux étapes que sont (i) la mise en œuvre d'un processus national d'interprétation et d'opérationnalisation des principes et critères RSPO, et (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions de mise aux normes RSPO qui devra découler de la première étape.

La norme RSPO apparaît aujourd'hui comme la norme la plus indiquée pour une production durable du palmier à huile. Une démarche de sa promotion au Bénin s'avère judicieuse.

Les différentes étapes de ce mécanisme qui devra être conduit sous la responsabilité de l'ANM se déclinent comme suit.

1. Mise en place d'un Secrétariat de mise aux normes RSPO qui pourrait être composé des structures ci-après : FNPPH, ANPA, FENURCAR, CODA, IBCG, ATDA6, ATDA5, ATDA7, DLROPEA, INRAB, ANM,
2. Mise en place par le Secrétariat de 5 comités techniques à savoir :
 - **Comité Technique Agriculture** : chargé de bonnes pratiques agricoles, développement de nouvelles plantations, intrants agricoles
 - **Comité Technique Conditions de travail** : chargé de la sécurité et santé au travail, du respect des législations & réglementations du travail
 - **Comité Technique Environnement** : chargé de la protection de l'environnement, de la gestion des déchets, des hautes valeurs de conservation
 - **Comité Technique Foncier** : chargé des droits fonciers et des droits traditionnels ;
 - **Comité Technique Viabilité et Développement** : chargé de la viabilité économique, du développement en faveur des communautés locales, de la rémunération équitable et du prix d'achat aux producteurs
3. Organisation d'un voyage d'échange d'expériences en Côte d'Ivoire afin de profiter de l'expérience de ce pays en matière de mécanisme d'interprétation des principes et critères RSPO ;

4. Organisation par le Secrétariat d'une cérémonie de lancement du processus en vue de sensibiliser les acteurs sur tout le processus ;
5. Formation par le Secrétariat des membres des comités techniques sur la norme RSPO, leurs rôles, et la méthode de travail en comités ;
6. Organisation par le Secrétariat des travaux en comités ;
7. Synthèse en atelier par compilation du rapport du mécanisme de mise aux normes ;
8. Tenue par le Secrétariat d'un atelier de planification des actions concrètes pour la mise aux normes RSPO ;
9. Organisation des essais d'application du projet de normes ;
10. Organisation d'un atelier de validation du rapport final du processus.

Le tableau 30 ci-dessous présente une proposition pour la composition de chacun des 5 comités techniques à mettre en place pour la conduite du processus.

Tableau 30 : Membres des comités techniques de prise en compte des normes

Comités Techniques	Structures membres
Comité Technique Agriculture	CTRA/MAEP, DICA/MAEP, DDAEP Atlantique, DDAEP Mono, DDAEP Couffo, DDAEP Ouémé, DDAEP Plateau, ATDA 6, 5 et 7, FNPPH, ANPA, FENURCAR, INRAB/CRA PP, DPV/MAEP, SODECO, ANM
Comité Technique Conditions de travail	CTJ/MAEP, DLROPEA, FNPPH, ANPA, FENURCAR, CODA, IBCG, ATDA 6, 5 et 7, Direction du Travail/MTFP, ANM
Comité Technique Environnement	Cellule Environnement MAEP, ABE, FNPPH, ANPA, FENURCAR, CODA, IBCG, ATDA 6, 5 et 7, ABSSA/MAEP, DPQC/MAEP, DGR/MAEP, ANM
Comité Technique Foncier	CTJ/MAEP, ANDF, Mairies des communes des PDA 5, 6 et 7, DLROPEA, DDAEP Atlantique, DDAEP Mono, DDAEP Couffo, DDAEP Ouémé, DDAEP Plateau, ATDA 6, 5 et 7, FNPPH, ANPA, FENURCAR,
Comité Technique Viabilité et Développement	DPP/MAEP, DDAEP Atlantique, DDAEP Mono, DDAEP Couffo, DDAEP Ouémé, DDAEP Plateau, ATDA 6, 5 et 7, FNPPH, ANPA, FENURCAR, Cellule Genre MAEP

Le tableau 31 ci-dessous décline le plan de réalisation du processus avec les coûts estimatifs des différentes étapes.

**Tableau 31 : Planification et budgétisation du mécanisme de prise en compte des normes de qualité dans la mise en œuvre du PNDF
Palmier à huile**

Activité	Responsable	Associé	Période de mise en œuvre	Durée	Coût (FCFA)
Etape 1 : Mise en œuvre d'un processus national d'interprétation et d'opérationnalisation des principes et critères RSPO					
1. Mise en place d'un secrétariat de mise aux normes RSPO	Comité de pilotage du PNDF	Cabinet MAEP	1 ^{ère} année de mise en œuvre du PNDF		
2. Mise en place par le Secrétariat de 5 comités techniques	Secrétariat mise aux normes RSPO	COPIL/PNDF-PH	1 ^{ère} année de mise en œuvre du PNDF : premier trimestre d'activité du secrétariat		
3. Organisation d'un voyage d'échange d'expérience en Côte d'Ivoire	Secrétariat mise aux normes RSPO	Comités Techniques	1 ^{ère} année de mise en œuvre du PNDF : premier trimestre d'activité du secrétariat		20 000 000
4. Organisation d'une cérémonie de lancement du processus	Secrétariat mise aux normes RSPO	COPIL/PNDF-PH	1 ^{ère} année de mise en œuvre du PNDF : 2 ^{ème} trimestre d'activité du secrétariat	1 journée	10 000 000
5. Formation par le Secrétariat des membres des comités techniques	Secrétariat mise aux normes RSPO	COPIL/PNDF-PH, Consultant RSPO	1 ^{ère} année de mise en œuvre du PNDF : 2 ^{ème} trimestre d'activité du secrétariat	5 jours	20 000 000
6. Organisation des travaux en comités	Secrétariat mise aux normes RSPO	COPIL/PNDF-PH, Consultant RSPO	1 ^{ère} année de mise en œuvre du PNDF : 3 ^{ème} trimestre d'activité du secrétariat	5 jours	20 000 000
7. Synthèse par le Secrétariat en atelier pour la compilation du rapport du mécanisme de mise aux normes	Secrétariat mise aux normes RSPO	COPIL/PNDF-PH, Consultant RSPO	1 ^{ère} année de mise en œuvre du PNDF : 3 ^{ème} trimestre d'activité du secrétariat	5 jours	20 000 000
Etape 2 : Elaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions de mise aux normes RSPO					
8. Tenue par le Secrétariat d'un atelier de planification en vue de la	Secrétariat mise aux normes RSPO	COPIL/PNDF-PH, Consultant RSPO	1 ^{ère} année de mise en œuvre du PNDF : 4 ^{ème} trimestre d'activité du secrétariat	5 jours	20 000 000

Activité	Responsable	Associé	Période de mise en œuvre	Durée	Coût (FCFA)
définition des activités pour la mise aux normes RSPO					
9. Soumission du rapport pour avis à RSPO Initiative	Secrétariat mise aux normes RSPO	COPIL/PNDF-PH	2 ^{ème} année de mise en œuvre du PNDF : 1 ^{er} trimestre		
10. Prise en compte des observations et suggestions de RSPO	Secrétariat mise aux normes RSPO	COPIL/PNDF-PH	Dépend du délai de feedback de RSPO Initiative	1 mois	
11. Organisation des essais d'application du projet de norme au niveau de la chaîne de valeur pour évaluer l'applicabilité et la mesurabilité des indicateurs interprétés	Secrétariat mise aux normes RSPO	Comités Techniques	Après feedback de RSPO	10 jours	10 000 000
12. Atelier de validation du rapport final du mécanisme de mise aux normes RSPO	Secrétariat mise aux normes RSPO	COPIL/PNDF-PH			10 000 000
COUT TOTAL					130 000 000



Pour l'opérationnalisation de la mise aux normes, il importe de développer des partenariats clés en vue d'une insertion de la filière palmier à huile béninoise dans la base de données mondiale dans le but de se mettre à jour par rapport aux actualités concernant l'évolution de la filière dans le monde. Il s'agit pour le secrétariat de la mise aux normes RSPO de se mettre en partenariat ou de renforcer les relations avec le CIRAD afin de bénéficier des retombées positives des actualités de la filière palmier à huile dans le monde. En effet le CIRAD héberge à son siège un certain nombre d'initiatives en faveur du développement durable de la filière. Les partenariats doivent visés l'initiative RSPO et Palm Indicators Network (PalmiNet).

Le statut de membre de RSPO confère un privilège de participation aux décisions concernant la vision du marché des produits du palmier à huile respectant les normes édictées. Dans la sous-région ouest africaine, la Côte d'Ivoire a déjà fait l'exercice de l'interprétation des principes et critères RSPO.

PalmiNet est une plateforme web ouverte en 2011 par le réseau d'échange international sur les indicateurs de durabilité de l'huile de palme. Coordonnée par le CIRAD et ses partenaires (INRA, CENIPALMA, PT Smart, NBPOL), elle vise à informer tous les acteurs de la filière, à mutualiser les efforts de recherche et les retours d'expériences, et à promouvoir le développement d'indicateurs et d'outils pour un développement durable. Elle a aussi pour rôle de favoriser de nouvelles collaborations et d'assurer la diffusion de l'information à un large public à travers le monde.

3.3.4 Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) du PNDF-PH

Le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) inclut un processus de sélection environnementale et sociale qui permettra aux institutions chargées de la mise en œuvre du PNDF-PH de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du programme. Il intègre les préoccupations de la législation béninoise et celles des politiques de sauvegarde environnementale et sociale des partenaires techniques et financiers. Il fournit un ensemble d'outils de gestion environnementale et sociale aux acteurs de mise en œuvre afin de leur permettre, pendant toute la période de l'intervention, de s'assurer que les bénéficiaires directs des actions ne subissent pas de contrecoups négatifs et que les bénéficiaires institutionnels sont mieux impliqués et sensibilisés aux questions environnementales et sociales et les appliquent en permanence dans leurs interventions.

3.3.4.1 Cadre politique et juridique en matière d'environnement au Bénin

- Au plan de politique, les préoccupations environnementales ont été institutionnalisées à la suite de la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de Février 1990 à travers (ii) l'institutionnalisation d'un ministère chargé de

l'environnement (depuis 1990) et ses structures techniques ; (ii) l'adoption du Plan d'Action Environnemental (1993) ; (iii) la création de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (1995) ; (iv) l'adoption de l'agenda 21 national (1997), (v) adoption de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) en 2005, (vi) l'adoption et la révision du Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) et le Programme National de Gestion des Ressources Naturelles (PNGRN) (2008). Le plan d'action environnemental (PAE) constitue le document-cadre de gestion environnementale en République du Bénin. Plusieurs autres actions complètent les efforts politiques évoqués et rendent systématique la prise en compte de l'environnement dans les actions de développement.

- Au plan juridique la Constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin dispose en son article 27 que "Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. Le Bénin a aussi pris des engagements internationaux à travers la ratification des conventions et accords internationaux en matière d'environnement. Il s'agit entre autres (i) de la convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ratifiée le 30 juin 1994 ; (ii) de la convention-Cadre des Nations Unies sur la Désertification ratifiée le 30 juin 1994 ; (iii) de la convention sur la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments ratifiée le 30 juin 1994 ; (iv) de la convention sur les zones humides, habitats des oiseaux d'eau - Convention Ramsar ratifiée le 20 janvier 2000 ; (v) du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ratifiée le 25 février 2002 ; (vi) de la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ratifiée le 5 novembre 1998 ; (vii) de la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ratifiée le 22 juin 1995). Cette liste témoigne de la volonté du Bénin de se doter de tous les moyens juridico-politiques nécessaires pour gérer son environnement et surtout pour contribuer à la conservation de l'environnement.

Pour renforcer ces conventions, au niveau national, un ensemble de textes juridiques ont été promulgués et/ou adoptés. Il s'agit de :

- la loi n°030-98 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin;
 - la loi no.87-015 du 21 septembre 1987 portant code de l'hygiène publique de la République du Bénin;
 - la loi no.87-016 du 21 septembre 1987 portant code de l'eau en République du Bénin ;
 - Le décret n°2001-096 du 20 Février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la police environnementale.
- La législation en matière de gestion des déchets solides est explicite. En application du PAE, l'Agenda 21 National insiste sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et des eaux usées, décline leurs effets sur la santé des populations et opte pour une gestion intégrée.

- Deux dispositions clés de la loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin rendent obligatoires les évaluations d'impact sur l'environnement au Bénin à savoir :
 - L'article 88 stipule que "Nul ne peut entreprendre des aménagements, des opérations, des installations, des plans, des projets et des programmes ou la construction d'ouvrages sans suivre la procédure d'étude d'impact sur l'environnement lorsque cette dernière est exigée par les lois et règlements". Cet article rend donc obligatoires l'évaluation environnementale stratégique (EES) et l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) dans ce type d'opérations ;
 - L'article 89 stipule que "Quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'une des activités visées à l'article 88 doit déposer un avis écrit au Ministre demandant la délivrance d'un certificat de conformité environnementale et décrivant la nature générale de l'activité. Ce certificat de conformité environnementale fait partie des pièces à soumettre à l'autorité de tutelle pour l'obtention de la décision finale quant à la réalisation de l'activité proposée".

Une autre disposition de la même loi fixe la sanction applicable à tout contrevenant au processus d'études d'impact sur l'environnement.

Pour une meilleure mise en application de ces dispositions, le décret n° 2001-235 du 12 Juillet 2001, portant organisation de la procédure d'études d'impact sur l'environnement, a été adopté. Il y est prévu deux types d'études d'impact environnemental au Bénin à savoir **l'étude d'impact environnemental approfondie** et **l'étude d'impact environnemental simplifiée**. L'étude approfondie est appliquée aux grands projets (selon leurs coûts et /ou leurs nuisances) dont les impacts potentiels sont jugés majeurs ou les projets moyens à construire dans les écosystèmes sensibles. L'étude simplifiée est appliquée aux micro-projets individualisés et aux projets moyens qui ne s'implantent pas dans un écosystème sensible. Enfin, tous les projets de type environnemental ou social de très petite envergure et qui ne s'implantent pas dans un milieu jugé sensible ne sont pas assujettis à la procédure d'évaluation d'impacts.

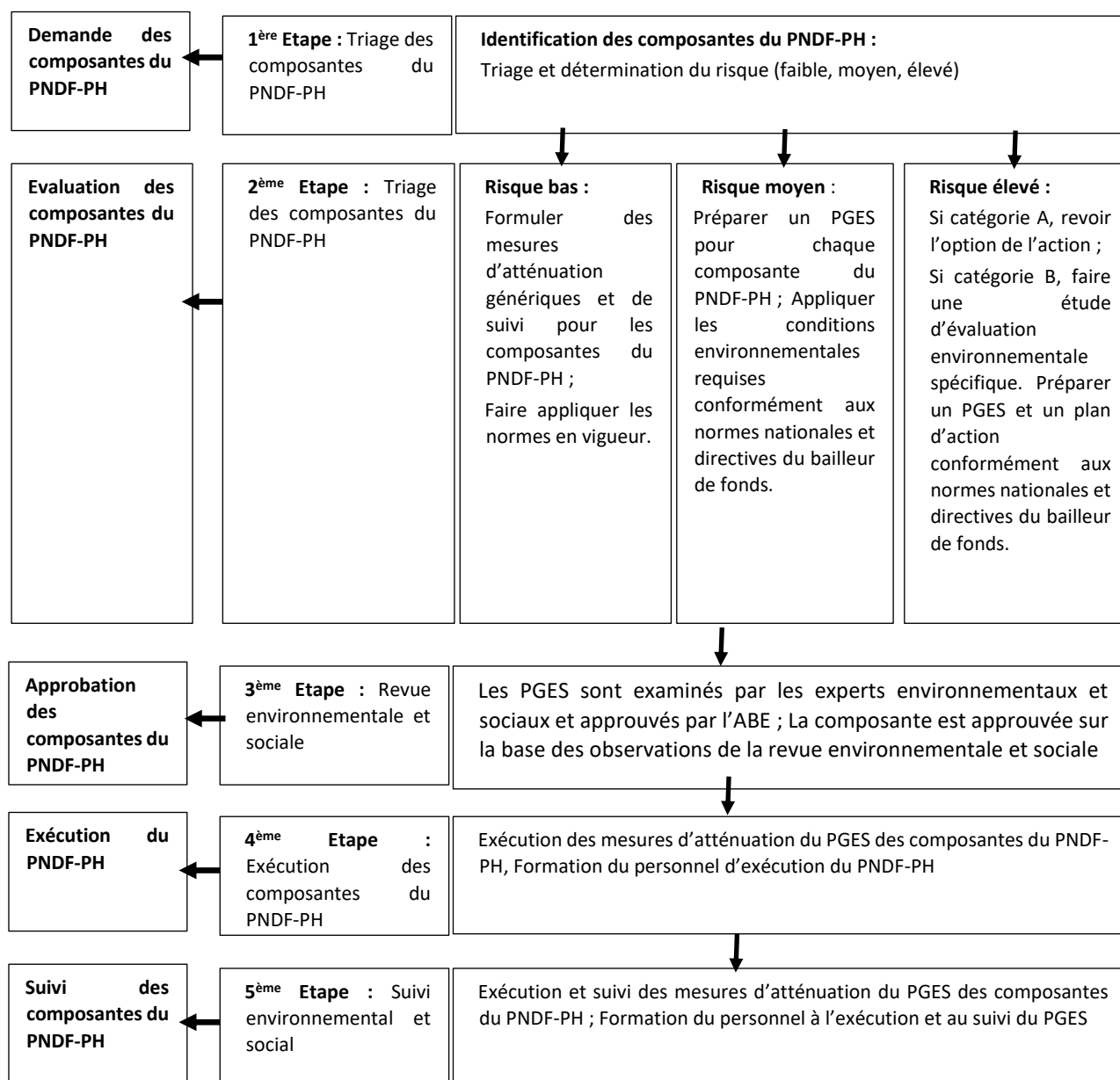
Une série de décrets connexes utiles en eux-mêmes et complétant le décret sur les EIE sont déjà pris et opérationnalisés progressivement. Ces décrets portent respectivement sur les normes de qualité de l'air, les normes de qualité des eaux résiduelles, les normes de qualité de l'eau potable, l'audit environnemental, etc.

3.3.4.2 Procédures d'analyse et d'évaluation environnementale des sous-projets

Le PNDF-PH est soumis à un tri permettant d'identifier en amont les sous-projets pouvant avoir des impacts environnementaux négatifs de grande envergure (catégorie A), d'envergure moyenne (catégorie B) et de faible envergure (catégorie C). Ces sous-projets selon leurs envergures seront soumis aux différentes études d'impact

environnemental selon la procédure nationale d'évaluation environnementale. La démarche à suivre à partir du PNDF pour faire les évaluations environnementales, élaborer les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) et les mettre en œuvre au cours de la mise en œuvre du PNDF est schématisée comme suit.

Figure 12 : Démarche à suivre pour l'évaluation environnementale des composantes du Programme National de Développement de la Filière Palmier à Huile (PNDF-PH)



De façon opérationnelle la conduite du processus pour chaque actions/projet nécessitant une EIE et l'élaboration d'un PGES revient à poser les pas suivants :

Etape 2 de la figure 12.

- **Dépôt de l'avis du programme l'ABE.** L'avis de projet est une présentation préparée par l'ATDA sur des renseignements généraux relatifs au programme et permet à l'ABE de vérifier, d'une part si le projet est effectivement assujéti à la procédure d'évaluation environnementale d'une part et d'autre part de vérifier s'il est assujéti à une étude simplifiée ou à une étude approfondie.
- **Préparation des termes de référence.** Lorsque le projet soumis à l'ABE pour avis requiert une étude d'impact environnemental et social approfondie ou simplifiée, l'ATDA ou le promoteur privé (lorsqu'il s'agit des activités dans lesquelles les promoteurs privés sont responsables de l'exécution), rédige les TDR de ce que contiendra l'étude d'impact environnemental.
- **Approbation des termes de référence.** Les termes de référence envoyés à l'ABE sont validés et **envoyés** à l'ATDA ou le promoteur privé selon celui qui est responsable de l'activité pour la réalisation de l'étude environnementale concernée.
- **Réalisation de l'étude environnementale exigée dans le cadre de la mise en œuvre du projet.** Après validation des TDR, un bureau d'étude ou consultant est recruté pour la réalisation de l'étude environnementale sur la base des TDR validés, les consultations publiques devront être réalisées au cours de la réalisation de cette étude.

Etape 3 de la figure 12

- **Examen et approbation des rapports.** Les rapports d'étude d'impact environnemental et social seront examinés et validés par l'ABE en vue de l'obtention du certificat de Conformité environnementale.

Etape 4 de la figure 12

- **Mise en œuvre du projet (réalisation de l'action concernée du PNDF) et du plan de gestion environnementale et sociale.** Dans l'exécution du projet concernée, c'est-à-dire l'action concernée, les prestataires privés et entreprises sont chargés de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Etape 5 de la figure 12

- **Surveillance et suivi environnemental.** Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures environnementales, la surveillance environnementale sera exécutée par le spécialiste en environnement des prestataires de service. Le suivi sera fait par l'Agence Béninoise pour l'environnement et la structure responsable de la réalisation de l'action à travers son spécialiste en environnement.

Pour les activités ou projets à exécuter par des promoteurs privés, ce sont ces derniers qui exécutent la procédure de gestion environnementale et sociale ci-dessus décrite.

3.3.4.3 Impacts environnementaux et sociaux potentiels du PNDF palmier à huile

Les impacts environnementaux et sociaux sont analysés pour toutes les actions ou événements ayant des effets positifs ou négatifs sur les composantes environnementales et sociales des localités d'intervention du PNDF Palmier à Huile. Le tableau 32 présente la synthèse des impacts potentiels du PNDF Palmier à Huile.

Tableau 32: Impacts environnementaux et sociaux potentiels du PNDF Palmier à Huile

Catégories d'impacts		Types d'impacts
Impacts positifs potentiels	<i>environnementaux</i>	- Amélioration de la mitigation des effets dus au changement climatique (les plantations de palmier à huile stockent plus de carbone que les activités rurales alternatives) ; - Production de palmier à huile comme frein à la dégradation de la fertilité des sols ;
	<i>Sociaux</i>	- Création d'emplois au niveau des différents maillons des CVA ; - Développement d'activités génératrices de revenus autour de la transformation des produits et sous-produits du palmier ; - Génération de revenus temporaires aux travailleurs dans la chaîne de production et de transformation ; - Amélioration des capacités institutionnelles et techniques des acteurs de la filière palmier à huile ; - Amélioration de la disponibilité de produits et sous-produits utiles à l'alimentation et autres usages.
Impacts négatifs potentiels	<i>environnementaux</i>	- Pollution des sols, des eaux, et de l'air par l'accroissement de la production et de la transformation ; - Déforestation et destruction de formations végétales qui constituent des réservoirs importants pour la biodiversité (la biodiversité naturelle dans les plantations de palmiers est de loin plus faible que dans les forêts naturelles d'origine) ; - Augmentation de la pollution sonore autour des unités de transformation ; - Augmentation des déchets d'usines ;

		- Affectation / déstabilisation du milieu naturel, notamment perturbation des structures de sol destruction de végétation, etc.;
	<i>sociaux</i>	- Risque de contamination des ouvriers travaillant dans les unités industrielles de production et de transformation suite à la manipulation des produits toxiques ; - Préservation des droits des communautés locales et de la main-d'œuvre des plantations industrielles ; - Compétition entre les usages alimentaires et non alimentaires des produits du palmier à huile pour satisfaire la consommation domestique ;

3.3.4.4 Orientation globale pour le plan de gestion environnementale et sociale du PNDF Palmier à Huile

A titre indicatif, le plan de gestion environnementale et sociale comporte pour chaque activité objet d'impacts environnementaux négatifs et/ou positifs, les mesures d'atténuation/de renforcement, les structures responsables de la mise en œuvre et du contrôle, l'échéancier et la prévision des coûts y relatifs.

Au vue des types d'impacts identifiés pour le PNDF Palmier à Huile, le tableau 33 ci-dessous présente la synthèse du plan indicatif. Il est suivi du tableau 34 qui présente l'estimation des coûts de gestion environnementale et sociale.

Tableau 33 : Synthèse du PGES du PNDF-PH

Activité du PNDF-PH	Impacts environnementaux et sociaux négatifs	Mesures d'atténuation applicables	Responsabilité		Echéancier	Prévisions des coûts
			Exécution des mesures d'atténuation	Contrôle de la mise en œuvre des mesures		
Extension des palmeraies Aménagements hydro agricoles, constructions d'infrastructures rurales (pistes ou voies d'accès, magasins de stockage), mécanisation de l'agriculture	Pollution des sols, des eaux, et de l'environnement	- Application et respect des bonnes pratiques agricoles et des itinéraires - Techniques - Formation des acteurs sur l'utilisation des intrants chimiques - Prévoir la taxe de déboisement - Sensibilisation et formation des producteurs - Promotion des intrants biologiques et renforcement des moyens physiques de protection des cultures - Promotion des technologies de gestion durable des terres	ATDA 6, Bureau d'études, faitières des OPA, Communes	ABE, Cellule Environnementale du MAEP	Au cours de la mise en œuvre	Inclus dans le PNDF-PH
	Déforestation et destruction de formations végétales qui constituent des réservoirs importants pour la biodiversité (la biodiversité naturelle dans les plantations de palmiers est de loin plus faible que dans les forêts naturelles d'origine)					
	Affectation / déstabilisation du milieu naturel, notamment perturbation des structures de sol destruction de végétation, etc					
	Nécessité de préservation des droits des communautés locales et de la main-d'œuvre des plantations industrielles	- Concertation entre acteurs	ATDA 6, faitières des OPA, Communes	DLROPEA,	2 fois/an à partir de la 2 ^{ème} année	Inclus dans le PNDF-PH
Installation des unités et usines de transformation des sous-produits du palmier (fruits et noix)	Augmentation de pollution sonore autour des unités de transformation	- Application des textes en vigueur en matière de pollution sonore	ATDA 6, faitières des OPA, Communes	ABE et Cellule Environnementale du MAEP,	continu	Inclus dans le PNDF-PH
	Augmentation des déchets d'usines	- Collecte, évacuation et gestion des déchets selon la réglementation en vigueur en la matière	Entreprises/ONG de collecte des déchets, Communes	ABE et Cellule Environnementale du MAEP,	continu	Inclus dans le PNDF-PH
	Risque de contamination des ouvriers travaillant dans les unités industrielles de production et de transformation suite à la manipulation des produits toxiques	- Respect des mesures d'hygiène et de sécurité - Mesures de sécurité, équipements de protection individuels	ATDA 6, faitières des OPA, Communes	ABE et Cellule Environnementale du MAEP	continu	Inclus dans le PNDF-PH
	Compétition entre les usages alimentaires et non alimentaires des produits du palmier à huile pour satisfaire la consommation domestique	Sensibilisation des populations	faitières des OPA	ATDA 6, Communes	2 fois/an à partir de la 2 ^{ème} année	Inclus dans le PNDF-PH

Activité du PNDF-PH	Impacts environnementaux et sociaux négatifs	Mesures d'atténuation applicables	Responsabilité		Echéancier	Prévisions des coûts
			Exécution des mesures d'atténuation	Contrôle de la mise en œuvre des mesures		
Extension des palmeraies	Amélioration de la mitigation des effets dus au changement climatique (les plantations de palmier à huile stockent plus de carbone que les activités rurales alternatives)	Sensibilisation des populations	ATDA 6, faitières des OPA	ABE et Cellule Environnementale du MAEP, Communes	2 fois/an	Inclus dans le PNDF-PH
	Frein à la dégradation de la fertilité des sols	Promotion des technologies de gestion durable des terres	ATDA 6, faitières des OPA	ABE et Cellule Environnementale du MAEP	Au cours de la mise en œuvre	Inclus dans le PNDF-PH
Extension des palmeraies & Installation des unités et usines de transformation des sous-produits du palmier	Création d'emplois	- Appui à la création et à la gestion des unités de transformation de produits du palmier - Renforcement de capacité technique et managériale des acteurs	ATDA 6,	RPSE/ATDA 6, Mairies	A partir de la 2 ^{ème} année	Inclus dans le PNDF-PH
	Développement d'activités génératrices de revenus autour de la transformation des sous-produits du palmier (le palmier à huile est l'une des activités rurales les plus rentables sous les tropiques humides)					
	Génération de revenus temporaires aux travailleurs dans la chaîne de production et de transformation					
Gestion du programme	Amélioration des capacités institutionnelles et techniques des acteurs de la filière palmier à huile	- Renforcement de capacité des acteurs de la filière ; - Appui institutionnel aux organisations des acteurs de la filière	ATDA 6,	RPSE/ATDA 6, Mairies	A partir de la 2 ^{ème} année	Inclus dans le PNDF-PH



Tableau 34: Coûts de gestion environnementale et sociale du PNDF-PH

Résultat	Activités du PNDF-PH	Etudes environnementales probables	Responsables	Périodes	Coûts (FCFA)
Composante 1: Amélioration de la productivité des systèmes de productions du palmier à huile					
R1.2 La productivité et la production des systèmes de culture du palmier à huile sont améliorées	A 1.2.1.2 Appuyer la replantation des superficies des plantations précédemment abattues des CAR	Etude d'Impact Environnemental approfondie	CAR	Avant le démarrage de l'activité	35 000 000
	A 1.2.1.3 Appuyer la mise en place de nouvelles plantations de palmier à huile au niveau des CAR (10800 ha)	Audit Environnemental (AE) des anciennes plantations et Etude d'Impact Environnemental (EIE) approfondie des nouvelles plantations à mettre en place	CAR	Avant le démarrage de l'activité	40 000 000
	A 1.2.5.3 Mettre en place des unités de démonstration des modèles d'irrigation définie (3 unités de démonstration dans 3 PDA)	Etude d'Impact Environnemental (EIE) approfondie	ATDA 6	Avant le démarrage de l'activité	9 000 000
Composante 2: Renforcement de la transformation de noix de palme en huile rouge de palme de qualité et de l'huile rouge en huile raffinée et en savon					
R 2.2 L'accès des transformateurs à la matière première, aux équipements modernes, aux infrastructures est amélioré	A 2.2.1.2 Aménager et entretenir les pistes identifiées	Etude d'Impact Environnemental (EIE) approfondie	CAR, FNPPH	Avant le démarrage de l'activité	40 000 000
	A 2.2.2.2 Subventionner des initiatives de recherche développement sur de nouveaux équipements utiles aux transformateurs	Etude d'Impact Environnemental (EIE) simplifiée	INRAB	Avant vulgarisation des équipements	6 000 000
	A 2.2.3.3 Subventionner au moins 2 initiatives importantes de recherche développement dans les unités industrielles de transformation	Etude d'Impact Environnemental (EIE) approfondie	INRAB		6 000 000
R 2.3 De nouvelles unités de transformation de l'huile rouge en huile raffinée et en savon sont créées	A 2.2.3.4 Susciter l'installation d'usines de raffinage d'huile de palme et de fabrication de savons	Etude d'Impact Environnemental (EIE) approfondie	Promoteurs privés	Avant le démarrage de l'activité	A la charge des promoteurs
Autres dépenses liées à la gestion environnementale					

Résultat	Activités du PNDF-PH	Etudes environnementales probables	Responsables	Périodes	Couts (FCFA)
Tous les résultats	Suivi environnemental permanent du PNDF		ATDA 6		24 000 000
	Evaluation du PGES du PNDF		ATDA 6	A mi-parcours et à la fin	15 000 000
TOTAL					175 000 000



3.3.5 Mesures d'inclusion sociale basée sur l'analyse genre

3.3.5.1 Cadre légal national relatif à l'inclusion sociale et genre

Le cadre légal béninois en matière d'inclusion sociale et genre est fait de deux instruments complémentaires que sont la politique nationale de promotion genre et la politique holistique de protection sociale. La protection sociale est l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux, c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses (vieillesse, maladie, invalidité...).

La politique nationale de promotion genre (PNPG), élaboré en 2008, est inspirée d'un certain nombre de dispositions ou conventions internationales auxquelles le Bénin a adhéré. La plupart de ces instruments concourent à l'autonomisation de la femme, axe par lequel la communauté internationale entrevoit l'amélioration des conditions de vie des populations et la protection de la femme. La PNPG a pour vision « à l'horizon 2025, le Bénin est un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décision, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable ».

La politique holistique de protection sociale (PHPS), élaborée en 2014, est axée sur l'assurance, l'assistance, la promotion et la réglementation sociale à travers cinq orientations stratégiques : promotion des transferts sociaux, renforcement des services d'actions sociales, consolidation du cadre législatif et réglementaire, renforcement des régimes contributifs et extension de l'assurance maladie. Par une approche communautaire de ciblage des plus pauvres, cette politique vise l'équité et le bien-être social des populations, notamment les couches sociales les plus vulnérables/marginalisées. Un plan d'actions de ladite politique a d'ailleurs été élaboré et se veut un outil d'aide à la décision de l'action publique.

3.3.5.2 Objectifs du PNDF-PH en matière d'inclusion sociale basée sur le genre

En matière de genre et inclusion sociale, les objectifs PNDF-PH se résument en « la promotion de l'inclusion sociale, de l'équité et de l'égalité de genre dans la mise en œuvre des activités ». Pour atteindre cet objectif, l'ATDA 6 s'emploiera à prioriser dans les critères de sélection des sous-projets qui prennent en compte les besoins spécifiques des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des ménages pauvres et dont les modèles de financement leur sont accessibles. A travers les quatre composantes techniques, le programme PNDF-PH s'emploiera à offrir plus d'opportunités à l'entrepreneuriat féminin dans le secteur agricole afin de soutenir le développement durable de la filière. Ainsi, l'accent sera mis sur l'insertion dans les dossiers d'appel à projets des sous-projets éligibles au FADeC-Agriculture et FNDA des critères de sélection qui privilégient les femmes et les

couches défavorisées. Ces mêmes catégories d'acteurs seront prises en compte dans toutes les activités de renforcement des capacités, de subvention, etc.

3.3.5.3 Priorité et indicateurs d'inclusion sociale et genre dans la mise en œuvre du PNDF-PH

Il ressort des différentes analyses effectuées dans le cadre de l'élaboration du présent document d'étude de faisabilité du PNDF-PH que, pour la prise en compte de la dimension genre et de l'inclusion sociale, les composantes et activités prévues doivent contribuer prioritairement à : (i) L'amélioration de l'accès aux facteurs de production pour les femmes et les hommes et des personnes vulnérables (jeunes, personnes vivant avec un handicap, personnes et ménages pauvres ou indigentes, ménages dirigés par des femmes) des zones d'intervention du programme ; (ii) L'augmentation des revenus, des opportunités d'emploi et de création d'entreprise pour les femmes, les personnes vulnérables et le développement des entreprises de ces dernières à travers les sous-projets financés par le programme ; (iii) L'amélioration de la qualité des services sociaux fournis aux populations vulnérables particulièrement aux femmes aux jeunes et aux personnes vivant avec un handicap grâce à la mise en œuvre des activités du PNDF-PH.

Pour mesurer les changements induits par la mise en œuvre du PNDF-PH en matière de genre et inclusion sociale, il est impératif de considérer le caractère à la fois transversal et spécifique des actions et stratégies à mettre en place pour leur intégration. Ainsi, la définition et la mesure des résultats et l'impact en matière de genre et d'inclusion sociale passent par :

- La désagrégation systématique par sexe et catégorie de vulnérabilité (jeune, personnes handicapées, ménages pauvres) de l'ensemble des indicateurs du cadre logique du programme. Ceci permettra d'apprécier l'impact différencié du programme sur les bénéficiaires finaux, hommes et femmes et populations vulnérables/marginalisés ;
- L'intégration des indicateurs spécifiques d'inclusion sociale et de genre dans le Plan de Suivi du programme et pour mesurer l'impact des sous-projets sélectionnés sur la vie et le bien être des femmes, des hommes et des populations vulnérables/marginalisés. Ces indicateurs d'impact permettront d'apprécier l'amélioration des conditions de vie, le développement des entreprises, l'augmentation de revenu, le degré d'autonomisation de la population et, plus particulièrement, des femmes et les groupes marginalisés et pauvres.

3.3.5.5 Critères d'inclusion sociale et genre dans les composantes du PNDF-PH

Le tableau 35 ci-dessous précise les critères d'inclusion sociale et d'intégration de genre pour les cinq composantes du PNDF-PH. Les critères sont les types de mesures à prendre dans la conception et la mise en œuvre des sous-projets pour garantir qu'ils sont socialement inclusifs et sensibles aux problématiques de genre. Ces critères sont définis en

cohérence avec les priorités genre et inclusion sociales précisées ci-dessus. Elles sont associées à des sous indicateurs/indicateurs de référence qui permettra de mesurer la qualité de la prise en compte du genre au niveau des différents sous-projets du PNDF-PH. Les indicateurs de référence développés ci-dessous sont des exemples d'indicateurs dont pourront s'inspirer les porteurs de projets pour sélectionner les plus pertinents pour leur plan de suivi évaluation. Les sous indicateurs proposés ici sont intégrés dans le plan de suivi évaluation du PNDF-PH qui comporte les détails par rapport aux modes de calcul des valeurs de références et valeurs cibles de même que sur les méthodes de collecte des données relatives à leur calcul.

Tableau 35 : Critères d'inclusion sociale et genre pour les composantes du PNDF-PH

Critères pour l'inclusion sociale et du genre	Types d'indicateurs de référence
Composante 1 : Amélioration de la productivité des systèmes de productions du palmier à huile	
Promotion de l'entrepreneuriat féminin autour des services de production de jeunes plants, et de plantation de palmier sélectionné	Nombre total /proportion et type et proportion d'entrepreneurs, aussi les entreprises féminines dans la production de jeunes plants et de noix de palmier sélectionné
Inclusion des femmes et des groupes vulnérables dans les comités de gestion de la chaîne de production (ANPA, FNPPH, FENURCAR),	Nombre/proportion des femmes/hommes/ jeunes et personnes handicapées dans les structures de la gestion opérationnelle de la chaîne de production
Soutient à la formation technique des femmes, jeunes, handicapés sur les techniques de production de semence et la plantation	Nombre de participants masculins et féminins aux formations techniques
Composante 2 : Renforcement de la transformation de noix de palme en huile rouge de palme de qualité	
Promotion des CVA transformation du palmier à huile dans les secteurs où les femmes, jeunes, handicapés... sont actives.	- Proportion de femmes, de jeunes et de personnes handicapées opérant dans les cva transformation du PNDF-PH pour leurs activités génératrices de revenu - Nombre de groupements de femmes opérant dans les cva transformation du PNDF-PH pour leurs activités génératrices de revenu
Promotion de l'entrepreneuriat féminin parmi les transformateurs des sous-produits du palmier à huile	Nombre total /proportion et type et proportion d'entrepreneurs, aussi les entreprises féminines dans la transformation du palmier à huile
Composante 3 : Renforcement de la valorisation des sous-produits de la filière	
Mettre en place des mécanismes de financement adaptés pour faciliter l'acquisition des équipements de transformation par les femmes, les ménages pauvres et les personnes vulnérables	Nombre et Proportion de femmes, ménages pauvres et personnes vulnérables ayant bénéficié de crédit ou d'un autre mécanisme de financement pour l'acquisition des équipements de transformation
Composante 4 : Amélioration des mécanismes de commercialisation de l'huile de palme	

Investissement dans les infrastructures et équipement de stockage et conservation des sous-produits du palmier à huile ayant un impact sur les femmes et les groupes vulnérables	Niveau de satisfaction des femmes et groupes vulnérables de leur niveau d'équipement de stockage et conservation des sous-produits du palmier
Composante 5 : Gestion du programme	
Consultation des femmes et des personnes vulnérables dans la définition des priorités et des options stratégiques de la filière palmier à huile	Nombre et ou proportion de femmes, de jeunes, de personnes handicapées interrogées lors des enquêtes de routine (quantitative et qualitative)
Participation des femmes et des groupes vulnérables dans les différentes structures parties prenantes de ces cadres de concertation	Nombre des femmes/hommes/jeunes et personnes handicapées dans les structures parties prenantes de ces cadres de concertation

3.3.6 Mécanisme de suivi-évaluation et de communication

3.3.6.1 Principes et approches de mise en œuvre du PNDF-PH

Afin de garantir la réussite de la mise en œuvre du PND-PH, le respect de quelques principes de base est souhaité. Il s'agit notamment des principes suivants :

- *Développement d'un partenariat dynamique*

La mise en œuvre du PNDF-PH nécessite qu'un partenariat dynamique soit instauré entre l'ATDA 6 qui porte le programme et les autres ATDA concernées, de même que d'autres programmes ou organisations au niveau national, à l'échelle des pôles ou aux niveaux départemental et local. Par exemple il faudra un partenariat solide entre l'ATDA 6 et les OP des acteurs de la filière puis les PTF et les structures privées qui interviennent sur la filière palmier à huile, mais aussi entre l'ATDA 6 et les structures en charge de la recherche agricole, de la formation opérationnelle, du conseil agricole spécifique au palmier à huile, du contrôle et de la normalisation, et les collectivités locales.

- *Utilisation de l'approche participative*

L'approche participative sera de mise en vue d'inclure dans les étapes de mise en œuvre toutes les parties prenantes de la filière. Ainsi, le dialogue multi acteurs sera privilégié et permanent tel que l'indique l'approche chaîne de valeurs ajoutées ;

- *Principes de durabilité*

Dans le but d'assurer un développement durable de la filière palmier à huile au Bénin, la mise en œuvre du PNDF palmier à huile veillera à ce que :

- le niveau de rentabilité des activités des différents maillons soit maintenu ou amélioré avec des stratégies de réduction de coûts ;
- le niveau des revenus des acteurs qui gagnent moins dans les chaînes de valeurs palmier à huile soient amélioré avec le renforcement des relations d'affaires par la coordination des acteurs au sein des clusters privilégiant la contractualisation ;

- le respect de l'environnement soit assuré avec la limitation de l'intensification de la production et de la transformation au strict nécessaire afin d'éviter les impacts négatifs majeurs sur l'environnement.

- *Bonne valorisation des acquis de la filière*

Il existe de toute évidence des acquis techniques et organisationnels au profit de la filière palmier à huile qu'il importe de bien valoriser afin d'asseoir une filière plus prospère et durable. Point n'est besoin de tout initier ou de tout revoir mais plutôt parfaire l'existant en se concentrant sur les priorités nationales évoquées par les acteurs eux-mêmes dans les plans d'actions du programme.

- *Respect du genre*

La mise en œuvre du PNDF-PH devra se faire suivant le respect de l'équité genre. En d'autres termes, il faudra faire profiter au maximum les différentes couches des bénéficiaires (hommes, femmes, jeunes et personnes âgées, groupes vulnérables, etc.) aux différentes activités du programme. Les processus de sélection des bénéficiaires en vue du renforcement de leurs capacités dans les différents maillons, de bénéficiaires de subventions diverses, etc.. devront veiller au respect de ce principe.

- *Utilisation du faire faire selon les besoins.*

Dans l'organigramme des ATDA, ne figurent pas toutes les compétences nécessaires pour exécuter les activités prévues dans le PNDF-PH. En conséquence, tel que prévu par la réforme du secteur agricole, recours sera fait à l'approche du faire faire à travers la sollicitation des prestataires que sont les ONG et cabinets d'études pour la réalisation de diverses activités nécessitant des compétences pointues (études, formation, coaching/animation de clusters, etc.). Ainsi, les compétences disponibles dans le secteur privé et ayant reçu un agrément auprès du MAEP seront mises à contribution.

3.3.6.2 Outils de planification du PNDF-PH

Le Plan de Campagne Annuelle de la filière palmier à huile est l'outil de planification pour la réalisation des activités et opérations agricoles en vue d'atteindre les objectifs de promotion de la filière préalablement définis au cours d'une campagne agricole donnée. Il constitue le principal outil de pilotage annuel du PNDF palmier à huile. Il est élaboré et suivi sur le plan national sous la coordination du Chef Programme Filière qui le fait valider par le COP avant la mise en œuvre. Le plan de campagne comprend les grandes rubriques que sont le bilan de la campagne précédente, le rappel des objectifs du PNDF par PDA, la planification des activités de la campagne avec des rubriques par PDA.

3.4.6.3 Dispositif de suivi-évaluation du PNDF-PH

Acteurs du dispositif de suivi évaluation et leurs rôles

Le mécanisme de suivi-évaluation du PNDF-PH, conformément au mécanisme élaboré par le MAEP pour le suivi des PNDF est basé sur les principes retenus dans le manuel de suivi-

évaluation du secteur agricole à savoir les principes (i) d'efficacité ; (ii) de souplesse/simplicité et de flexibilité ; (iii) de participation ; (iv) de transparence ; (v) de diffusion systématique des rapports.

Le suivi évaluation global du PNDF-PH sera centralisé au niveau de l'ATDA 6, qui travaillera en collaboration étroite avec plusieurs catégories d'acteurs du niveau communal jusqu'au ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (Figure 13 ci-dessous).

Niveau communal :

- Spécialistes filière palmier à huile dans les cellules communales des ATDA ;
- Contrôleur DDAEP chargé de collecte de données sur le palmier à huile
- Chefs des Équipes Pluridisciplinaires de Zone des DDAEP (Chefs EPZ/DDAEP)
- Chefs services planification locale des Mairies ;
- Chefs des Cellules Communales des ATDA

Niveau Département :

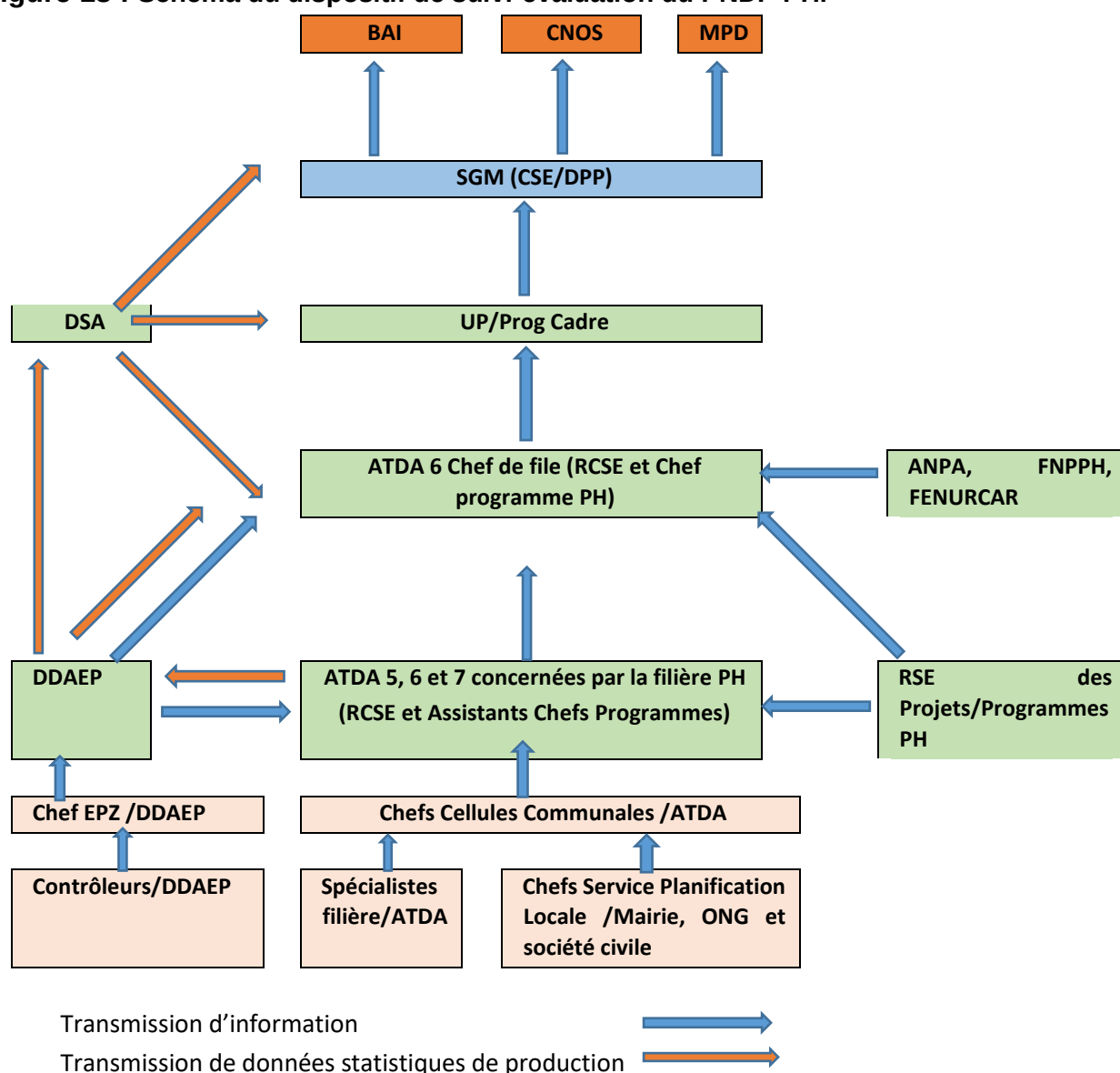
- Chef service statistique suivi-évaluation et Capitalisation des DDAEP (C/SSEC-DDAEP)

Niveau National :

- Responsable de Capitalisation et Suivi Evaluation dans les ATDA (RCSE)
- Responsables d'ONG et société civile intervenant sur la filière palmier à huile ;
- Responsable Suivi Evaluation des Projets/Programmes divers intervenant sur la filière palmier à huile ;
- Fédération Nationale des Unions Régionales des Coopératives d'Aménagement Rural (FENURCAR) ;
- Fédération Nationale des Producteurs de Palmier à Huile (FNPPH),
- Association Nationale des Pépiniéristes Agréés (ANPA),
- Direction des Statistiques Agricoles du MAEP (DSA/MAEP)
- Unité de Pilotage du Programme cadre Agriculture (UP/Prog Cadre)
- Cellule Suivi-Evaluation CSE/DPP



Figure 13 : Schéma du dispositif de suivi-évaluation du PNDF-PH.



Le dispositif de suivi évaluation proposé permettra de renseigner toutes les interventions faites sur la filière palmier à huile par tous les acteurs. Les informations à renseigner par ce dispositif sont celles relatives aux actions menées par l'Etat (DDAEP, ATDA, Projets/Programmes), les ONG, les OPA, les Opérateurs économiques privés et la Société civile. Le tableau 36 suivant présente les rôles des acteurs de suivi évaluation du PNDF-PH.

Tableau 36 : Rôles des acteurs de suivi évaluation du PNDF-PH

Niveau opérationnel de suivi	Structure / responsable	Rôles dans le dispositif de suivi-évaluation
Niveau Communal	Cellule Communale ATDA / Spécialiste filière	Collecte des données primaires sur la filière PH et transmission des informations au Chef Cellule Communale.

Niveau opérationnel de suivi	Structure / responsable	Rôles dans le dispositif de suivi-évaluation
	DDAEP / Contrôleur DDAEP (agents de l'Equipe Pluridisciplinaire de Zone des DDAEP)	Collecte des données primaires sur la filière PH et transmission à son Chef d'Equipe Pluridisciplinaire de Zone
	DDAEP / Chefs EPZ	Transmission des données reçues sur la filière PH aux DDAEP
	Mairies / Chefs services planification locale	Transmission aux chefs Cellules Communales des ATDA des informations et données sur les réalisations propres de la Commune sur la filière soja
	Cellules Communales des ATDA / Chefs des Cellules Communales des ATDA	Transmission de toutes les informations et données disponibles sur la filière PH dans les communes aux Assistants Chef Programme des ATDA
Niveau Départemental	DDAEP / C/SSEC	Collecte, à travers les différents services (SSPDA, SPCI, SRC, SESSEC), de toutes les informations disponibles sur la filière PH et reçues des Chefs d'Equipes Pluridisciplinaires de Zone et/ou des Chefs Programmes chefs de file et des Assistants Chefs Programme des ATDA concernées par la filière PH; - Transmission des informations sur la filière aux ATDA
Niveau National	Autres ATDA concernées par la filière PH / RCSE	Transmission aux Chefs Programmes Filières de toutes les informations disponibles sur la filière PH
	Responsables d'ONG et société civile	Mise à disposition des RCSE des ATDA de toutes les informations et données statistiques concernant leurs interventions dans la filière PH
	Projets/Programmes intervenant sur la filière PH / RSE	Transmission aux RCSE de l'ATDA6 et aux Assistants chefs programmes des autres ATDA de toutes les informations les concernant sur la filière PH.
	ATDA 6 /RCSE	Réception des informations des RCSE des autres ATDA concernées par la filière PH, des RSE des projets/programmes de l'ATDA 6, des DDAEP, des OP de la filière PH - Réalisation de la synthèse et transmet à l'UP/Prog Cadre.
	OP de la filière	Transmission au RCSE Programme filière au niveau de l'ATDA 6 des informations disponibles sur la filière PH à leur niveau.
	DSA/MAEP	Organisation et supervision de la collecte, du traitement, de l'analyse, et de la validation des données statistiques sur la filière PH (production, transformation et commercialisation).
	UP/Prog Cadre	Réception du RCSE de l'ATDA 6 des informations sur la filière PH
	CSE/DPP	Réception de la part de l'UP / Prog Cadre des informations disponibles sur la filière PH et transmission au BAI, au MPD et au CNOS, et autres utilisateurs

Outils de suivi évaluation du PNDF palmier à huile

Deux types d'outils seront utilisés, notamment des outils de planification et des outils de suivi de l'exécution. Les outils de planification à utiliser sont le tableau de bord des valeurs

cibles des indicateurs du PNDF palmier à huile et le plan de campagne de la filière palmier à huile. Quant aux outils de suivi-évaluation il s'agit du tableau de suivi des indicateurs, du rapport annuel d'évaluation du plan de campagne, des tableaux d'évaluation périodique (hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle et annuelle) et du rapport de performance. L'utilisation de ces outils de suivi évaluation nécessite celle d'autres outils intermédiaires à utiliser par les différentes catégories d'acteurs impliquées dans la collecte des informations jusqu'à ce qu'elles ne soient centralisées chez le RCSE de l'ATDA 6. Pour une bonne centralisation et gestion des données de suivi-évaluation, une base de données PNDF-PH devra être conçue au démarrage et gérée au niveau de l'ATDA 6. Les caractéristiques de cette base de données devront permettre l'accessibilité et le suivi à distance (une géolocalisation des données devra être intégrée aux fiches de collecte qui ne doivent plus être hard mais numérisée et accessible par tous les acteurs du dispositif de suivi-évaluation par smartphone (exemples du serveur Akvo Flow déjà utilisé par le MAEP, du serveur KoBo Toolbox en lien avec ODK Collect utilisé par la Banque Mondiale).

Pour assurer la réussite du fonctionnement de ce dispositif, la cellule de suivi évaluation devra assurer la formation des potentiels acteurs du dispositif de collecte et d'analyse des données du PNDF-PH sur l'application choisie (certainement Akvo Flow).

Types d'information à collecter pour le suivi évaluation du PNDF-PH

Le tableau en annexe 6 clarifie : (i) les données de suivi à collecter pour renseigner les indicateurs ; (ii) les périodes de collecte de ces données ; (iii) les lieux de collecte de ces données ; (iv) les chargés de collecte de ces données de suivi ; (v) les outils de collectes de données de suivi ; (vi) la forme de transmission des données.

Mécanisme d'exploitation des données de suivi du programme

La base de données devra permettre l'exportation des données sous plusieurs formats (excel, pdf, etc...) en vue de permettre des analyses plus spécifiques. L'interface "Administrateur" de la base de données sera accessible prioritairement à la cellule de suivi évaluation de l'ATDA 6 avec des autorisations d'accès gérées au niveau département et communal en fonction des types de données et des types d'enquête. Ainsi, en fonction des données et des types d'enquête, chaque niveau du découpage administratif national devrait pouvoir réaliser des analyses à son niveau et alimenter ses propres rapports d'activités qu'il partage avec ses responsables hiérarchiques : c'est le cas des Cellules communales qui doivent partager leurs rapports d'activités avec leurs Mairies et les DDAEP qui doivent partager leurs rapports d'activités avec leurs Préfectures respectives. De même, chaque ATDA concernée par la filière PH devra pouvoir bénéficier d'autorisation d'accès à ces propres données en vue d'en faire des analyses locales.

3.4 COÛT GLOBAL DU PROGRAMME ET MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

3.4.1 Cout Global du programme

Le tableau 37 présente les coûts par résultats et dans le temps, de même que les coûts totaux par composante et le total global du programme. Les détails par actions et activités sont en annexe 7.



Tableau 37 : Budget du PNDF palmier à huile de 2020 à 2024 et sources de mobilisation de ressources financières

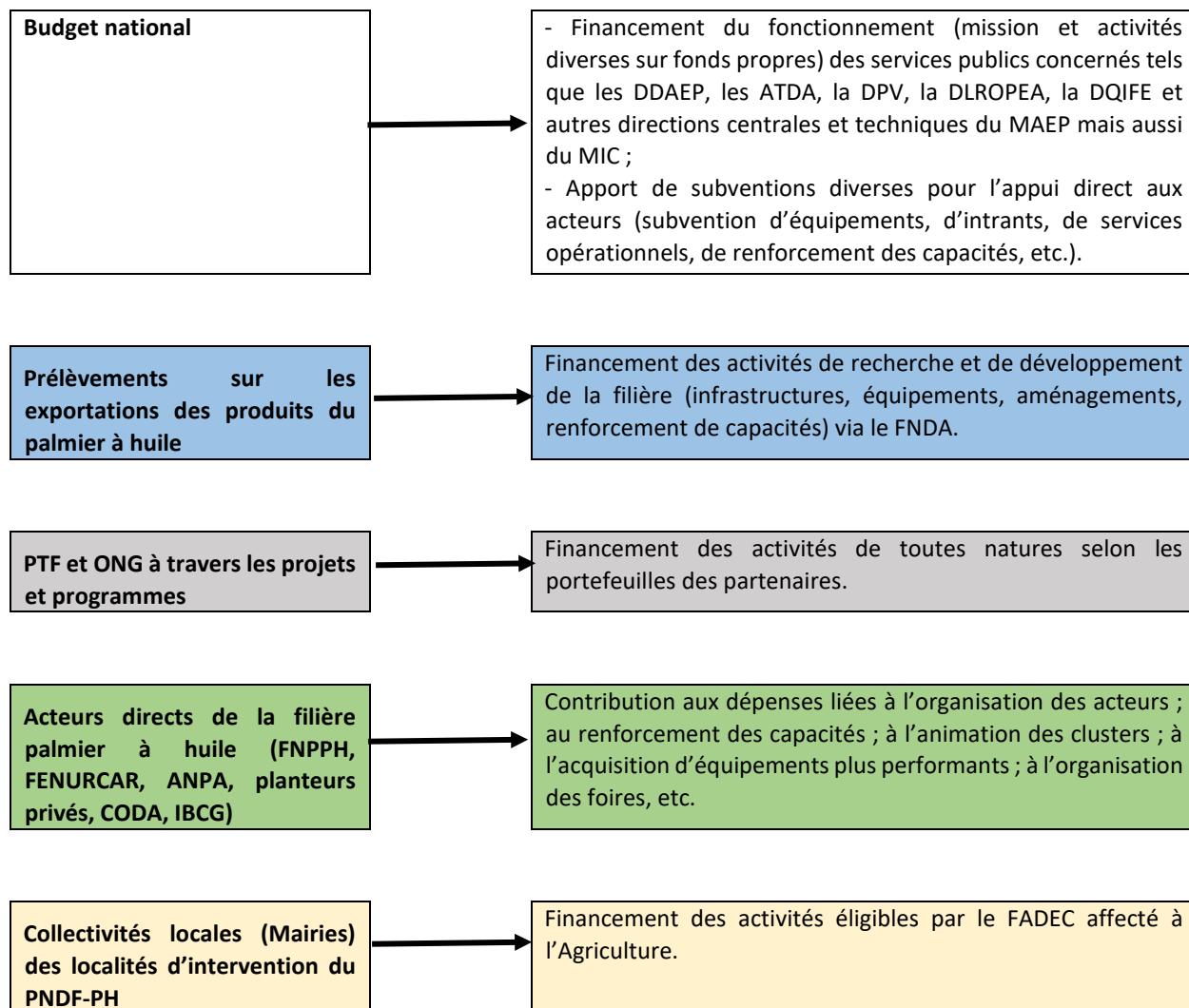
Résultats	Budget annuel (1000 F CFA)					COUTS TOTAUX	Sources de Financement		
	2020	2021	2022	2023	2024		MAEP	PTF	Privé (OP / PME)
Composante 1 : Amélioration de la productivité des systèmes de productions du palmier à huile									
R1.1 L'accès aux intrants pour la production du palmier à huile est amélioré	58 000	158 000	186 000	226 000	186 000	814 000	489 000	316 000	9 000
R1.2 La productivité et la production des systèmes de culture du palmier à huile sont améliorées	81 000	239 000	330 500	283 000	257 000	1 190 500	369 400	709 900	111 200
1.3 La gouvernance des organisations de la filière et les liens d'affaires entre les acteurs sont améliorés	5 000	147 000	143 000	130 000	122 000	547 000	139 000	408 000	-
TOTAL COMPOSNTE 1	144 000	544 000	659 500	639 000	565 000	2 551 500	997 400	1 433 900	120 200
OS 2 Renforcement de la transformation de noix de palme en huile rouge de palme de qualité et de l'huile rouge en huile raffinée et en savon									
R2.1 La qualité des huiles produites est améliorés	23 000	296 000	192 620	226 620	41 060	779 300	250 900	413 600	114 800
R2.2 L'accès des transformateurs à la matière première, aux équipements modernes, aux infrastructures est améliorés	152 000	395 500	320 500	370 000	170 000	1 408 000	28 000	1 380 000	-
R2.3 De nouvelles unités de transformation de l'huile rouge en huile raffinée et en savon sont créées	-	2 500	12 500	6 500	2 500	24 000	24 000	-	-
TOTAL COMPOSANTE 2	175 000	694 000	525 620	603 120	213 560	2 211 300	302 900	1 793 600	114 800
Composante 3 : Amélioration de la commercialisation des produits de la filière palmier à huile et de la consommation locale de ces produits									
R3.1 Les relations d'affaires entre les différentes catégories d'acteurs sont améliorées	2 000	32 000	38 000	30 000	30 000	132 000	10 200	120 000	1 800

Résultats	Budget annuel (1000 F CFA)					COUTS TOTAUX	Sources de Financement		
	2020	2021	2022	2023	2024		MAEP	PTF	Privé (OP / PME)
R3.2 Le marketing des produits de la filière palmier à huile est renforcé	-	76 500	66 500	64 000	64 000	271 000	127 000	60 000	84 000
R3.3 Une politique de promotion de la filière tenant compte des coûts, des prix, et des statistiques est mise en œuvre	40 000	74 000	23 000	6 000	-	143 000	63 000	80 000	-
R3.4 Les commerçants des produits de la filière palmier à huile sont organisés	2 000	4 000	4 000	4 000	4 000	18 000	18 000	-	-
TOTAL COMPOSANTE 3	44 000	186 500	131 500	104 000	98 000	564 000	218 200	260 000	85 800
Composante 4 : Facilitation de l'accès des différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs aux guichets du FNDA et autres structures financières									
R4.1 Les différentes catégories d'acteurs des maillons de la filière y compris les femmes, les jeunes et des primo-entrepreneurs ont accès aux différents guichets du FNDA	78 500	62 500	62 500	62 500	62 500	328 500	12 500	316 000	-
R4.2 Les offres de financement des banques et SFD sont plus adaptées et attractives pour les acteurs de la filière	22 000	58 000	20 000	17 000	17 000	134 000	86 500	47 500	-
R4.3 La participation des projets/programmes et des PTF au développement de la filière est améliorée	7 000	9 000	8 000	8 000	8 000	40 000	30 000	10 000	-
TOTAL COMPOSANTE 4	107 500	129 500	90 500	87 500	87 500	502 500	129 000	373 500	-
C5: Gouvernance									
Activités liées aux normes	110 000		20 000			130 000	130 000		
Activités liées à la gestion environnementale	88 000	57 000	12 500	5 000	12 500	175 000	175 000		
TOTAL COMPOSANTE 4	198 000	57 000	32 500	5 000	12 500	305 000	305 000	-	-
TOTAL GLOBAL DU PROGRAMME	668 500	1 611 000	1 439 620	1 438 620	976 560	6 134 300	1 952 500	3 861 000	320 800
Apport des sources de financement (en %)							31,8	62,9	5,2

3.4.2 Stratégie de mobilisation de ressources financières

La stratégie de mobilisation des ressources sera traitée en 2 rubriques que sont (i) les sources de financement par catégorie d'acteurs et (ii) les étapes de la mobilisation des ressources

- **Sources de financement par catégorie d'acteurs**



- **Etapes et méthodes de la mobilisation des ressources**

La stratégie de mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du PNDF-PH regroupe des tâches clés à réaliser par l'ATDA 6 qui doit en assurer le portage pour sa mise en œuvre. Les étapes à suivre ainsi que les méthodes à utiliser sont ainsi qu'il suit :

- 1- **La première étape doit consister en la restitution du PNDF-PH** aux acteurs à travers des ateliers de restitution à divers niveaux (national, départemental, communal) ;

- 2- **La deuxième étape consiste en la vulgarisation du document du PNDF-PH** (multiplication du document et distribution aux parties prenantes concernées ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers) ;
- 3- **La troisième étape doit consister à faire le point des financements déjà disponibles** pour la filière palmier à huile au Bénin. Il s'agit de s'approcher des partenaires techniques et financiers tels que l'IFCD qui met en œuvre le projet ACMA 2, BeniBiz, SNV, The Hunger Project pour disposer d'informations précises sur les ressources déjà engagées sur la filière palmier à huile au Bénin pour la période 2020 à fin 2024. L'ATDA porteuse du programme, c'est-à-dire l'ATDA 6 doit initier des échanges avec ces structures pour prendre connaissance des dotations disponibles pour la filière palmier à huile et les activités financées ou à financer. Un tableau de bord devra être établi à partir des données recueillies auprès de ces acteurs de financement.
- 4- **La quatrième étape sera celle d'organisation d'une table ronde de mobilisation de ressources** sous forme d'un atelier. Au cours de cet atelier, le PNDF-PH et les financements déjà disponibles devront être présentés, de même que les ressources mobilisables directement par l'ATDA 6 pour la mise en œuvre du programme. Le gap pourra alors être sollicité auprès des PTF.
- 5- **La cinquième étape sera celle de la mobilisation de ressources** auprès des partenaires techniques et financiers et aussi auprès de l'Etat en fonction des engagements. De façon systématique, l'ATDA 6 devra prendre en compte des activités du PNDF-PH relevant de la responsabilité des ATDA dans ses PTA annuels mais en tenant compte des interventions dans les autres pôles. Cela doit permettre la mobilisation des ressources relatives aux activités concernées à travers le financement du budget national.



3.5 SYNTHÈSE DES OPTIONS CLÉS DU PROGRAMME ET EFFETS ATTENDUS

3.5.1 Synthèse des options clés du programme

Des options claires ont été faites par les acteurs, relatives à chaque maillon de la chaîne de valeur ainsi qu'il suit :

❖ *Au niveau du maillon intrants spécifiques*

L'ambition exprimée est de mettre suffisamment d'intrants spécifiques de bonne qualité à la disposition des acteurs à bonnes dates en vue d'assurer une production soutenue de régimes de palme pour approvisionner la chaîne de transformation à travers (i) des mesures correctives au niveau de la chaîne d'approvisionnement en graines germées, en engrais spécifiques et en produits phytosanitaires en vue d'une satisfaction effective de la demande, (ii) le renforcement des capacités des acteurs, (iii) la mise au point de nouveaux cultivars tolérant à la sécheresse ainsi que des formules d'engrais spécifiques, (iv) l'application du protocole de vulgarisation indiqué par le système national de recherche agricole (ART, pré-vulgarisation et vulgarisation), (v) l'assainissement de l'environnement organisationnel des pépiniéristes.

❖ *Au niveau du maillon production*

La performance de production visée d'ici à 2024 est de 1 000 000 de tonnes de régimes de palme par an en s'appuyant sur l'extension des palmeraies privées et le renouvellement et l'extension des plantations détenues par les CAR avec des mesures d'accompagnement comme (i) la promotion de la petite irrigation privée, (ii) l'appui conseil et l'appui en matériels, (iii) le renforcement des services opérationnels aux producteurs, (iv) la poursuite de la réorganisation des acteurs de la filière surtout au niveau des CAR, (v) le renforcement des capacités des producteurs.

❖ *Au niveau du maillon transformation*

Les acteurs ont opté pour la production d'huile répondant aux normes nationales, régionales et internationales à travers (i) le renforcement du niveau d'équipements des unités de transformation avec des équipements modernes, (ii) le renforcement des capacités des acteurs du maillon transformation sur les normes et leur vulgarisation, la facilitation de l'accès au financement, (iv) la labellisation de l'huile de palme produite au Bénin. La diversification des produits est aussi à promouvoir avec les options de produire de l'huile raffinée et des savons à base de l'huile de palme.

❖ **Au niveau du maillon commercialisation**

L'option faite au niveau du maillon commercialisation consiste à approvisionner aussi bien le marché national que le marché nigérian à travers (i) des actions en faveur du consommateur local, (ii) l'amélioration du système de distribution de produits finis des unités de transformation en favorisant leurs relations commerciales avec le Nigéria et en renforçant le système de marketing des produits du palmier, (iii) l'amélioration du mécanisme de fixation des prix.

3.5.2 Effets et impacts des options clés au plan économique, social, et sécurité alimentaire

Plusieurs effets sont attendus du PNDF Palmier à huile et sont d'ordre économique, social et sécurité alimentaire. Il s'agit des effets aussi bien positifs que négatifs.

➤ **Effets économiques**

Les effets économiques seront analysés des points de vue micro et macroéconomiques.

Du point de vue microéconomique, la rentabilité financière du palmier à huile est relative à la rentabilité de chacun des maillons qui constituent ses principales Chaînes de Valeurs Ajoutées.

L'analyse économique a démontré que les fonctions de fourniture d'intrants de palmier à huile, de production de noix de palme, de transformation de noix en huile de palme, de transformation d'amande palmiste en huile palmiste, de transformation du vin de palme en alcool Sodabi, de commercialisation d'huile sont économiquement rentables pour les opérateurs. Aussi, la mise en œuvre du PNDF palmier à huile, va améliorer la performance au niveau des maillons et donc les revenus.

Il faut souligner que la mise en œuvre du PNDF va favoriser l'augmentation des ventes des produits à bon prix grâce aux renforcements de capacité des acteurs de la filière (*renforcement des capacités des acteurs sur les techniques de production, formation des acteurs sur les techniques d'entretien et de réhabilitation des anciennes plantations, renforcement des capacités des acteurs sur le marketing, renforcement des capacités des acteurs de la filière sur les normes de qualité...*), puis au développement des clusters palmier à huile (*promotion des clusters autour des transformateurs, renforcement de capacité sur les techniques de négociation*).

D'un point de vue macroéconomique, la mise en œuvre de ce programme sera économiquement rentable pour l'Etat avec une économie de devises due à la baisse des importations en huiles. Elle sera aussi financièrement intéressante pour l'Etat avec un accroissement de la TVA perçue au niveau des industries.

Aussi, aura-t-on, une diversification de l'économie locale à travers les différents prélèvements de taxes de développement sur les quantités d'huile commercialisées pour le marché national. Ceci contribuera sans doute au développement économique national par l'apport de devise (contribution au PIB) à travers les exportations des différents dérivés

(huile rouge, amande de palmiste et huile de palmiste) pour le marché régional et international.

➤ **Effets sur le social**

Au plan social, depuis des lustres les activités liées à la filière palmier à huile se transmettent d'une génération à une autre. Le présent programme fera perpétuer davantage cette transmission intergénérationnelle et renforcer l'ancrage communautaire des populations associées à ladite filière.

Par ailleurs, de nombreux emplois seront créés. Cette main d'œuvre sera employée dans les différentes palmeraies, unités de transformation et dans la commercialisation des produits et sous produits du palmier à huile. De façon indirecte, les bénéficiaires de ce programme sont les populations de la partie méridionale du Bénin en particulier de tout le Bénin peuplé d'environ 10 millions d'habitants.

Ce programme, à terme, réduira le taux de chômage des couches vulnérables notamment les jeunes et les femmes lequel taux qui ne fait que galoper ces dernières décennies. En effet, l'application du principe de l'inclusion sociale basée sur le genre prévu dans la mise en œuvre du PNDF-PH permettra de mettre au travail des couches vulnérables que sont les femmes et les jeunes.

Dans un autre registre, l'amélioration du mécanisme de fixation des prix favorisera un accès des producteurs (surtout les petits producteurs habitués à se faire imposer les prix par les commerçants) à accéder à des prix rémunérateurs avec un impact certain sur le niveau de vie de ces derniers.

Les actions de renforcement de capacités de tous les acteurs ainsi que l'appui à la réorganisation des institutions en charge de la gestion des divers maillons de la filière auront comme résultats des acteurs de la filière mieux aguériss pour faire face au défi de développement durable de la filière des points de vue compétence intrinsèque et niveau d'organisation : Les CAR mieux gérés entraîneront moins de conflits que par le passé et entretiendront une paix sociale dans les territoires des ATDA 5, 6 et 7, condition sine qua non pour un développement harmonieux.

➤ **Effets du programme sur la sécurité alimentaire**

Le développement de la filière palmier à huile tel qu'envisagé avec le présent programme va impacter la sécurité alimentaire des populations à la base des points de vue de la disponibilité et de l'accessibilité. En effet,

- L'augmentation de la production et de la transformation de noix de palme en huile de palme, de noix palmiste en huile de palmiste, CVA alcool de vin de palme CVA alcool de vin de palme et autres dérivés pour les marchés national et sous régional

va améliorer la disponibilité de ces produits entrant dans l'alimentation de base des populations locales (disponibilité améliorée).

- L'augmentation des revenus du fait de l'augmentation de la productivité, de la production et du rendement de transformation aux différents acteurs (directs et prestataires de services) avec des prix rémunérateurs, favorisera l'augmentation de la capacité des acteurs des chaînes de valeurs ajoutées à couvrir les besoins alimentaires de leurs ménages (accessibilité améliorée).



ANNEXES

